

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER**

**FORET DOMANIALE**

**DE LOCHES**

**Surface cadastrale : 3 592 ha 88 a**  
**Surface technique SIG : 3 626 ha 74 a**

**2006-2025**

**Direction Territoriale Centre-Ouest**

**Département d'Indre et Loire**



**Office National des Forêts**

OFFICE NATIONAL DES FORETS  
Direction Territoriale Centre-Ouest  
Agence interdépartementale Eure et Loir,  
Indre et Loire et Loir et Cher  
Unité Spécialisée Aménagement Ligérien

Département : Indre et Loire  
Arrondissement : Loches  
Canton : Loches  
Région IFN : Gâtine Sud-tourangelle (37.6)  
DILAM/ORLAM : Boischaut-nord,  
Champagne, Gâtine du sud, Plateaux  
et collines du Cher

## FORET DOMANIALE

### DE LOCHES

**Surface cadastrale : 3 592 ha 88 a**  
**Surface technique SIG : 3 626 ha 74 a**

### REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER (2006 - 2025)

Série unique de production et de protection générale des milieux et des paysages

Traitement : futaie régulière et irrégulière

#### **Essences principales**

(% en surface au début de l'aménagement)

Chêne sessile :	92
Pin sylvestre :	6
Pin maritime :	1
Pin laricio :	0,5
Résineux divers et vides boisables :	0,5

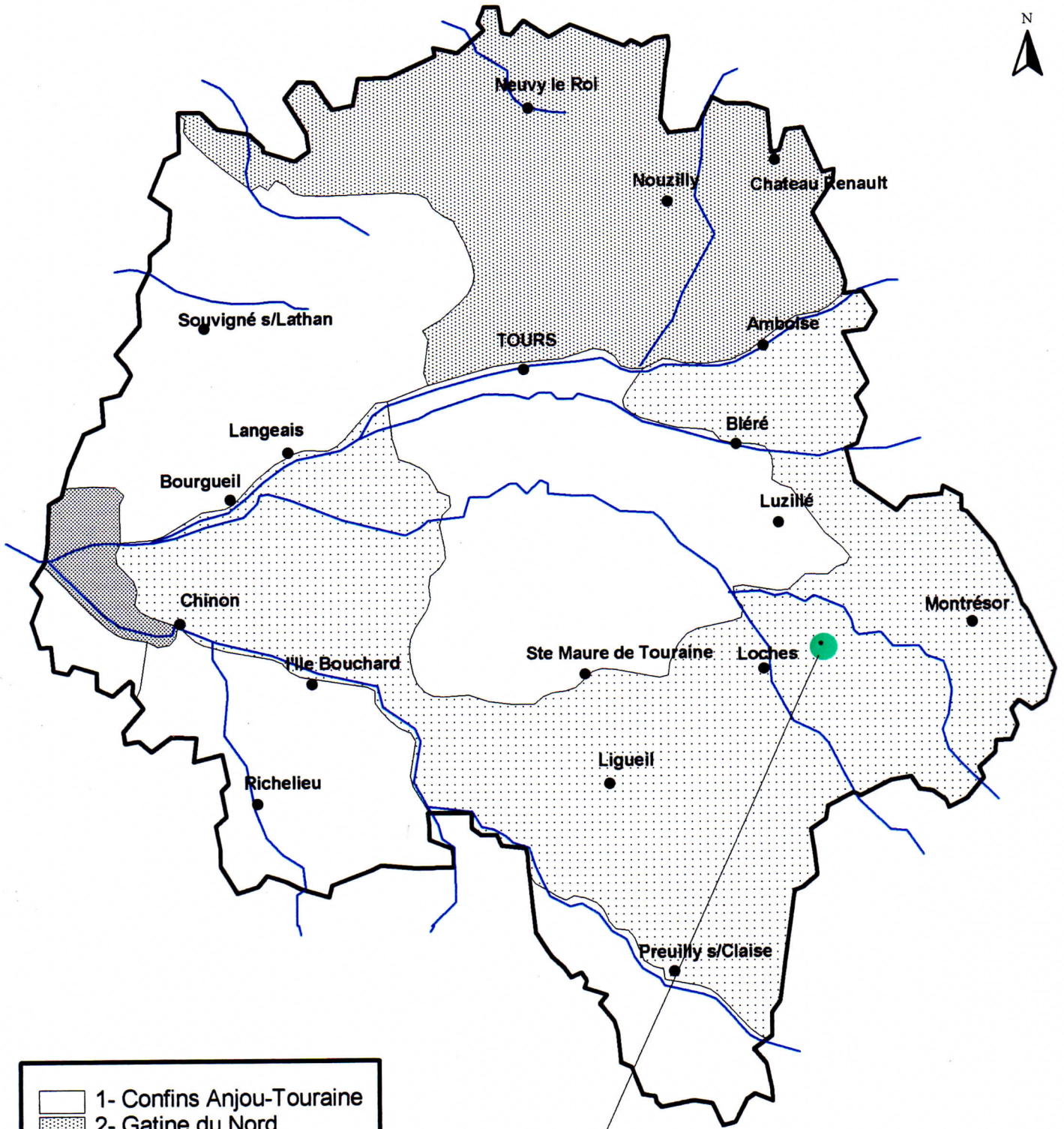
#### **Altitudes**

Supérieure : 142 m  
Moyenne : 110 m  
Inférieure : 75 m

#### **Rédigé par :**

Monsieur Dany TAUVY  
Chef de projet aménagement  
Logiciel Inventaire : oui  
Numérisation SIG : Bruno HUCHET

REGIONS FORESTIERES D'INDRE ET LOIRE



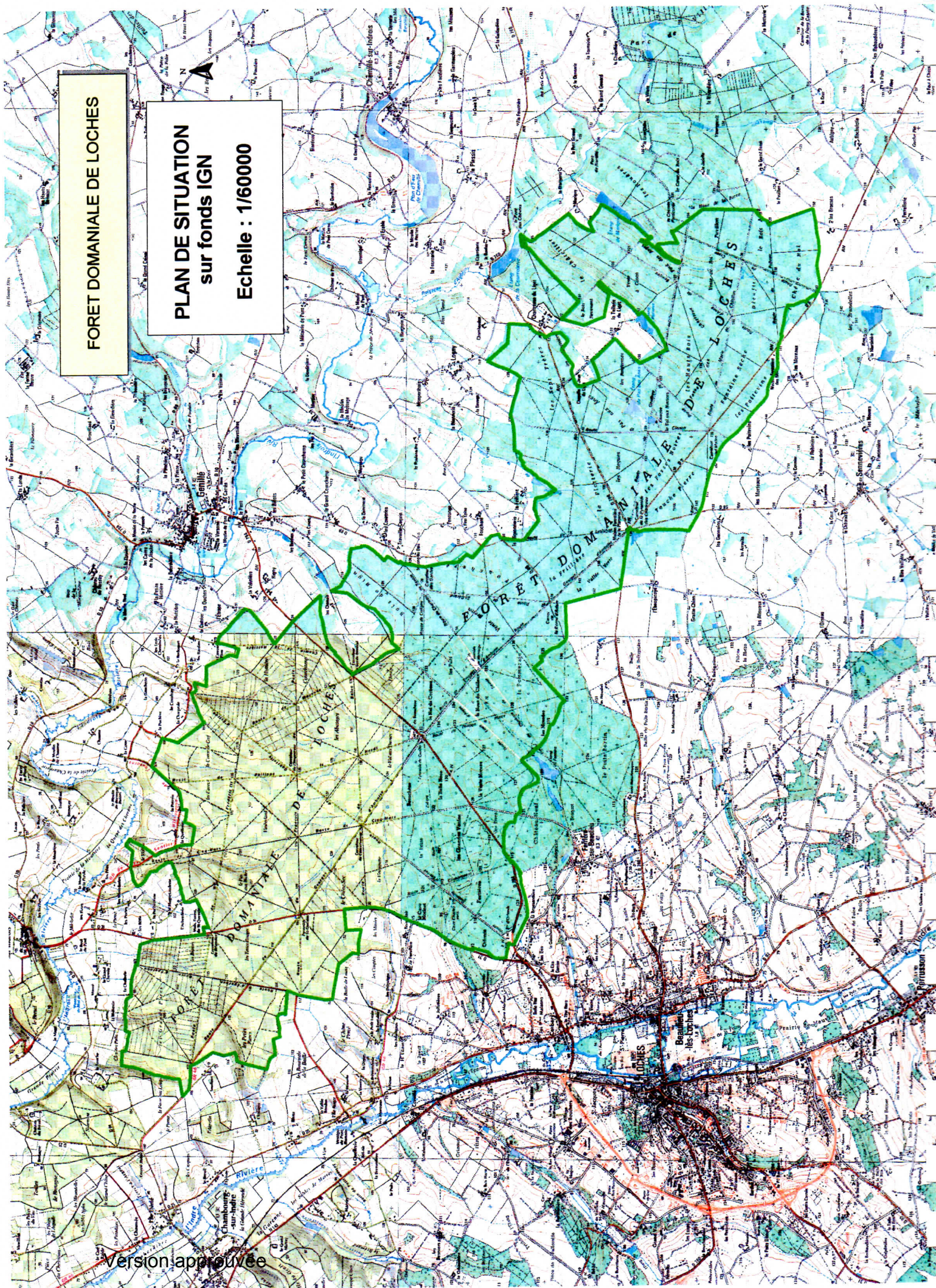
**Forêt domaniale de LOCHES**

- 1- Confins Anjou-Touraine
- 2- Gatine du Nord
- 3- Val d'Anjou
- 4- Champeigne
- 5- Gatine du Sud
- 6- Richelais
- 7- Brandes

**FORET DOMANIALE DE LOCHES**

**PLAN DE SITUATION  
sur fonds IGN**

**Echelle : 1/60000**



## O - PRESENTATION GENERALE DE LA FORET

### 0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom	: Forêt domaniale de Loches
Propriétaire	: Etat
Département de situation	: Indre et Loire
Arrondissement	: Loches
Canton	: Loches
Région IFN	: Gâtine sud-tourangelle (n°37.6)

Cet aménagement se réfère à la directive locale d'aménagement (DILAM) pour la Gâtine sud-tourangelle, approuvée par arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Forêt en date du 26 mars 1993.

La gestion est actuellement assurée par l'Agence Interdépartementale de Blois, Unité territoriale de Loches.

Cette forêt est constituée d'une entité unique, située au sud-est de la ville de Tours, à 35 km environ de cette ville et à proximité de la commune de Loches.

#### ***ORIGINE DE LA FORET***

La forêt domaniale de Loches provient de la réunion en 1791 :

- de la forêt de Loches appartenant à la Couronne,
- des bois de la Chartreuse du Liget.

Ces deux propriétés boisées contiguës, séparées par un impressionnant fossé actuellement encore parfaitement visible constituaient jadis un seul et même massif. Ce dernier d'abord bien seigneurial était entré par mariage, au début du XI<sup>ème</sup> siècle, dans le patrimoine de FOULQUES Le ROUX, fondateur de la dynastie des Comtes d'Anjou dont un descendant devait ceindre la couronne d'Angleterre.

Il est admis que la partition du massif remonte à 1177 lorsqu'en expiation du meurtre de Thomas BECKETT, Henri II Plantagenet fonda la Chartreuse du Liget au bénéfice de laquelle il détacha de la forêt une surface de l'ordre de 500 ha qui devait rester propriété ecclésiastique pendant plus de six siècles.

Le reste du massif appartenait à Jean sans Terre lors de la conquête de Loches par Philippe Auguste en 1205. Le roi de France en fit don au Connétable DREUX de MELLE avec « clause de retour faute d'hoirie ».

Cette dernière clause permit dès 1249 le retour de la forêt à la Couronne qu'elle ne devait plus quitter.

L'histoire de la forêt de Loches est marquée de bien des vicissitudes que M. BENDA (Ingénieur général des Eaux et Forêts) a étudiées dans un précédent procès verbal d'aménagement (1946-1975) auquel pour plus de détail il convient de se reporter.



# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

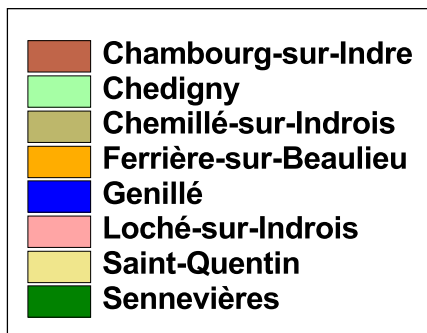
## CARTE DES TERRITOIRES COMMUNAUX

Echelle 1/50000

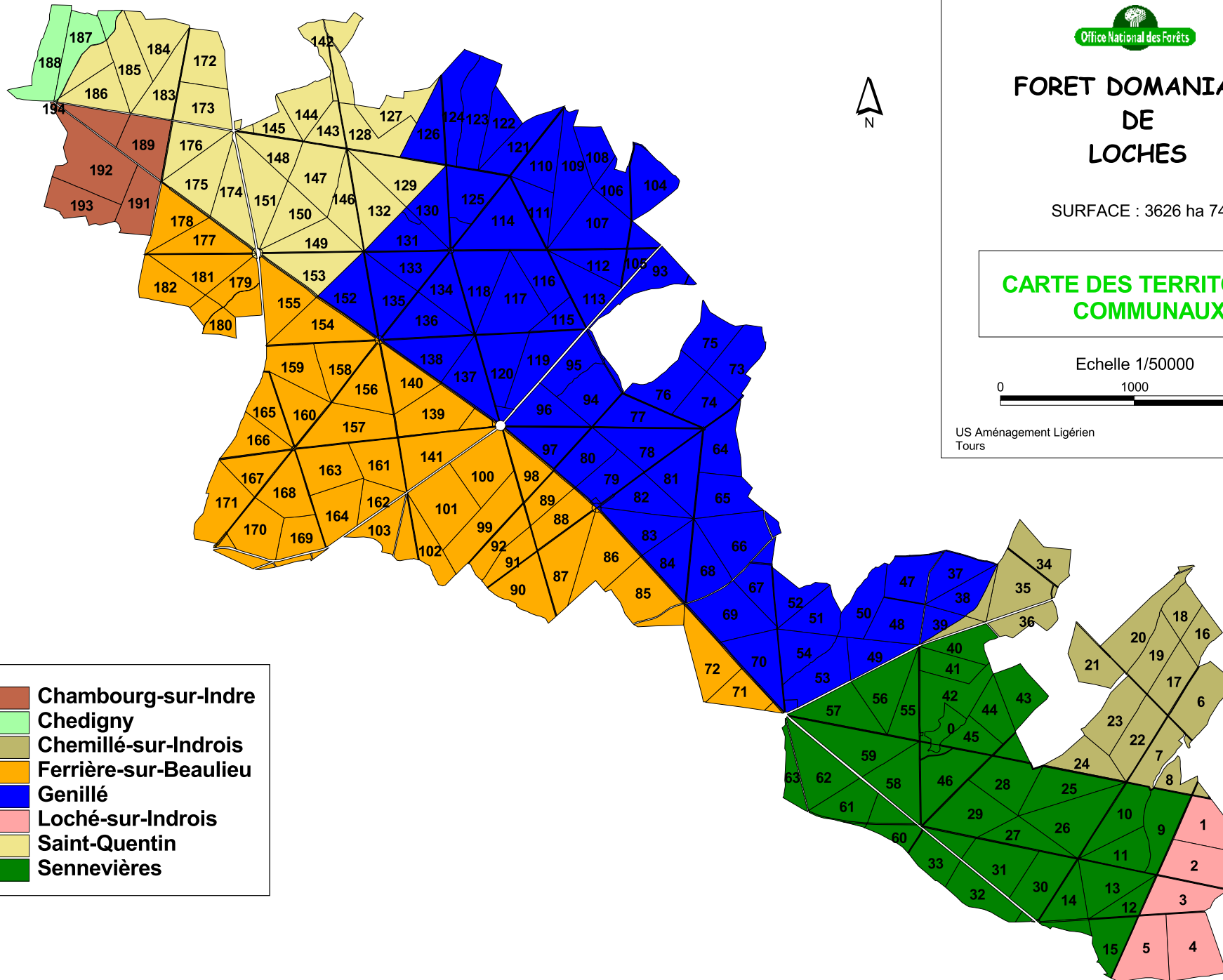


US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



Version approuvée



Toutefois, il est intéressant de noter que, si depuis cinq siècles environ l'emprise de la forêt est sensiblement fixée, elle a néanmoins été amputée de 256 ha à la révolution.

Cette surface correspond à la portion de la forêt royale ayant fait l'objet de la procédure d'engagement en 1591. Connue sous l'appellation de « bois du Domaine », cette partie de la forêt de Loches devint après la restauration propriété des anciens engagistes, moyennant le versement à l'Etat d'une indemnité.

## 0.2 - CONTENANCE

Surface à la date du dernier aménagement : 3 592 ha 49 a (en 1978).

### Répartition des surfaces par territoire communal

(cf. carte ci-contre)

Territoire communal	Contenance d'après le cadastre		
	ha	a	ca
Chambourg sur Indre	103	66	00
Chédigny	42	66	20
Chémillé sur Indrois	256	10	90
Ferrière sur Beaulieu	812	53	48
Génillé	1 219	26	59
Loché sur Indrois	109	46	57
Saint Quentin sur Indrois	445	71	18
Sennevières	603	47	39
<b>TOTAL</b>	<b>3 592</b>	<b>88</b>	<b>31</b>

Surface totale (arrondie à l'are) : **3 592,88 ha**

La différence de 0,39 ha entre 1978 et 2004 est liée à diverses modifications cadastrales intervenues depuis 1978, qui sont :

Commune	Modification	Surface (ha)	
		en +	en -
Sennevières	Mise à jour du cadastre en 1985		0,03
	Echange en 2003 (GUILLET)		0,04
	Elargissement du CD n°760 en 1992		0,80
Ferrière sur Beaulieu	Elargissement du CD n°760 en 1992		0,19
	Elargissement du CD n°31 en 1997		0,83
Génillé	Elargissement du CD n°760 en 1992		0,13
Chémillé sur Indrois	Elargissement du CD n°760 en 1992		0,32
St Quentin sur Indrois	Elargissement du CD n°31 en 1997		0,50
	Mise à jour du cadastre en 2002	3,23	
<b>TOTAL</b>		<b>3,23</b>	<b>2,84</b>
<b>Soit une différence de 0,39 ha</b>			

Nous ne retiendrons pas dans cet aménagement la surface cadastrale mais la surface que nous fournissons dans notre « Système d'Information Géographique » (SIG). Il s'agit d'une surface obtenue après numérisation des fonds IGN (SCAN 25) alliant parfois les plans cadastraux et les plans forestiers anciens.

La différence entre la surface SIG et la surface cadastrale étant inférieure à 1 %, nous considérons cette différence acceptable et **nous retenons pour cet aménagement la surface SIG de 3 626,74 ha.**

La décomposition de cette surface SIG par territoire communal est la suivante :

Territoire communal	Contenance SIG		
	ha	a	ca
Chambourg sur Indre	104	30	62
Chédigny	41	98	93
Chémillé sur Indrois	257	45	42
Ferrière sur Beaulieu	822	04	98
Génillé	1 231	84	68
Loché sur Indrois	111	24	58
Saint Quentin sur Indrois	449	78	12
Sennevières	608	06	41
<b>TOTAL</b>	<b>3 626</b>	<b>73</b>	<b>74</b>

Cette surface totale (arrondie à l'are) : **3 626,74 ha**, inclut :

- les cinq maisons forestières et leurs terrains de service : 6,31 ha
- le parking situé en parcelle 42 : 0,09 ha
- l'aire de pique-nique située en parcelle 79 : 0,52 ha
- l'étang du Pas aux Anes situé en parcelles 42 et 46 : 7,10 ha
- soit un total de : 14,02 ha**

La **surface boisée de la forêt** est en conséquence de **3 612,72 ha** (cette surface boisée comprend la surface des allées forestières domaniales, à savoir 94,94 ha).

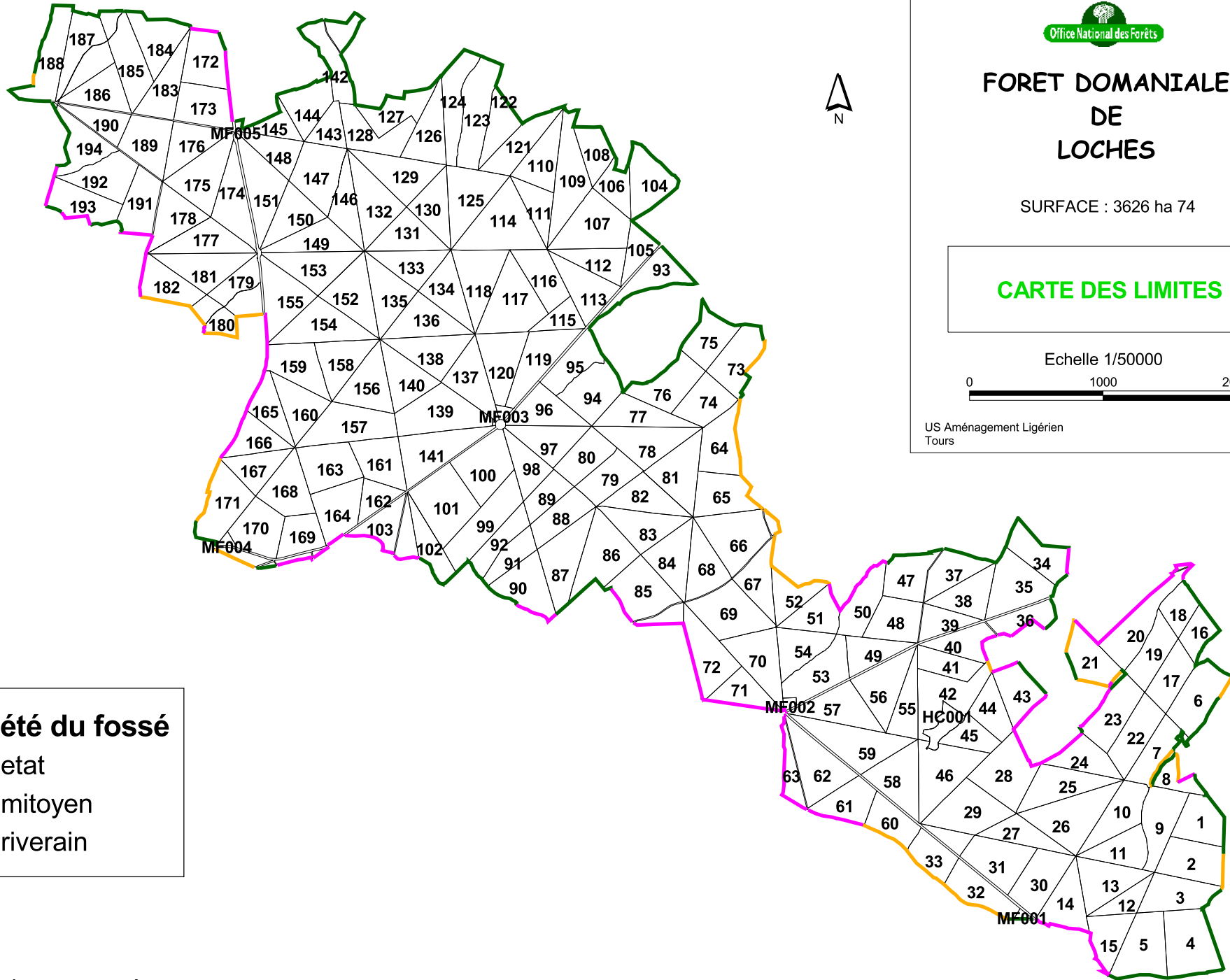
Pour mémoire, la surface occupée par les maisons forestières et leurs terrains de service (6,31 ha) se décompose ainsi :

Maison forestière	Surface SIG (ha)
de Saint Quentin	1,25
de Beauchêne	1,60
d'Orfonds	1,35
de La Plotterie	1,22
des Moreaux	0,89
<b>TOTAL</b>	<b>6,31</b>

### 0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET BORNAGE

La forêt domaniale de Loches a fait l'objet d'un procès verbal de délimitation général approuvé par Ordonnance Royale du 5 novembre 1843, document toujours en vigueur.





# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

## CARTE DES LIMITES


Echelle 1/50000



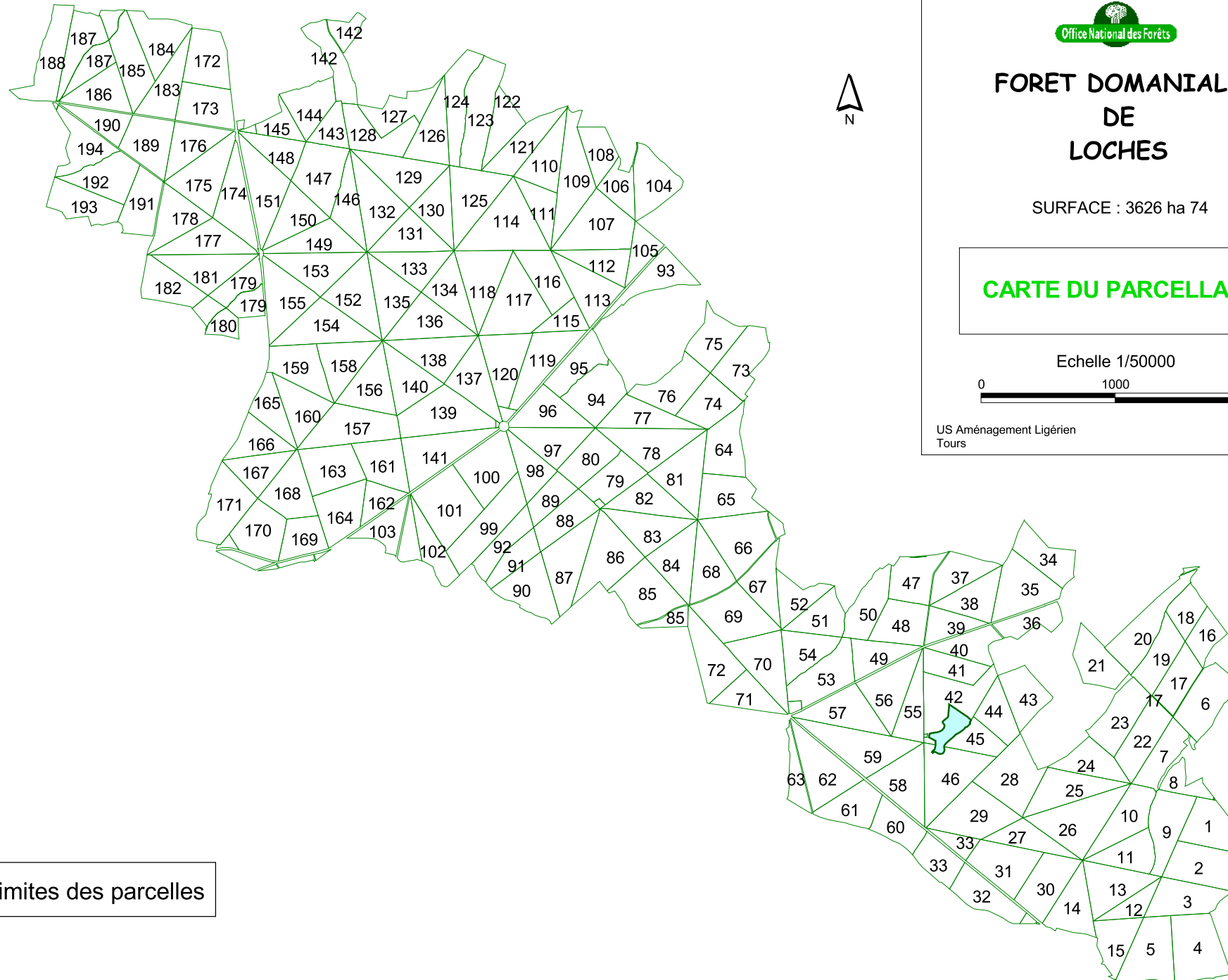
US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006

**Propriété du fossé**

-  état
-  mitoyen
-  riverain

Version approuvée



# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

## CARTE DU PARCELLAIRE

Echelle 1/50000



US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006

 Limites des parcelles

Version approuvée

# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

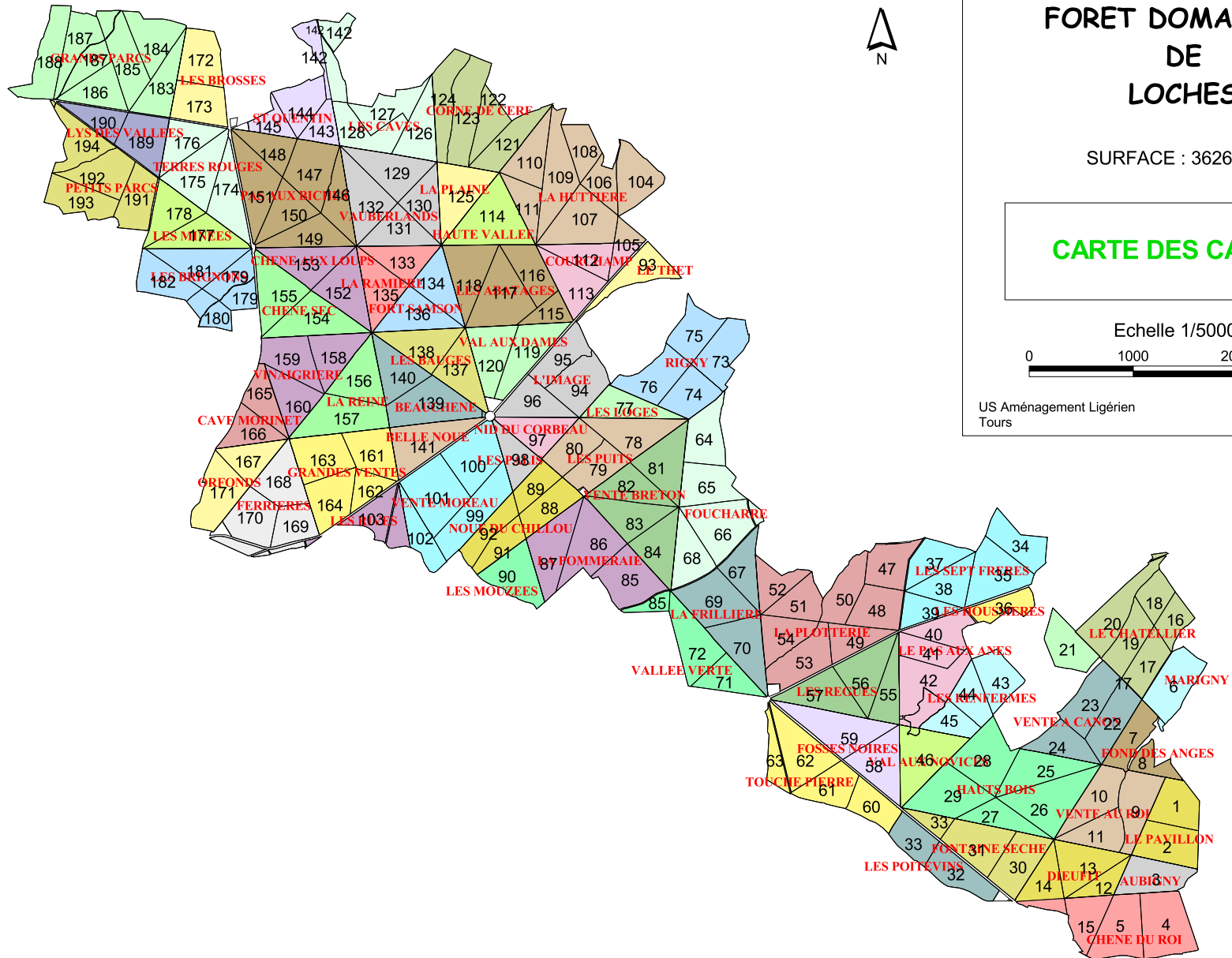
## CARTE DES CANTONS

Echelle 1/50000



US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



Le bornage de la forêt avait été effectué en 1669 (pose de 185 bornes). Repris en 1775, ce bornage ne dura guère puisque sur 265 bornes posées, il n'en subsistait que 91, vingt cinq ans plus tard.

Un recomplément partiel fut réalisé sous la restauration.

En 1829, il est signalé la présence de 130 bornes dont 48 nouvelles.

Un bornage partiel avec pose de 23 bornes a été effectué en 1889 en limite de la parcelle 63.

En 1946 la reconnaissance des limites signalait la présence de 83 bornes.

En 1976 on n'en dénombrait plus que 64.

En 2005 la reconnaissance des limites fait état de 96 bornes bien identifiées, surtout présentes dans la moitié Est de la forêt. La situation de ces bornes a été cartographiée (carte consultable auprès des Agents de terrain).

### ***Etat actuel des limites***

Dans l'ensemble les limites sont bien assises et ne prêtent pas à contestation.

Le périmètre du massif, d'environ 57 km de développement est le plus souvent matérialisé par un fossé. Ce fossé appartient à l'Etat pour 31 km. Il est propriété du riverain sur 17 km et est mitoyen sur 9 km. (cf. carte ci-contre)

## **0.4 – PARCELLAIRE** (cf. carte ci-contre et annexe n°0)

Le parcellaire actuel est satisfaisant. Il ne nécessite pas d'être modifié.

La forêt compte 194 parcelles d'une superficie moyenne de 18,62 ha (eu égard à la surface boisée).

## **0.5 – CANTONS** (cf. carte ci-contre et annexe n°1)

La forêt de Loches est historiquement divisée en 69 cantons.

Les cantons sont des entités géographiques qui ne changent pas, au contraire de la numérotation parcellaire qui peut évoluer d'un aménagement à l'autre.

Le canton est une référence qui nous permet de suivre l'évolution de la forêt d'un aménagement à son suivant et même de comparer des aménagements très anciens avec des aménagements récents. Il correspond le plus souvent à des entités présentant des paramètres communs (essences, qualité des bois, hauteur de bois...).

Il est important de ne pas faire disparaître ces entités historiques.



# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

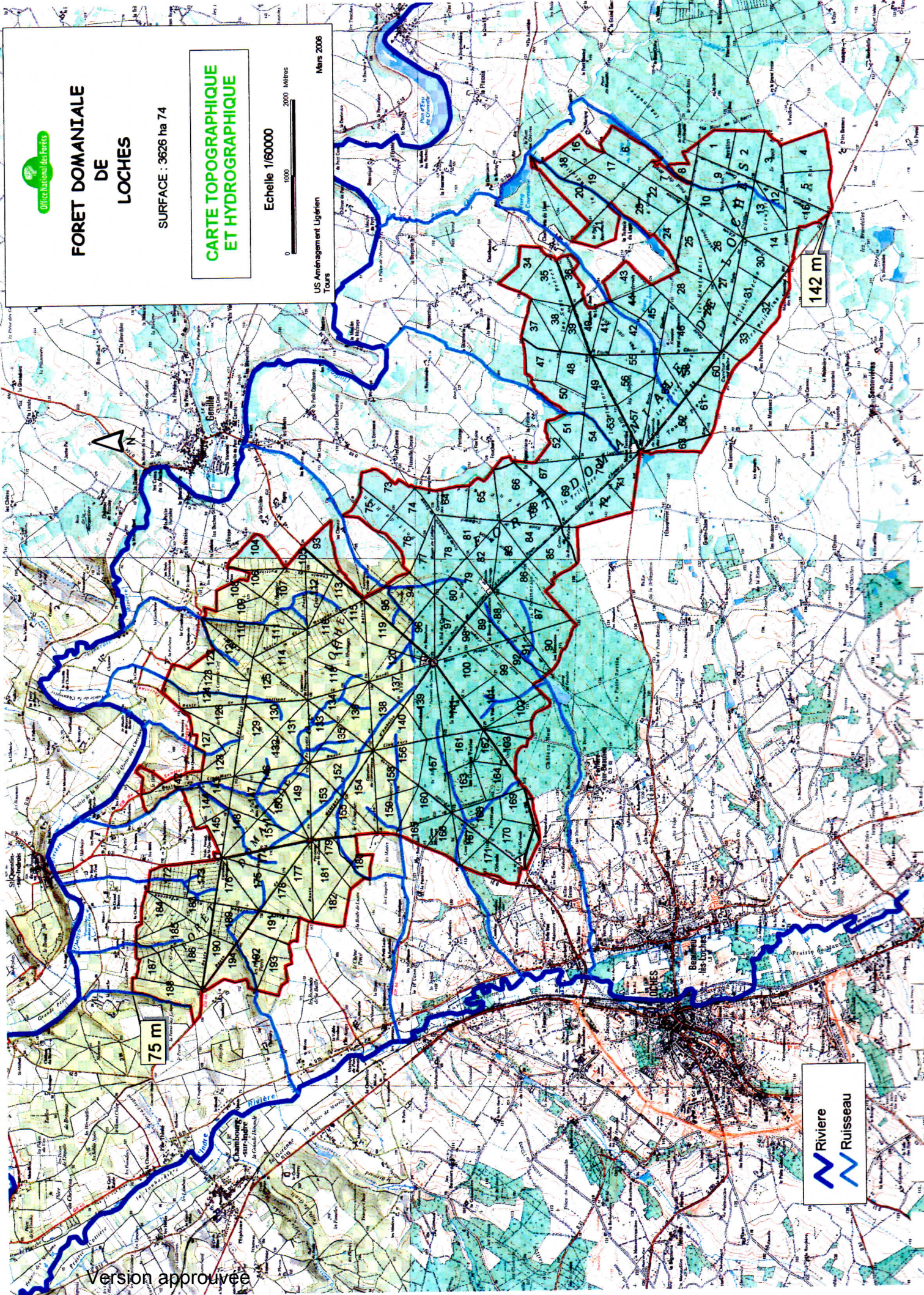
CARTE TOPOGRAPHIQUE  
ET HYDROGRAPHIQUE

Echelle 1/60000

0 1000 2000 Mètres

US Aménagement Ligezien  
Tours

Mars 2006



75 m

142 m



Version approuvée

# 1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL

## 1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES

Les paragraphes qui suivent donnent les principales caractéristiques de la forêt. Pour plus de détails, on se référera utilement aux ORLAM.

### 1.1.1 - Topographie et hydrographie (cf. carte ci-contre)

La forêt de Loches occupe l'extrémité d'un grand plateau de forme triangulaire, compris entre les vallées de l'Indre et de l'Indrois à proximité de leur confluent.

Ce plateau se caractérise par :

- une légère pente générale du Sud-Est vers le Nord-Ouest,
- des pentes plus accentuées, perpendiculaires à la direction précédente, que constituent les versants de ce plateau vers les deux rivières proches, eux même festonnés par quelques vallées secondaires.

L'altitude du massif est comprise entre 142 m au Sud-Est de la forêt (carrefour de RD n°9 avec la route forestière de Craon) et 75 m au Nord-Ouest (canton de St-Quentin à proximité immédiate de l'Indrois).

En fait, la grande majorité de la forêt est comprise entre 100 et 140 m et les parcelles présentent exceptionnellement des reliefs nettement marqués.

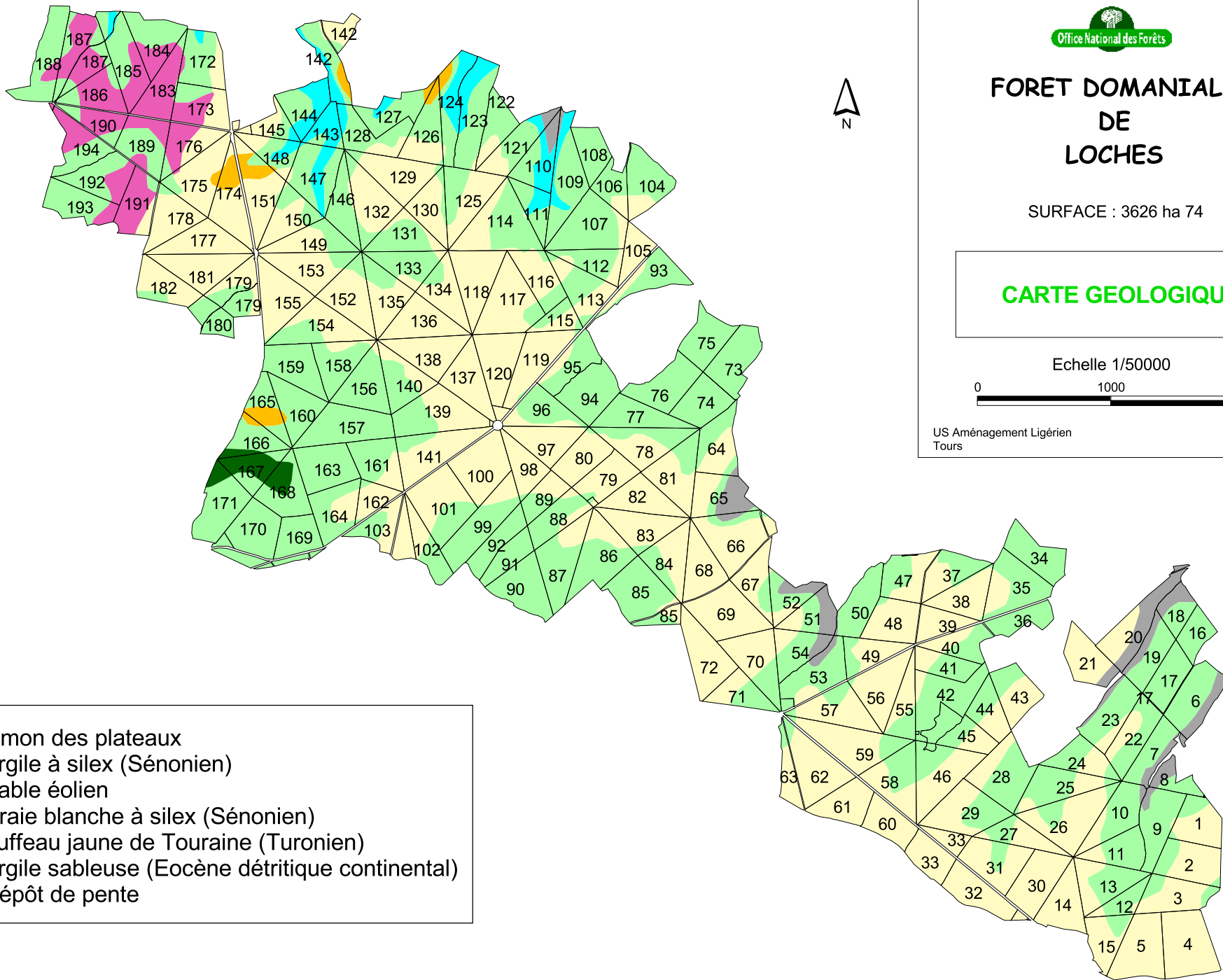
La forêt d'un seul tenant, allongée du Sud-Est au Nord-Ouest sur 14 km est composée de deux masses boisées, l'une au Sud-Est, l'autre au Nord-Ouest, larges respectivement de 3 km et 5 km, reliées par un isthme ne dépassant pas 1 km de largeur.

### 1.1.2 - Climat

La forêt domaniale de Loches jouit du climat ligérien caractérisé par sa modération (pas de températures extrêmes, faible amplitude annuelle des températures) et une relative sécheresse.

Les données météorologiques ci-dessous énoncées proviennent du catalogue des stations du Boischaud Nord – Gâtine Sud tourangelle (Patrice BOIRON) et du dernier procès verbal d'aménagement :

- température moyenne: 11°
- nombre de jours de gelée par an : 55 jours (dont 8 jours par an <-5°)
- pluviosité hauteur annuelle : 660 mm
- pluviométrie, hauteur juin +juillet + août : 150mm
- vents : dominance Ouest et Sud-Ouest (force 5 à 8 m/s)

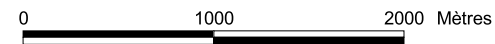


# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

## CARTE GEOLOGIQUE

Echelle 1/50000



US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006

- Limon des plateaux
- Argile à silex (Sénonien)
- Sable éolien
- Craie blanche à silex (Sénonien)
- Tuffeau jaune de Touraine (Turonien)
- Argile sableuse (Eocène détritique continental)
- Dépôt de pente

Version approuvée



# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

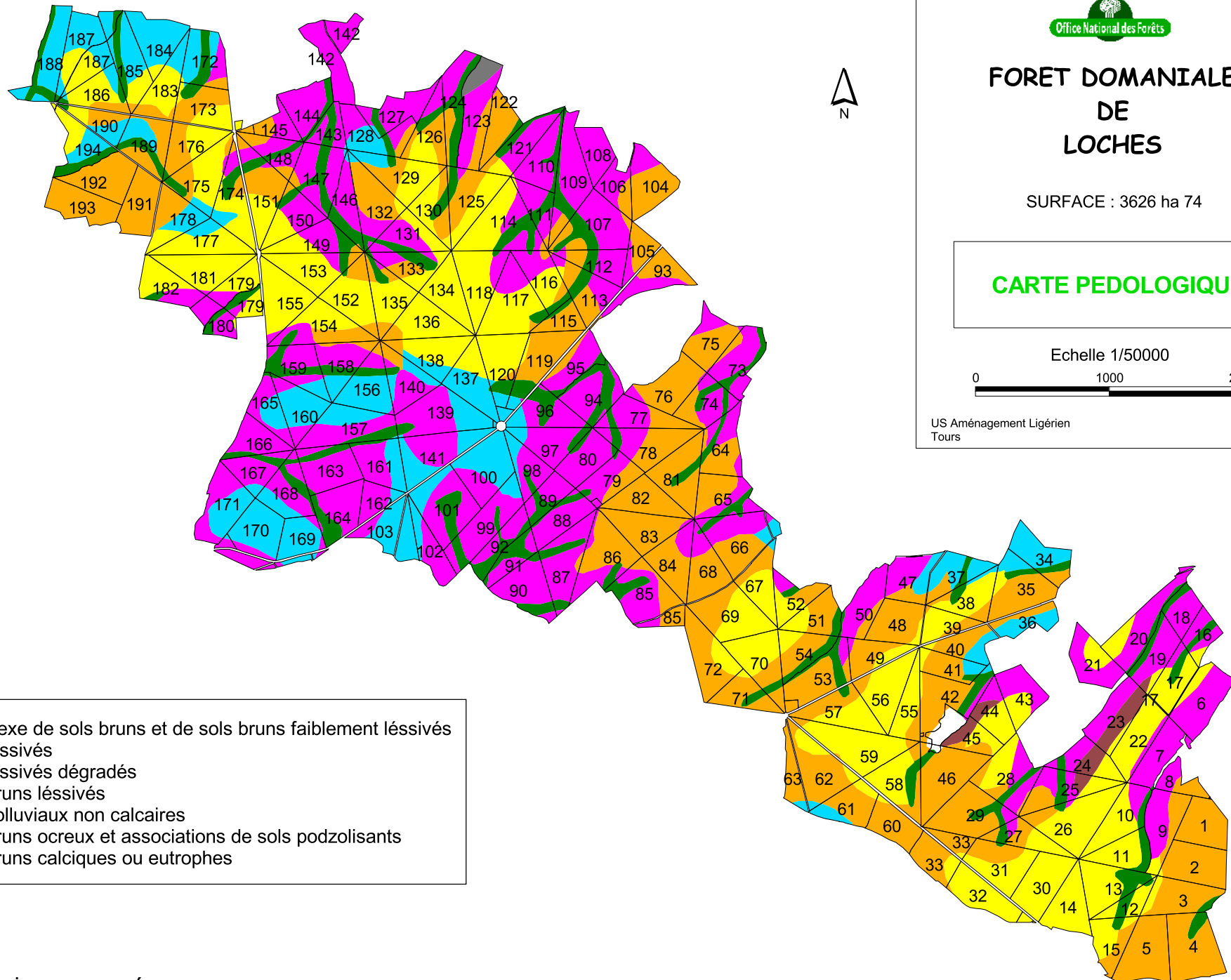
## CARTE PEDOLOGIQUE

Echelle 1/50000



US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



- Complexe de sols bruns et de sols bruns faiblement lessivés
- Sols lessivés
- Sols lessivés dégradés
- Sols bruns lessivés
- Sols colluviaux non calcaires
- Sols bruns ocreux et associations de sols podzolisants
- Sols bruns calciques ou eutrophes

Version approuvée



### 1.1.3 – Géologie (cf. carte ci-contre)

La carte géologique de la forêt a été établie à partir des cartes géologiques, au 1/50000 du BRGM. Ces cartes de référence sont celles de Bléré, Loches, St Aignan et Chatillon sur Indre.

La stratigraphie des terrains sédimentaires qui composent le sous-sol de la forêt de Loches est la suivante :

#### **Substratum**

- Le Tuffeau jaune de Touraine : cette formation affleurante est la plus ancienne. On ne l'observe qu'en de rares points en forêt. Elle est un faciès du Turonien (Secondaire).

- La craie blanche à silex : cette formation n'affleure que dans la partie périphérique Nord de la forêt. Elle est un faciès du Sénonien (Secondaire)

- Les argiles à silex : elles sont très présentes. Elles forment le substratum principal de la forêt. Elles sont un faciès du Sénonien (Secondaire). Ce sont des dépôts acides, riches en silex. Ce sont des matériaux parfois sableux ou limoneux.

- Les argiles sableuses de l'Eocène continental (Tertiaire) : ces affleurements existent uniquement dans la partie Ouest de la forêt et sont très anecdotiques.

#### **Les formations superficielles (Quaternaire)**

- Le limon des plateaux : cette formation couvre très majoritairement la surface de la forêt. Elle occupe principalement la partie sommitale du plateau. Il s'agit de dépôts éoliens, argilo-sableux.

- Les sables éoliens : cette formation n'existe que dans la partie Nord-Ouest de la forêt. Il s'agit de sables limoneux.

- Les dépôts de pente : cette formation est uniquement présente au Sud-Ouest de la forêt et représente une surface très réduite. Il s'agit d'argiles à silex qui ont glissé et qui ont été remaniées par les eaux courantes au Quaternaire.

### 1.1.4 - Pédologie

La forêt de Loches affiche nettement sa vocation exceptionnelle de produire du chêne de qualité sur quasiment l'ensemble de sa surface. Une étude pédologique systématique de la forêt n'est donc pas nécessaire.

Nous présentons dans cet aménagement une carte pédologique (carte ci-contre) établie à partir des cartes pédologiques, au 1/50000 réalisées par la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire.

Ces cartes de référence sont celles de : Bléré, Loches, St Aignan et Chatillon sur Indre.

La carte ainsi établie nous montre que la quasi totalité des sols composant la forêt domaniale de Loches appartient à la série des sols brunifiés.

Ces sols se caractérisent par des limons à texture équilibrée, peu argileux. L'hydromorphie relative de ces sols est liée à la proximité du substrat qui est presque uniformément composé d'argiles riches en silex.



# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

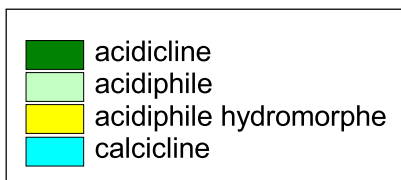
## CARTE DES STATIONS FORESTIERES

Echelle 1/50000

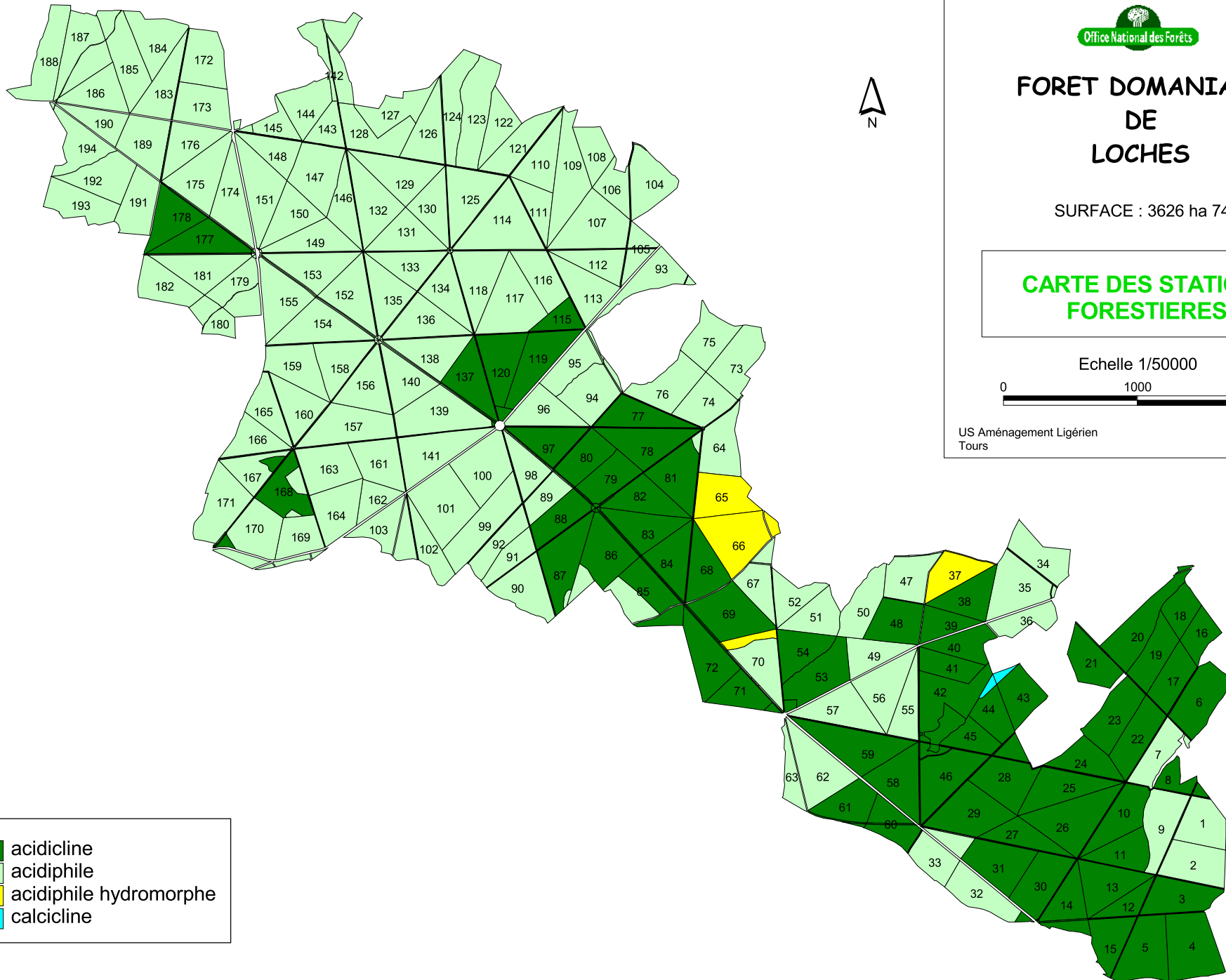


US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



Version approuvée



On distingue essentiellement deux unités :

- Les complexes de sols bruns et de sols bruns faiblement lessivés et les sols bruns lessivés. Ces sols occupent principalement la moitié Ouest de la forêt. Ils sont majoritairement présents sur les argiles à silex. Ce sont des sols moyennement profonds à peu profonds, à texture limoneuse, chargés de silex.

- Les sols lessivés et les sols lessivés dégradés. Ces sols sont majoritairement présents sur limon des plateaux. Ce sont généralement des sols plus profonds que les précédents à texture limoneuse, parfois chargés de quelques silex.

**Remarque** : la contrainte majeure de ces sols est la charge caillouteuse

Cette carte vient confirmer les potentialités pédologiques exceptionnelles que présente la forêt de Loches sur la quasi totalité de sa surface.

Ponctuellement nous nous sommes interrogés sur :

- la « moins bonne venue » du chêne en bordure Nord de la forêt (parcelles 122 à 145),
- et sur l'objectif à assigner aux vieux peuplements résineux en phase de régénération.

Deux études pédologiques ont alors été conduites :

- six fosses pédologiques ont été ouvertes dont cinq dans le secteur Nord de la forêt pour répondre à la première interrogation. L'étude a été confiée à un pédologue (Alain BRETHERS). Le détail de cette étude figure en annexe n°2.

- Des sondages à la tarière pédologique ont été réalisés dans les vieux peuplements résineux (à raison d'1 pt/ha). Ces sondages ont été effectués par les personnels de terrain. 53 sondages ont ainsi été étudiés. Le détail de cette étude figure en annexe n°2.

#### *1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations*

Une étude stationnelle exhaustive n'est pas nécessaire en forêt domaniale de Loches.

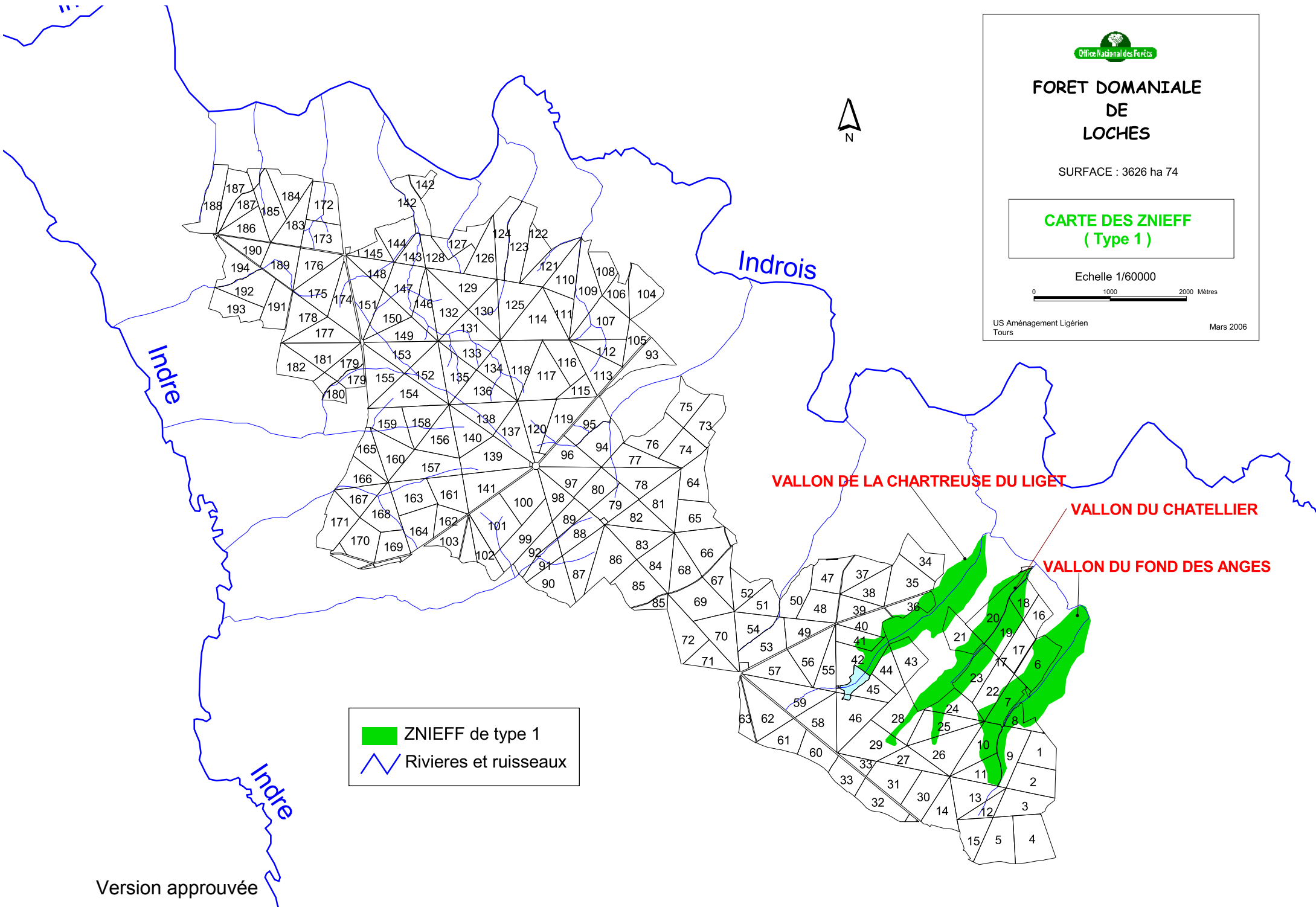
Le chêne sessile est présent sur l'ensemble de la forêt. Il est partout en bon état sanitaire et de bonne qualité. Ni le hêtre et ni le charme n'ont en forêt de Loches une dynamique mettant en danger l'essence chêne lors de sa croissance ou lors de sa régénération.

Eu égard au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique, les stations forestières en forêt de Loches sont de type acidiphile ou acidiclinal.

Pour qualifier sur le plan stationnel chaque parcelle ou partie de parcelle de la forêt -nous avons défini 5 cortèges végétaux (cf annexe n°3).

- Le cortège végétal des stations acidiphiles.
- Le cortège végétal des stations acidiphiles hydromorphes.
- Le cortège végétal des stations acidiclinales.
- Le cortège végétal des stations neutroclinales.
- Le cortège végétal des stations calciclinales.

Ce en référence au catalogue des stations forestières du Boischaud Nord-Gâtine Sud Tourangelle (P. Boiron).

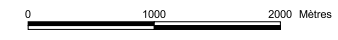


# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

**CARTE DES ZNIEFF  
( Type 1 )**

Echelle 1/60000



US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006

- ZNIEFF de type 1
- Rivières et ruisseaux

Version approuvée

Nous avons déterminé pour chaque parcelle ou partie de parcelle le cortège végétal dominant et c'est le cortège végétal dominant qui a défini pour chaque parcelle ou partie de parcelle son appartenance stationnelle (cf. carte ci-contre).

### Surface occupée par les différentes stations forestières

Stations forestières	Surface (ha)	%	Observations (sols, contraintes principales)
Acidiphile	2 307,28	64	Sols brunifiés Contraintes : profondeur de l'argile et charge caillouteuse
Acidicline	1 248,92	34	
Acidiphile hydromorphe	67,95	2	
Calcicline	2,59	0	
<b>TOTAL</b>	<b>3 626,74</b>	<b>100</b>	

### Tableau des essences objectifs conseillées par station forestière

Station forestière	Essence objectif	Essences secondaires	Sous-étage	Surface par essence objectif (ha)
Acidiphile	Chêne sessile	Hêtre	Hêtre	2 307,28
Acidicline	Chêne sessile	Hêtre	Hêtre et Charme	1 248,92
Acidiphile hydromorphe	Pin sylvestre Pin maritime	Chêne sessile Hêtre	Chêne sessile Hêtre Châtaignier	67,95
Calcicline	Hêtre	Chêne sessile	Hêtre	2,59
<b>TOTAL</b>				<b>3 626,74</b>

#### 1.2 - HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Néant.

#### 1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE) ET ZICO (ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX)

Trois ZNIEFF de type 1 intéressent la forêt. (cf. carte ci-contre)

- ZNIEFF n° 40230005 intitulée « Vallon de la Chartreuse du Liget »  
milieu : Bois montueux frais
- ZNIEFF n° 40230002 intitulée « Vallon du Chatellier »  
milieu : Bois montueux frais
- ZNIEFF n° 40230004 intitulée « Vallon du fond des Anges »  
milieu : Bois montueux frais

## 1.4 - FLORE

### 1.4.1 - Etages et séries de végétation

Cette forêt se situe dans les séries Atlantiques (cf carte n°39 Châteauroux – végétation de la France du CNRS au 1/200000). Sa végétation naturelle apparaît être une imbrication des séries :

- du chêne sessile, majoritaire,
- du chêne pédonculé,
- et de la chênaie-hêtraie,

avec faciès à charme dans la moitié est du massif et à l'extrême ouest de la forêt.

Il convient également de noter la présence du pin sylvestre essentiellement dans la moitié ouest du massif en périphérie de celui-ci et dans la partie centrale de la forêt.

### 1.4.2 - Relevé des espèces remarquables

Il découle des études conduites en 1998 lors de l'inventaire des richesses naturelles élaboré dans les forêts domaniales d'Indre et Loire pour l'opération intitulée « Contrat Vert » entre la Région Centre et l'ONF et, des observations faites par notre correspondant ONF biodiversité (Gilbert PAGE).

Ont été recensés :

- une espèce protégée au niveau national (arrêté ministériel du 20 janvier 1982 - Annexe 1)

\* Boulettes d'eau (*Pilularia globulifera*)

- des espèces protégées en Région Centre

\* Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*)

\* Polystic à soies (*Polystichum setiferum*)

\* Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*)

\* Potentille couchée (*Potentilla supina*)

\* Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*)

\* Digitale jaune (*Digitalis lutea*)

\* Hottonie des marais (*hottonia palustris*)

\* Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*)

-des espèces rares en Touraine

\* Scirpe couché (*Scirpus supinus*)

\* Elatine à six étamines (*elatine hexandra*)

\* Euphorbe poilue (*Euphorbia villosa*)

\* Euphorbe d'Irlande (*euphorbia hyberna*)

- des espèces rares en forêt

\* Androsème officinal (*Hypericum androsaemum*)

\* Laîche pendante (*Carex pendula*)

\* Laîche faux souchet (*Carex pseudo-cyperus*)

\* Gesse noire (*Lathyrus niger*)

\* Oxalide petite oseille (*Oxalis acetosella*)

\* Raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*)

\* Primevère élevée (*Primula eliator*)

\* Asphodèle blanche (*Asphodelus albus*)

\* Lin de France (*Linum tigyllum*)



# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

## CARTE DES ESSENCES FORESTIERES

Echelle 1/50000



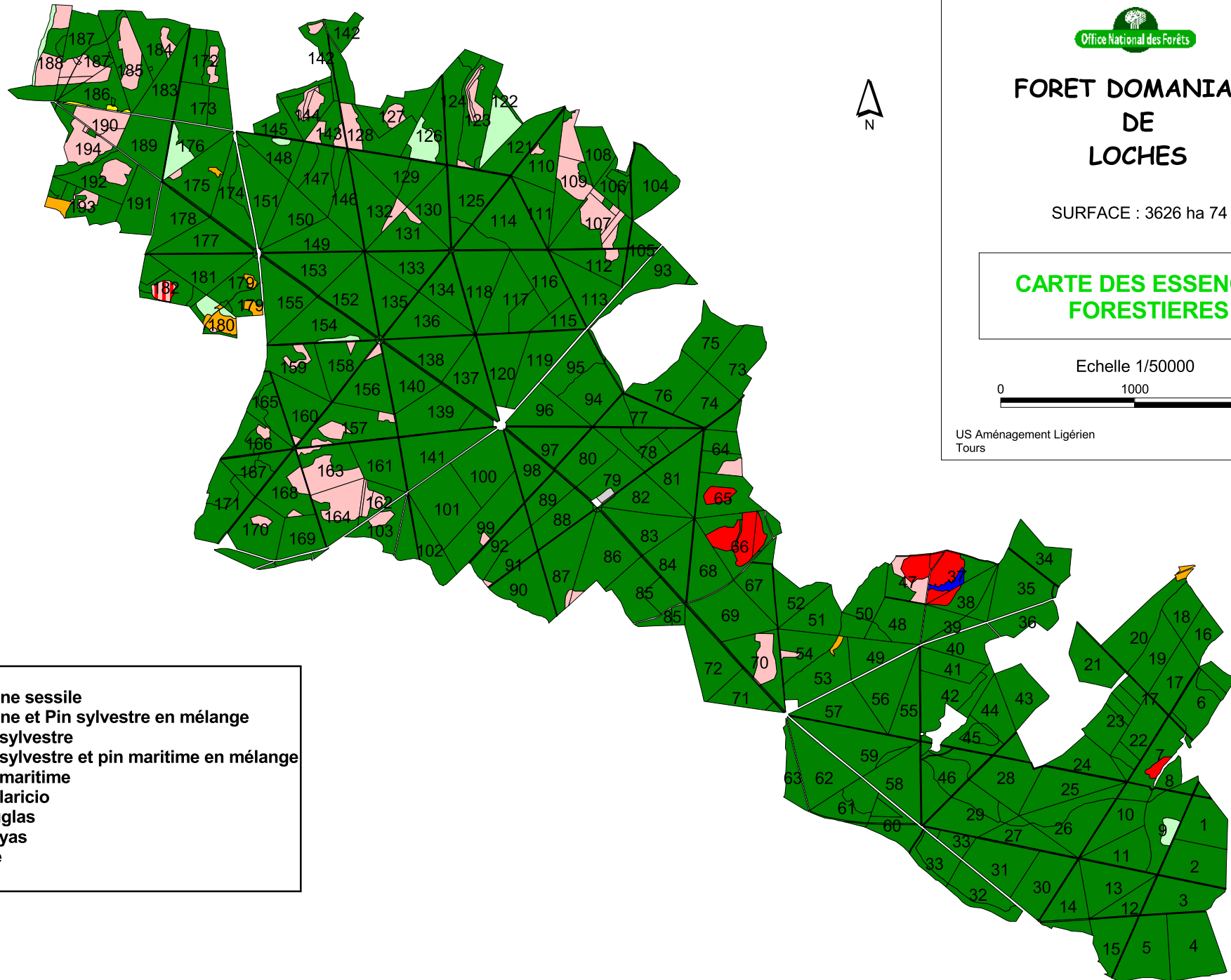
US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



	Chêne sessile
	Chêne et Pin sylvestre en mélange
	Pin sylvestre
	Pin sylvestre et pin maritime en mélange
	Pin maritime
	Pin laricio
	Douglas
	Thuyas
	vide

Version approuvée



Toutes les espèces rares rencontrées en forêt de Loches ne sont pas ici citées. Une liste exhaustive de ces plantes existe dans le document « Contrat Vert ».

#### 1.4.3 - Répartition des essences forestières (cf. carte ci-contre)

Chêne sessile	3 322,39 ha
Chêne sessile et pin sylvestre en mélange	38,99 ha
Pin sylvestre	191,51 ha
Pin sylvestre et pin maritime en mélange	3,41 ha
Pin laricio	12,83 ha
Pin maritime	38,72 ha
Douglas	1,04 ha
Thuyas	2,56ha
Vides	1,27 ha
<b>TOTAL</b>	<b>3 612,72 ha</b>

De cet état, on en déduit la répartition synthétique des essences forestières de la façon suivante :

Essence	Code	Surface (ha)	Surface (%)	Observations
Chêne sessile	CHS	3 322,39	92	Peuplements purs
		19,50		50 % des peuplements mélangés chêne sessile et pin sylvestre
<i>Sous-total</i>		<i>3 341,89</i>		
Pin sylvestre	PS	191,51	6	Peuplements purs
		19,49		50 % des peuplements mélangés chêne sessile et pin sylvestre
		1,71		50 % des peuplements mélangés pin sylvestre et pin maritime
<i>Sous-total</i>		<i>212,71</i>		
Pin maritime	PM	38,72	1	Peuplements purs
		1,70		50 % des peuplements mélangés pin sylvestre et pin maritime
<i>Sous-total</i>		<i>40,42</i>		
Pin laricio	PL	12,83	0,5	Peuplements purs
<i>Sous-total</i>		<i>12,83</i>		
Résineux divers	AR	1,04	0,5	Douglas
		2,56		Thuyas
Vides boisables	VIDE	1,27		
<i>Sous-total</i>		<i>4,87</i>		
<b>TOTAL</b>		<b>3 612,72</b>	<b>100</b>	

#### 1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

##### Peuplements classés

##### *Pour la récolte de graines*

Les parcelles présentant des peuplements de chêne sessile de qualité exceptionnelle ont été classés par le CEMAGREF pour la récolte de glands (Référence de provenance : QPE106-005, secteur Ligérien), l'arrêté de classement date de 1972.



En 2002 une mise à jour a été effectuée. Eu égard à cette mise à jour, les parcelles sur lesquelles la récolte demeure possible en fin 2005 sont :

Parcelle ou sous-parcelle	Surface SIG (ha)	Régénération prévue durant l'aménagement (2006/2025) (ha)
4	28,10	
5	24,66	
10 A	15,08	
13	20,52	
14	17,91	
15	15,45	15,45
22	19,33	17,29
24	15,21	
25	20,66	
26 A	11,69	
28	26,15	
35	24,49	
36	11,46	
39	10,91	10,91
41	12,35	
43	16,67	
44	13,79	
45	11,27	3,59
46 B et C	16,52	10,29
81	21,87	21,87
82	17,23	17,23
83	18,71	18,71
86 A	25,69	
88	15,52	
115	8,74	
117	28,58	
119	21,71	
120	20,88	
135	18,65	
149	16,84	
150	16,84	
152	21,10	
153	20,49	
<b>TOTAL</b>	<b>605,07</b>	<b>115,34</b>

***Pour la conservation des ressources génétiques du chêne sessile***

Dans le cadre du réseau national de conservation des ressources génétiques forestières (INRA/ONF), un site a été retenu en forêt domaniale de Loches, en 1998, pour participer à l'étude sur le chêne sessile (cf. note de Pascal Jarret d'octobre 2000, ONF STIR Ouest, intitulée "Réseau de conservation des ressources génétiques du chêne sessile ; création et règles de gestion du réseau").

Cette unité conservatoire située en forêt domaniale de Loches se compose des parcelles :

Parcelle ou sous-parcelle	Surface SIG (ha)	Régénération prévue durant l'aménagement (2006/2025) (ha)	Observations
13	20,52		Noyau dur
<i>Sous-total</i>	<b>20,52</b>		
9	20,71		Zone d'isolement
10A	15,08		
11	15,36		
12	8,83		
14	17,91		
15	15,45	15,45	
<i>Sous total</i>	<b>93,34</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>113,86</b>		

### Arbres remarquables

Quelques chênes sessiles remarquables sur le plan dimensionnel et esthétique existent en forêt de Loches. Ils sont situés en parcelle 46, au nord ouest de la parcelle. Ces arbres ont au minimum 245 ans.

Malgré leur grande valeur patrimoniale, ces arbres dépérissants et dangereux devront être régénérés durant l'aménagement.

#### 1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

L'état sanitaire des peuplements est globalement bon.

## 1.5 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

### 1.5.1 – Méthode de description

Il n'a pas été opéré d'inventaire général de la forêt.

La validation des descriptions des parcelles réalisées lors des aménagements antérieurs a été reconduite en l'actualisant pour cet aménagement.

Un inventaire dendrométrique par échantillonnage statistique a été réalisé avec quatre blocs.

- Un bloc n°1 pour les futaies régulières de chêne de plus de 174 ans, avec quelques parcelles de la tranche inférieure (134 à 173 ans) présentant un diamètre moyen supérieur à 50 cm, ainsi que les parcelles mélangées feuillus et résineux. L'échantillonnage a été de une placette pour 1 ha. La qualité du chêne y a été recensée.

- Un bloc n°2 pour les futaies régulières de 134 à 173 ans avec une placette pour 12 ha.

- Un bloc n°3 pour les futaies régulières de 104 à 133 ans avec une placette pour 8 ha.

- Enfin un bloc n°4 pour les futaies régulières de 61 à 103 ans avec une placette pour 6 ha.

A l'examen des résultats de ce premier inventaire, il a été décidé d'affirmer la connaissance dendrométrique de certaines parcelles, par un inventaire complémentaire (à raison d'une placette pour 1 ha).

# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

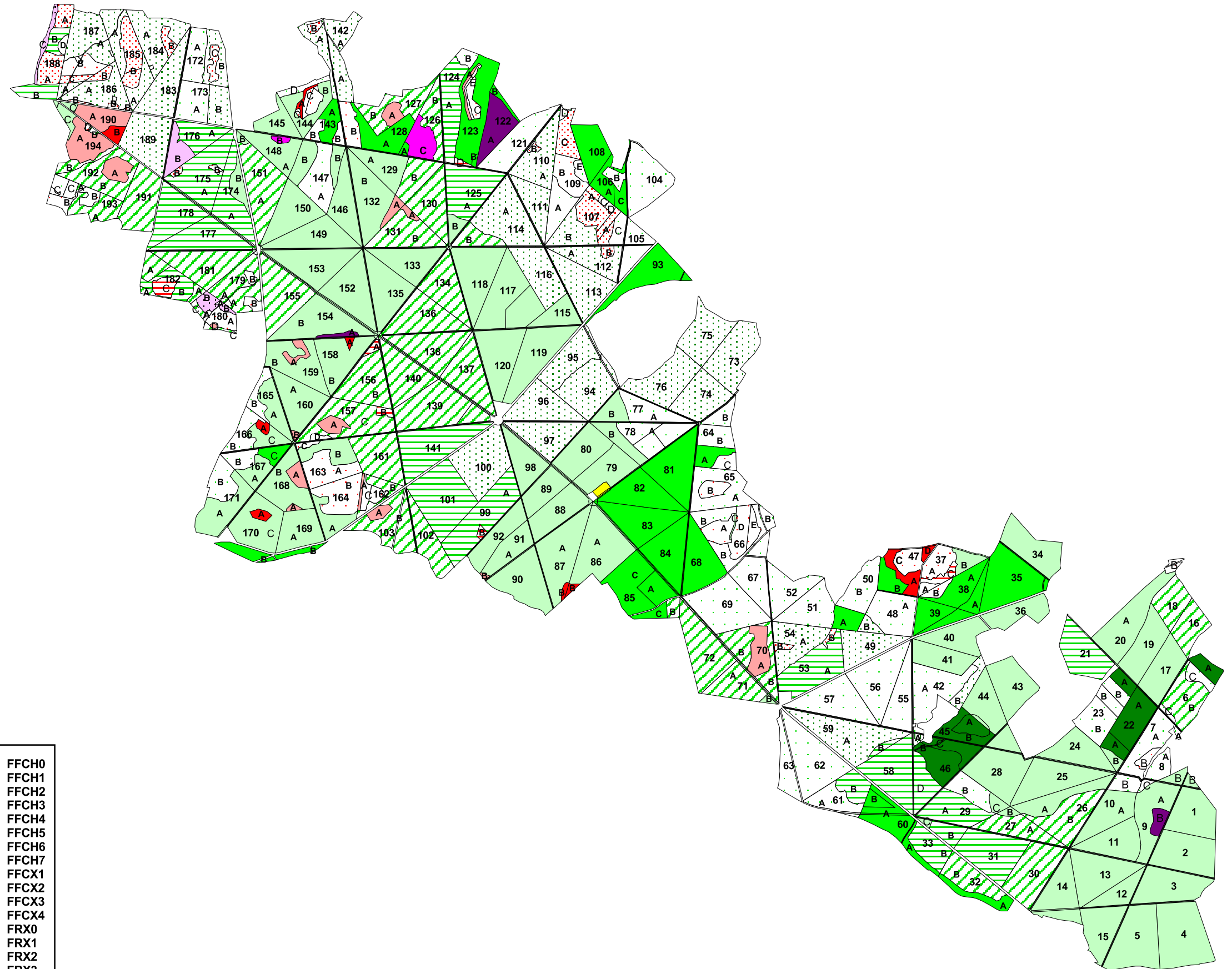
## CARTE DES PEUPEMENTS

Echelle 1/40000

0 1000 2000 Mètres

US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



	Futaie de CHS de 1 à 29ans	FFCH0
	Futaie de CHS de 30 à 60 ans	FFCH1
	Futaie de CHS de 61 à 103 ans	FFCH2
	Futaie de CHS de 104 à 133 ans	FFCH3
	Futaie de CHS de 134 à 173 ans	FFCH4
	Futaie de CHS de 174 à 210 ans	FFCH5
	Futaie de CHS de 211 à 240ans	FFCH6
	Futaie de CHS de plus de 241 ans	FFCH7
	Futaie de CHS et PS en mélange de 30 à 60ans	FFCX1
	Futaie de CHS et PS en mélange de 61 à 103 ans	FFCX2
	Futaie de CHS et PS en mélange de 104 à 133 ans	FFCX3
	Futaie de CHS et PS en mélange de 134 à 173 ans	FFCX4
	Futaie résineuse de 1 à 29 ans	FRX0
	Futaie résineuse de 30 à 60 ans	FRX1
	Futaie résineuse de 61 à 103 ans	FRX2
	Futaie résineuse de 104 à 133 ans	FRX3
	Futaie résineuse de 134 à 173 ans	FRX4
	Vide	VIDE

Un inventaire en plein a été réalisé sur tous les vieux peuplements résineux de plus de 60 ans. Le détail de ces inventaires figure en annexe n°9.

### 1.5.2 - Principaux types de peuplement rencontrés dans la forêt

Tous les peuplements qui composent la forêt de Loches sont de type « FUTAIE ».

Les classes d'âge que nous retenons dans cet aménagement correspondent aux durées d'application des anciens aménagements.

Pour connaître la classe d'âge ou l'âge exact des divers peuplements par parcelle, actualisé à 2005, il convient de s'en référer à l'annexe n°4.

Sur la carte des peuplements présentée ci contre les différentes essences résineuses (PS, PM, PL et AR) ont été confondues, ce qui permet une lecture plus facile de la carte. Les résineux en forêt de Loches ne représentent que 8% de la surface boisée et le pin sylvestre occupe à lui seul 78 % de la surface des résineux.

### Typologie des futaies

Classe d'âge /essence	0 à 29 ans	30 à 60 ans	61 à 103 ans	104 à 133 ans	134 à 173 ans	174 à 210 ans	211 à 240 ans	+ de 241 ans	Code	Surface totale
	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7		
Chêne sessile	467,94	481,35	343,69	568,39	1 109,26	298,02	52,75	0,99	<b>FFCH</b>	3322,39
Résineux	117,28	54,43	10,05	53,41	14,90				<b>FRX</b>	250,07
Chêne sessile et Pin sylvestre en mélange		7,03	6,10	9,19	16,67				<b>FFCX</b>	38,99
Vides boisables									<b>VIDE</b>	1,27
<b>TOTAL</b>										<b>3 612,72</b>

### 1.5.3 - Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplements par unité de gestion

Cf. annexe n°5.

#### 1.5.4- Synthèse globale des grands types de peuplements

Type	Surface (ha)	% surface totale
FFCH0	467,94	12,95
FFCH1	481,35	13,32
FFCH2	343,69	9,51
FFCH3	568,39	15,73
FFCH4	1 109,26	30,70
FFCH5	298,02	8,25
FFCH6	52,75	1,46
FFCH7	0,99	0,03
FRX0	117,28	3,25
FRX1	54,43	1,51
FRX2	10,05	0,28
FRX3	53,41	1,48
FRX4	14,9	0,41
FFCX1	7,03	0,20
FFCX2	6,10	0,17
FFCX3	9,19	0,25
FFCX4	16,67	0,46
VIDE	1,27	0,04
<b>TOTAL</b>	<b>3 612,72</b>	<b>100,00</b>

## 1.6 - FAUNE SAUVAGE

### 1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables

Il découle des études conduites en 1998 pour l'élaboration du Contrat Vert et des observations faites par notre correspondant ONF biodiversité (Gilbert PAGE).

#### Au niveau des oiseaux

Nom français	Nom latin	Protection
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Espèce protégée par arrêté ministériel du 17/04/1981
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	idem
Rouge queue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	idem
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Espèce protégée par arrêté ministériel du 17/04/1981 Inscrite sur la Liste rouge des espèces menacées de France
Faucon Hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	idem
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	idem
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	idem
Pic cendré	<i>Picus canus Gmelin</i>	Espèce protégée par arrêté ministériel du 17/04/1981 Inscrite à l'annexe 1 de la Directive CEE 79/409 relative aux oiseaux sauvages
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	idem
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	idem
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Espèce protégée par Arrêté ministériel du 17/04/1981 Inscrite sur la Liste rouge des espèces Inscrite à l'annexe 1 de la Directive CEE 79/409 relative aux oiseaux sauvages
Busard St Martin	<i>Circus cyaneus</i>	idem

### Au niveau des insectes

Nom français	Nom latin	Ordre	Protection
L'azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Lépidoptère	Espèce protégée par arrêté ministériel du 22/07/1993 Inscrit à l'annexe 4 de la Directive habitats Inscrit à l'annexe 2 de la convention de Berne
La bacchante	<i>Lopinga achine Scopoli</i>	Lépidoptère	idem
La rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	Coléoptère	Espèce protégée par Arrêté ministériel du 22/07/1993 Inscrit à l'annexe 2 et 4 de la Directive habitats Inscrit à l'annexe 2 de la convention de Berne
Le grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo L.</i>	Coléoptère	idem
Le pique prune	<i>Omoderma eremita Scop.</i>	Coléoptère	idem

### Au niveau des amphibiens

Nom français	Nom latin	Protection
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Espèce protégée par arrêté ministériel du 22/07/1993 Inscrite à l'annexe 3 de la convention de Berne
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	idem
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	idem
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Espèce protégée par Arrêté ministériel du 22/07/1993 Inscrit à l'annexe 3 de la convention de Berne Inscrit à l'annexe 4 de la Directive habitats

#### 1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt

##### Cerfs

Un comptage a été réalisé le 5 mars 1997, sous l'égide du CEMAGREF, par la Fédération des chasseurs et l'ONF. Ce comptage a concerné l'ensemble du massif boisé de Loches/Montrésor (5 500 ha) auquel appartient la forêt domaniale de Loches.

Les résultats font état d'une densité de 2,1 têtes aux 100 ha, avec un sex ratio de 1 cerf pour 1,7 biche (objectif 1 cerf pour 1 biche).

En 2001 un inventaire sur la flore a été conduit par les agents de l'ONF dans le cadre de la détermination des indices de consommation (IC) pour mesurer la pression des cerfs sur le milieu. Cet inventaire sera reconduit en 2006. La comparaison de ces deux inventaires permettra de juger de l'évolution de la population.

On se réfère actuellement aux comptes rendus de chasse que fournissent les chasseurs (depuis 2000) qui indiquent que la population de cerfs et biches est en augmentation constante. Les observations des agents de terrain ONF corroborent cette évolution, depuis 1991. A dire d'expert (Agents ONF), on estime la densité du cerf en 2005 à 3 ou 4 têtes aux 100 ha.

On constate quelques dégâts dans les plantations résineuses (parcelles 47, 65 et 179) mais pour le moment on ne déplore aucun dégât dans les régénérations naturelles.

On considère que la population actuelle de cerfs est compatible avec les potentialités du milieu mais on estime qu'elle a atteint un seuil à ne pas dépasser au risque de nuire aux régénérations naturelles, nouvelles, qui vont être engagées.

Un suivi des populations et des dégâts est indispensable pour prévoir les prélèvements nécessaires.

### **Chevreuil**

La densité de la population a longtemps été faible. Elle était de l'ordre de 1 animal aux 100 ha en 1975. Pour permettre le repeuplement plusieurs lâchers ont été réalisés :

- en 1986 10 animaux
- en 1987 30 animaux
- en 1988 15 animaux
- en 1990 18 animaux
- en 1991 10 animaux
- en 1993 13 animaux

Depuis 1997, chaque année, l'évolution de la population est contrôlée par des « IK » (Indice kilométrique), réalisés par l'ONF avec le concours des chasseurs. Les résultats de ces "IK" indiquent que la population a triplé de 1997 à 2005. Les comptes rendus de chasse établis par les chasseurs montrent la même évolution.

A dire d'expert (Agents ONF), on estime la densité du chevreuil en 2005 à 8 animaux aux 100 ha.

On ne constate aucun dégât lié aux chevreuils. Le milieu le permettant, on estime qu'un accroissement de la population est encore envisageable pour porter le nombre d'animaux et le stabiliser à 10 aux 100 ha.

### **Sangliers**

Ils sont peu abondants et très erratiques. A dire d'expert (Agents ONF), le sanglier semble être en très légère augmentation. Les observations faites par les chasseurs confirment cette augmentation.

### **Lièvres, lapins, pigeons ramiers, bécasses et faisans**

Ils sont peu abondants, notamment en ce qui concerne le lapin.

### **Renards, blaireau, martre et belette**

Ces espèces sont présentes avec une augmentation très sensible du nombre des blaireaux depuis quelques années.

### **Nombreux oiseaux** (nicheurs et hivernants)

Une liste exhaustive des différentes espèces rencontrées en forêt de Loches existe dans le Contrat Vert auquel il convient de se référer.

## **1.7 - RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU**

Néant.

## **1.8 - RISQUES D'INCENDIE**

La forêt de Loches composée très majoritairement de feuillus n'est pas sensible aux incendies. Durant la période de l'aménagement passé on ne déplore qu'un seul incendie en 1976, en parcelle 142 sur 4 ha.

La DDAF d'Indre et Loire, dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan de défense des forêts Contre l'Incendie (DFCI) nous rappelle :

- que la quasi-totalité de la forêt est classée en sensibilité faible,
- que seule la partie de forêt située à l'ouest de la RD n°31 est classée en sensibilité moyenne (environ 430 ha) ; cette zone classée à sensibilité moyenne correspond à la partie de la forêt de Loches la plus enrésinée.



## 2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

### 2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE

La forêt domaniale de Loches produit principalement du chêne sessile, secondairement du hêtre et du pin sylvestre et accessoirement des résineux divers (pin maritime, pin laricio...).

#### **Le chêne sessile**

Le chêne est de bonne, à très bonne qualité, notamment dans la moitié Est de la forêt réputée comme une des meilleures chênaies françaises. Les petits bois trouvent leurs débouchés dans la trituration et le chauffage ; les bois moyens fournissent des bois destinés essentiellement au sciage (menuiserie, ébénisterie, charpente) ainsi qu'une petite proportion de « merrain » ; les gros bois fournissent également une majorité de bois de qualité sciage mais avec une proportion de bois à destination « tranchage » et « merrain » assez importante, de l'ordre de 15 à 25 %.

#### **Le hêtre**

Le hêtre est majoritairement de belle venue mais de qualité moyenne.

Les petits bois sont utilisés en trituration et en chauffage ; les bois moyens et gros bois sont destinés au sciage.

#### **Le pin sylvestre**

Le pin sylvestre est de qualité moyenne.

Les petits bois fournissent des bois de trituration ; les bois moyens et gros bois sont utilisés en sciage.

Les acheteurs sont des exploitants forestiers de la région Centre mais aussi des régions appartenant au grand quart sud-ouest de la France. Les lots invendus sont très rares.

Les modes de vente sont :

- la vente en bloc et sur pied pour tous les peuplements feuillus et résineux dont le diamètre moyen excède 25cm,
- la vente à l'unité de produit pour tous les bois de dimension inférieure à 25 cm ; cette vente à l'unité de produit s'adresse à des marchands de bois ou à des cessionnaires locaux.

Le tableau ci dessous indique le prix moyen de vente des bois.

Deux périodes de référence ont été prises en compte pour la détermination de ces prix moyens : 1996 à 1999 et 2003 à 2004.

Les prix de vente des années 2000 à 2002 n'ont pas été considérés du fait des tempêtes de 1999 qui ont particulièrement perturbé le marché du bois pendant trois années.

Essence	Diamètre (cm)	Prix de vente moyen (€/m <sup>3</sup> )	
		Période 1996/1999	Période 2003/2004
Chêne	50 et +	198	274
	30 / 45	41	45
	25 et -	8	7
Hêtre	40 et +	32	32
	30 / 35	13	13
	25 et -	6	8
Feuillus divers	Tous	13	12
Pin sylvestre	25 et +	32	21
	20 et -	3	2
Pin maritime	25 et +	36	27
	20 et -	2	
Résineux divers	25 et +	11	12
	20 et -	3	2
Houppiers feuillus		7	8

## 2.2 - AUTRES PRODUCTIONS

Néant.

## 2.3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES

La forêt de Loches fait l'objet de :

- 1 lot de chasse à courre
- 3 lots de chasse à tir

Ces quatre lots ont été concédés par adjudications en mars 2004 pour une durée de 12 ans.

Par ailleurs chaque année, depuis 2004, des licences de chasse à courre aux chevreuils sont allouées (à l'amiable) à des petits équipages locaux leur permettant une prise annuelle de 3 animaux.

Le montant annuel des loyers (prix 2004) s'élève à :

- pour la chasse à courre 11 000 €/an
- pour la chasse à tir 79 100 €/an
- pour la chasse en licences 5 160 €/an

Le tableau pour les 5 dernières saisons de chasse passées est le suivant:

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
<b>Cerf</b>	17	22	21	26	29
<b>Chevreuil</b>	36	47	48	48	59
<b>Sanglier</b>	20	9	7	2	10
<b>Lièvre</b>	17	22	30	22	42
<b>Bécasse</b>	28	21	32	35	26
<b>Faisan</b>	10	2	4	2	2

En ce qui concerne les grands animaux, le tableau correspond pratiquement aux attributions des plans de chasse.

A noter : les chasseurs ont procédé à l'occasion de ces 5 dernières saisons de chasse à la destruction de 10 renards.

## 2.4 - ACTIVITES PISCICOLES

Etang du Pas aux ânes : 7,10 ha

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, l'étang du Pas aux ânes est loué à la pêche.

Il s'agit d'une location attribuée à l'amiable pour 5 ans.

Le montant du loyer pour le nouveau bail (2006/2010) s'élève à 1 500 €/an (prix 2006).

## 2.5 - AUTRES ACTIVITES

Néant.

## 2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC

Située en Touraine, dans la grande région touristique des châteaux de la Loire, à proximité immédiate de la cité historique de Loches et traversée par trois routes départementales importantes (RD 31, RD760, RD 764) permettant de relier Loches à Blois et Amboise, la forêt de Loches est soumise à une double fréquentation :

- une fréquentation de voisinage (Lochois et Tourangeaux)
- et une fréquentation de passage (touristes)

La fréquentation par le public de la forêt de Loches est globalement peu importante.

Elle est plus marquée durant l'été et l'automne avec une fréquentation automnale essentiellement liée à la cueillette des champignons.



# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

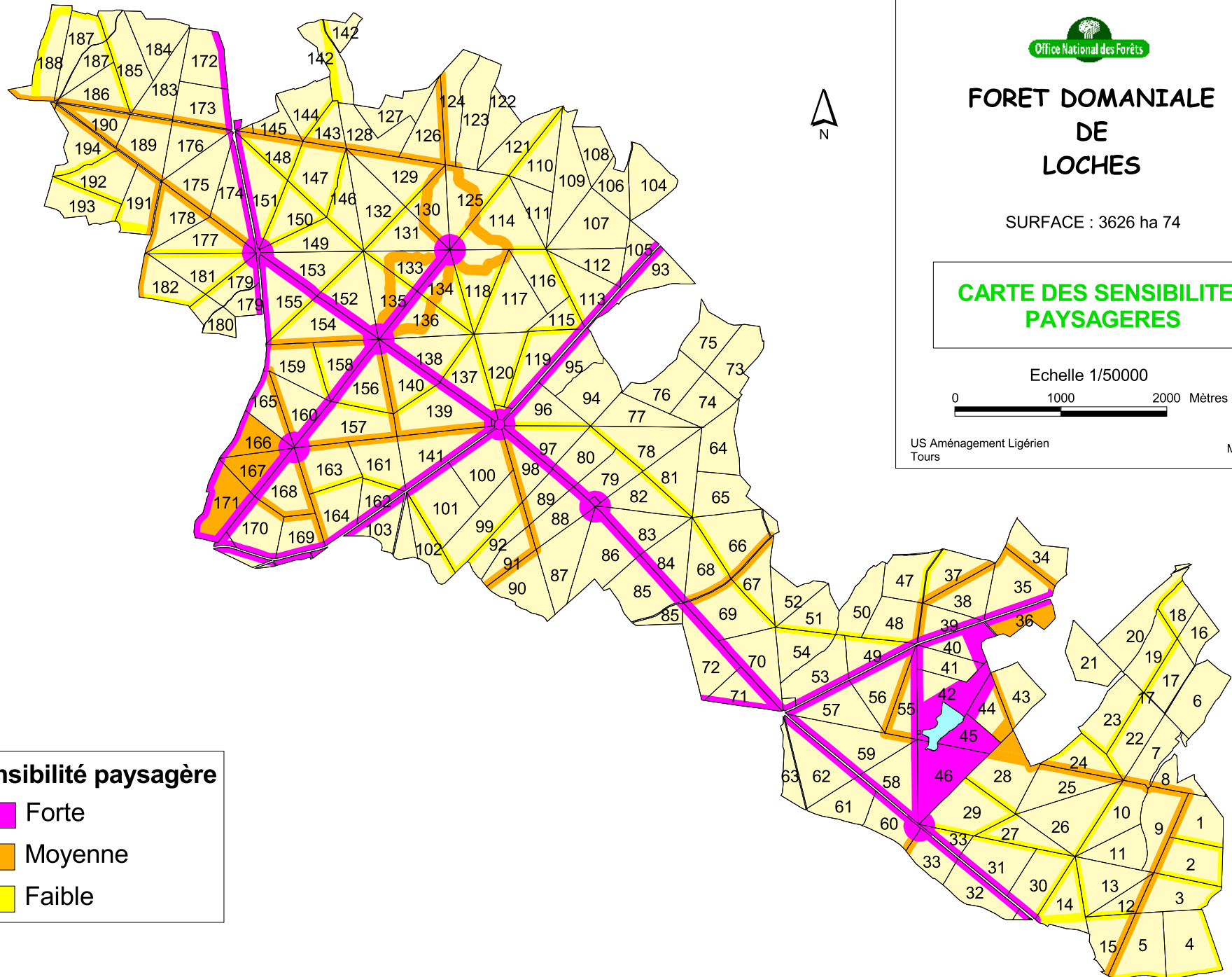
## CARTE DES SENSIBILITES PAYSAGERES

Echelle 1/50000






US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



### Sensibilité paysagère

-  Forte
-  Moyenne
-  Faible

Version approuvée



# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

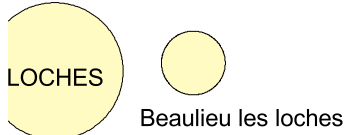
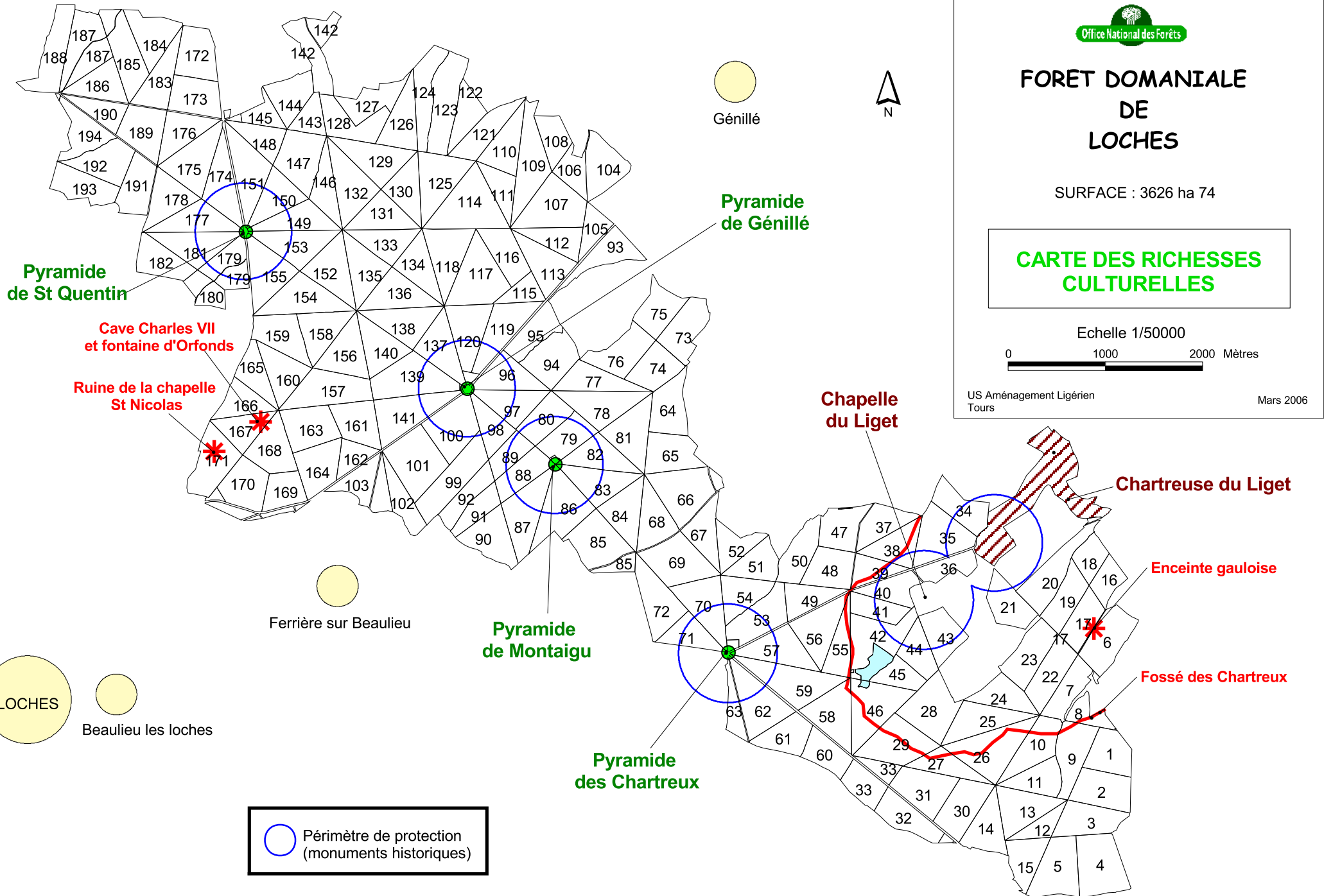
## CARTE DES RICHESSES CULTURELLES


Echelle 1/50000



US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



 Périmètre de protection (monuments historiques)

Version approuvée

## 2.7 - PAYSAGES

Percée de nombreuses et belles routes forestières offrant de larges et majestueux carrefours en étoile, la forêt de Loches apparaît comme un espace naturel domestiqué. Ce sentiment est confirmé par la régularité des peuplements forestiers.

Quatre des grands carrefours sont ponctués de pyramides en pierre qui sont un curiosité touristique

La forêt présente un site particulièrement remarquable qui est l'étang du Pas aux ânes avec son kiosque rustique et ses hautes futaies de chêne de bordure.

Bien que relativement plate la forêt de Loches est parcourue par des ruisseaux au fond de vallons pittoresques tels que ceux d'Orfonds (Parcelle 166), du Cabaret (Parcelles 192/194) ou du Pas aux Biches (Parcelle 144).

La régularité des peuplements, le caractère imposant de certains peuplements et la grande valeur esthétique et forestière des chênes qui composent ces peuplements confèrent à la forêt de Loches un sentiment de solennité et de puissance.

Si même la fréquentation du public est peu importante en forêt de Loches, on distingue sur le plan paysager des unités de sensibilités différentes (cf. carte ci-contre).

La sensibilité forte qui correspond :

- aux bordures des routes les plus usitées (RD traversant la forêt, routes forestières George d'Amboise et Gabrielle d'Estrées) ;
- aux carrefours aménagés (aires de pique-nique) ;
- à l'étang du Pas aux ânes et ses abords.

La sensibilité moyenne qui est liée essentiellement à l'existence de sentiers pédestres balisés mais aussi à la présence de vestiges historiques tels que la cave Charles VII, la fontaine d'Orfonds ou les ruines de la chapelle St Nicolas (Parcelles 167 et 171).

La sensibilité faible qui est également liée à l'existence de sentiers (équestres ou pédestres) mais moins fréquentés.

Le reste de la forêt non soumis à la fréquentation du public ne présente pas de contrainte paysagère.

## 2.8 - RICHESSES CULTURELLES (cf. carte ci-contre)

Les vestiges historiques présents en forêt de Loches sont :

### **- La cave Charles VII et la Fontaine d'Orfonds**

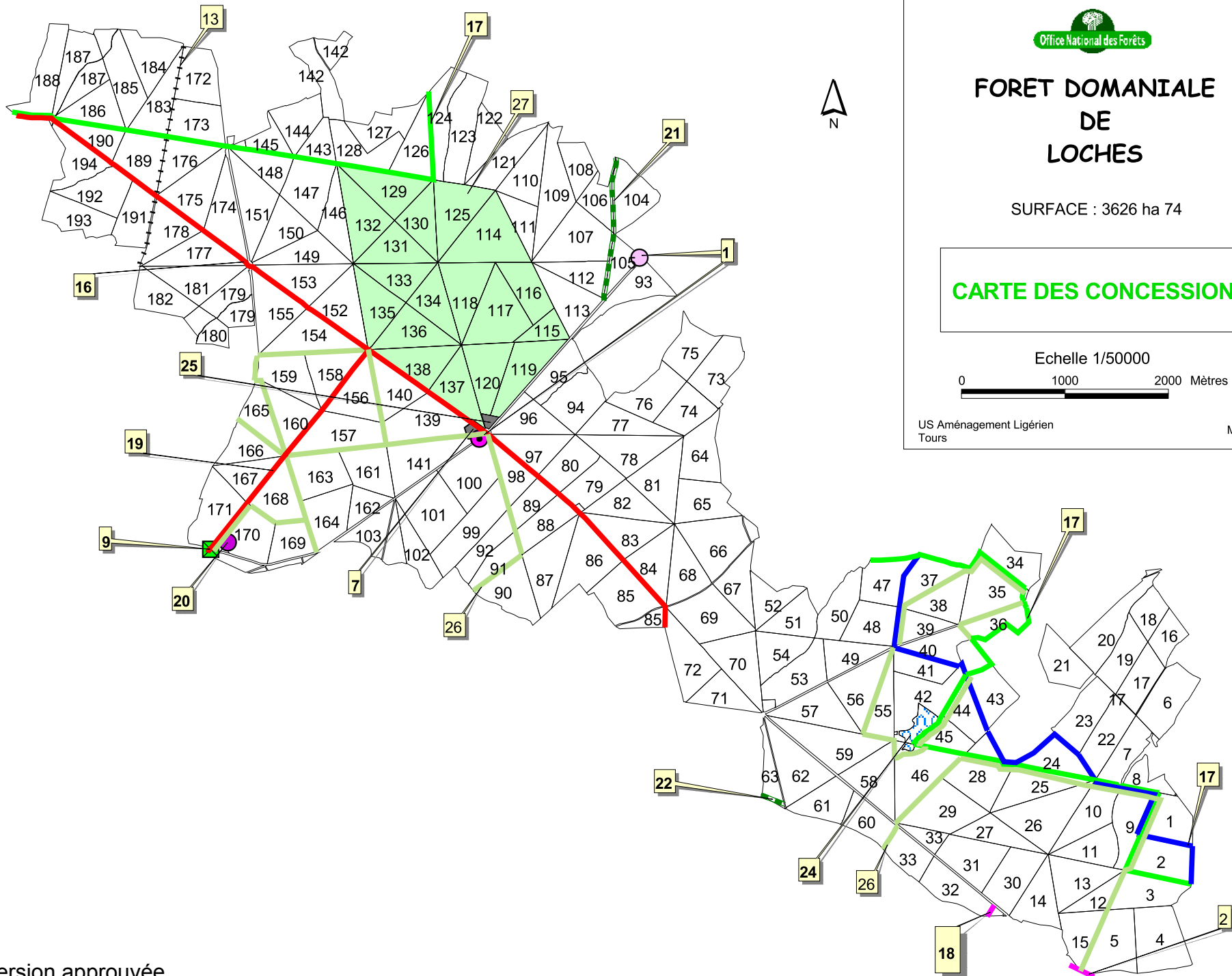
Charles VII qui séjournait fréquemment au château de Loches avait pour relais de chasse une pièce creusée dans le tuffeau aujourd'hui dénommée « La cave Charles VII ». Seules une partie du mur et de la voûte sont encore visibles extérieurement.

La fontaine présente à quelques mètres permettait aux chevaux de boire.

La légende veut que des souterrains relient la cave Charles VII aux châteaux de Loches et de Montrésor.

### **- Les ruines de la Chapelle St Nicolas**

Ceintes d'un large fossé, on découvre les ruines d'une chapelle. D'après la légende, était emprisonné dans sa crypte un homme qui avait dérobé aux chartreux du Liget une statue en or, qu'il avait fondue en pièces. Depuis on entendrait son fantôme compter ses pièces près de la fontaine.

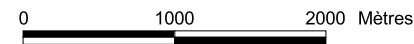


# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

## CARTE DES CONCESSIONS

Echelle 1/50000



US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006

**- Le fossé des Chartreux (long de 5 300 m)**

En 1177 Henri II de Plantagenet décida de détacher 500 ha de la forêt de Loches au profit de la Fondation de la Chartreuse Saint-Jean du Liget. Le creusement du fossé de délimitation dénommé « Le fossé des Chartreux » date de cette époque.

**- Une enceinte protohistorique gauloise**

A ces vestiges s'ajoutent des édifices classés qui sont:

- La Pyramide de St Quentin
- La Pyramide de Génillé
- La Pyramide de Montaigu
- La Pyramide des Chartreux

Ces quatre pyramides servant de relais et de repères pour les chasses à courre avaient été décidées par Colbert mais elles ne furent édifiées qu'en 1778.

Il y a lieu de signaler également la présence de deux édifices classés, situés hors forêt mais jouxtant la forêt, qui sont:

- La Chartreuse du Liget
- La Chapelle St Jean du Liget

Cette curieuse chapelle ronde, isolée en plein champ, date du XII<sup>ème</sup> siècle et est à l'origine du monastère élevé à quelque centaines de mètres au nord.

## **2.9 - AUTRES SUJETIONS**

**Les concessions** (cf. carte ci-contre)

La forêt fait l'objet en fin 2005 de seize concessions qui sont :

- Ligne électrique aérienne de 20 KV et un transformateur (cf n°1 sur la carte) ; client : EDF.
- Ligne électrique aérienne de 110 m de longueur le long de la RD 9 (cf n°2 sur la carte) ; client : EDF
- Ligne électrique aérienne de 400 V avec un poteau, desservant la MF des Moreaux (cf n°18 sur la carte) ; client : Syndicat Intercommunal d'Electricité
- Ligne électrique souterraine desservant la MF d'Orfonds (cf n°20 sur la carte) ; client : Syndicat Intercommunal d'Electricité
- Canalisation de gaz sur 1 km; RF d'Epernon (cf n°13 sur la carte) ; client : Gaz de France
- Fibre optique sur 8 198 m, RF Georges d'Amboise (cf n°16 sur la carte) ; client : France Télécom
- Câble téléphonique souterrain, RF Gabrielle d'Estrée (cf n°19 sur la carte) ; client : France Télécom
- Pavillon de Beauchêne, loué à l'adjudicataire de chasse à courre (cf n°7 sur la carte) ; client : M. de CHAUDENAY, Association de vénerie du Berry
- Maison Forestière de Beauchêne louée à l'adjudicataire de chasse à tir (cf n°25 sur la carte) ; client : M. STIRNEMANN, Association Rallye Hurle Haut
- Pêche à l'étang du Pas aux Anes (cf n°24 sur la carte) ; client : M. HERAULT Michel
- Droit de passage sur 15 m à partir de RF Gabrielle d'Estrée (cf n°9 sur la carte) ; client : M. ADAM Michel
- Droit de passage à cheval (cf n°22 sur la carte) ; client : M. DURAIN Paul



- Droit de passage, sentiers pédestre et équestre (cf n°17 sur la carte) ; client : SIVOM du Canton de Montrésor
- Droit de passage, chemin de la Huttière (cf n°21 sur la carte) ; client : Commune de Génillé
- Droit de passage, sentiers pédestres balisés avec 6 panneaux signalétiques (cf n°26 sur la carte) ; client : Loches Développement
- Parcours d'orientation, circuit permanent avec bornes (cf n°27 sur la carte) ; client : Loches Développement

## **2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER**

La forêt compte quatre édifices protégés au titre de la législation sur les monuments historiques qui sont :

- la pyramide de St Quentin inscrite au patrimoine national par arrêté du 3 novembre 1958,
- la pyramide de Génillé, la pyramide de Montaigu et la pyramide des Chartreux inscrites au patrimoine national par arrêté du 26 novembre 1956.

Par ailleurs il existe deux monuments en bordure immédiate de la forêt protégés également au titre de la législation sur les monuments historiques qui sont :

- la Chartreuse du Liget inscrite au patrimoine national par arrêté du 13 mars 1972,
- la chapelle St-Jean du Liget classée en 1862.

Ces différents édifices génèrent un périmètre de protection de 500 m autour de chacun (Les parcelles ou parties de parcelles de la forêt concernées par cette protection sont figurées sur la carte des richesses culturelles, en regard du paragraphe 2.8).

Au titre de cette réglementation, toute coupe est soumise à autorisation ministérielle préalable, après avis de la commission départementale des sites perspectives et paysages et, de l'architecte des bâtiments de France.

Cette autorisation préalable sera demandée dès la présentation de l'aménagement pour les parcelles devant faire l'objet de coupes de régénération (parcelles 34, 38, 39, 70, 82 et 83).

**Remarque :** dans la liste des peuplements classés d'intérêt régional par l'ONF, deux sont situés en forêt de Loches. Il s'agit du peuplement remarquable présent en parcelle 46 (0,99 ha) et, de l'îlot de vieillissement existant en parcelle 47 (5,38 ha). Ces deux peuplements qui seront régénérés durant le nouvel aménagement, seront remplacés par :

- un îlot de vieillissement dans la parcelle 26, (parcelle Label – P26A de 11,69ha) ;
- un îlot de vieillissement paysager dans les parcelles 45 et 46, (P45B de 7,67ha et P46C de 6,23ha) ;
- un îlot de sénescence dans la parcelle 60, (P60B de 3 ha).

# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3591ha 79

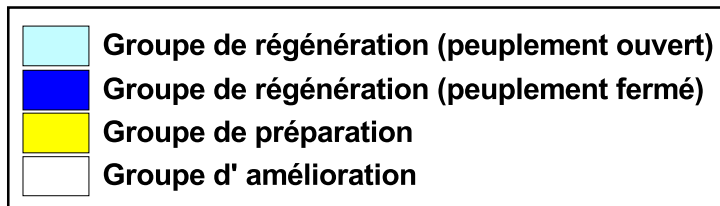
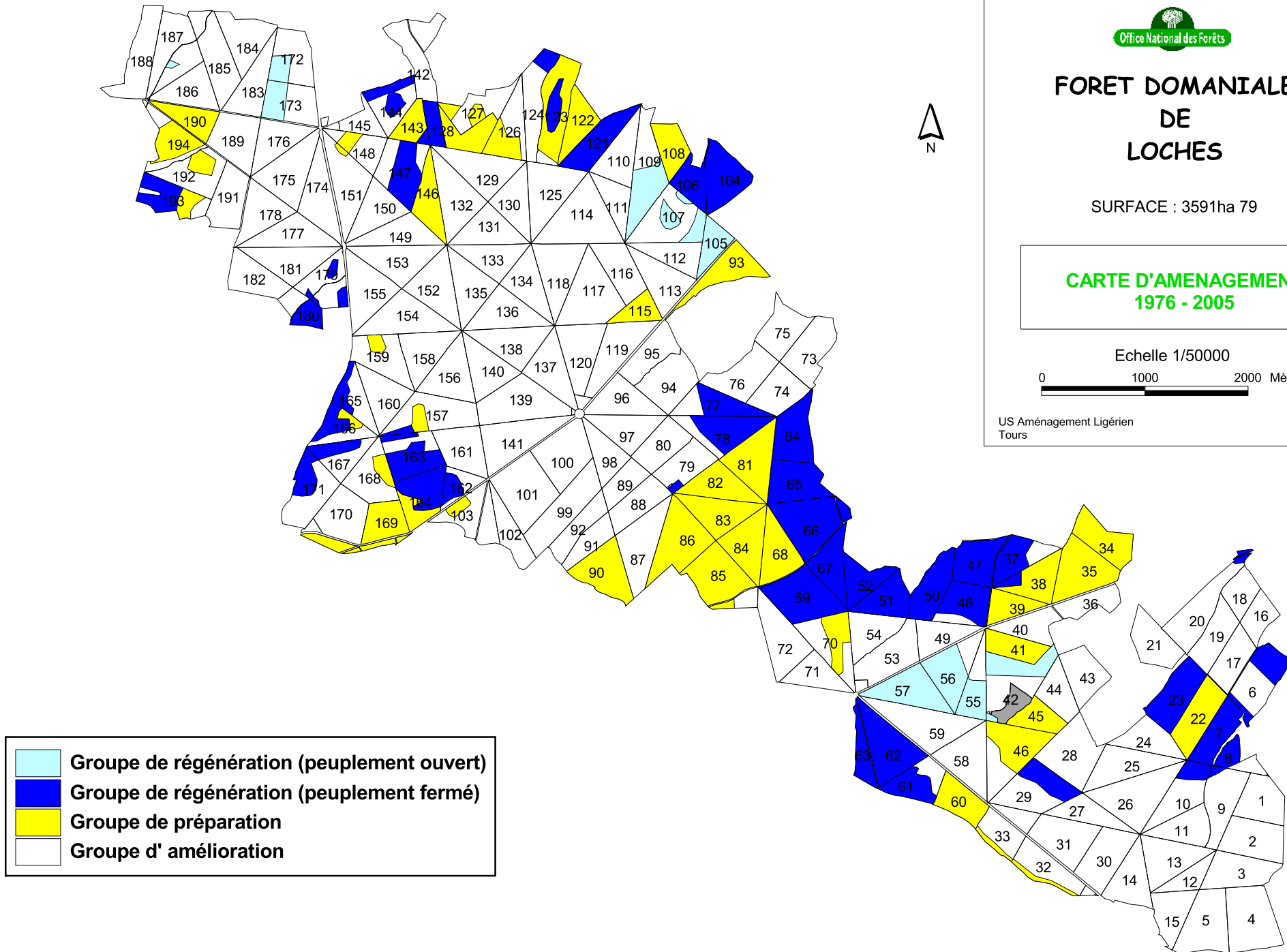
**CARTE D'AMENAGEMENT  
1976 - 2005**

Echelle 1/50000



US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



## 3 – GESTION PASSEE

### 3.1 – TRAITEMENTS SYLVICOLES

#### 3.1.1 – Traitements antérieurs

Il convient de se reporter aux deux derniers procès verbaux d'aménagement ; celui de 1947 rédigé par M. BENDA et celui de 1977 par M. LAFOUGE.

Ces deux derniers aménagements détaillent exhaustivement les traitements antérieurs appliqués à la forêt domaniale de Loches, notamment en ce qui concerne les aménagements de :

- 1812, sanctionné par le décret du 3 septembre 1812,
- 1845, sanctionné par l'ordonnance du 26 janvier 1845,
- 1873, sanctionné par le décret du 31 mai 1876,
- 1903, sanctionné par le décret du 14 novembre 1902,
- 1946, sanctionné par l'arrêté ministériel du 6 janvier 1949.

#### 3.1.2 – Dernier aménagement forestier

L'arrêté ministériel du 21 mai 1980 règle l'aménagement de la forêt domaniale de Loches pour la période 1976-2005.

L'objectif principal de cet aménagement est la production de bois d'œuvre, de chêne de qualité, avec pour objectif secondaire l'accueil du public.

Cet aménagement a été modifié le 30 janvier 1998 par décision de M. GAMBLIN, Directeur régional de l'ONF en région Centre. A compter de 1998 le rythme des coupes d'amélioration est ramené à 8 ans au lieu de 10ans ; pour les peuplements de chêne affichant un âge compris entre 100 et 150 ans au 31/12/1997.

### Objectifs

#### *Situation en 1976*

- Classes d'âge déséquilibrées tant pour les feuillus que les résineux.
- Feuillus : la classe 104/143 ans est gravement excédentaire, les classes 30/73 et 181/210 ans sont déficitaires.
- Résineux : la classe 104/143 ans est très excédentaire, la classe 30/73 ans est pratiquement absente.

#### *Réflexions de l'aménagiste (M. Roger LAFOUGE)*

« Les déséquilibres constatés ne peuvent se résorber rapidement, en ce qui concerne le chêne que par des régénérations anticipées. Compte-tenu de la valorisation constatée avec l'augmentation du diamètre, une telle solution conduirait à des sacrifices d'exploitabilité considérables. Il paraît donc logique économiquement de n'accepter les régénérations anticipées que pour les seuls peuplements sur souches qui ne gagnent rien à vieillir. Mieux vaut au contraire différer la régénération de parcelles bien venantes pour atteindre plus tardivement l'équilibre souhaitable.

Pour les pins sylvestres, le fait que plus des deux tiers des peuplements en place dépassent 74 ans, conduit inévitablement à envisager un effort de régénération, bien supérieur à celui exigé par le strict équilibre des classes d'âge » (pages 100 et 101 de l'aménagement).

« Afin d'assurer la continuité d'une production de très haute qualité (peuplements de chêne), il paraît opportun de ne pas régénérer tous les peuplements de la classe d'âge 181-210 ans. Certaines parcelles de très belle venue peuvent avantageusement attendre 30 ans avant d'être mises en régénération, comme les parcelles 45 et 46 » (page 122 de l'aménagement).

### *Décisions de l'aménagiste*

#### *Critères d'exploitabilité*

- Pour les feuillus

- A long terme pour les peuplements âgés de moins de 70 ans pour lesquels une sylviculture nouvelle peut être appliquée : diamètre d'exploitabilité de 80 cm dans les meilleurs peuplements de la 1<sup>ère</sup> classe de fertilité, 60 à 70 cm pour les autres.
- A moyen terme pour les peuplements âgés de 70 à 140 ans auxquels la sylviculture classique avec une certaine intensification des éclaircies peut être appliquée : 60 cm.
- A court terme pour les peuplements de 150 ans et plus, à récolter dans les 60 prochaines années : 50 à 55 cm.

Avec un âge d'exploitabilité de 210 ans pour l'ensemble des peuplements.

- Pour les résineux

- Pin sylvestre : âge d'exploitabilité 90 ans avec diamètre d'exploitabilité de 45 cm.
- Pin laricio : peu représenté, (mêmes critères que le pin sylvestre).
- Pin maritime : âge d'exploitabilité 60 ans avec diamètre d'exploitabilité de 40 cm.

#### *Classement des parcelles (cf. carte ci-contre)*

- Groupe de régénération : 568,91 ha avec un effort de régénération de 487,36 ha dont 336,59 ha de chêne. L'effort de régénération correspondant à 88 % de la surface d'équilibre (Se = 554,76 ha dont 454,54 ha de chêne).
- Groupe de préparation : 503,61 ha dont 434,06 ha de chêne.
- Groupe d'amélioration : 2409,93 ha.

<b>Série</b>	unique
<b>Type</b>	Production
<b>Surface (ha)</b>	3 482,45
<b>Traitement</b>	Futaie régulière
<b>Méthode d'aménagement</b>	Groupe de régénération strict
<b>Durée de renouvellement</b>	210 ans pour le chêne (rouvre et pédonculé) 90 ans pour les résineux (PS, PM et PL)
<b>Surface à régénérer (ha)</b>	568,91
<b>Possibilité de régénération</b>	7 500 m <sup>3</sup> /an
<b>Rotation des coupes</b>	Amélioration et Préparation 6, 8, 10 et 12 ans selon l'âge
<b>Essence objectif</b>	Chêne (rouvre et pédonculé), Pin sylvestre, Pin maritime et Pin laricio de Corse

Surface à régénérer (ha)	Chêne (rouvre et pédonculé)	Résineux (PS, PM et PL)	TOTAL
Surface à terminer (Régénération entamée lors du précédent aménagement (ha))	72,25	9,30	81,55
Surface nouvelle à réaliser (ha)	336,59	150,77	487,36
<b>TOTAL</b>	<b>408,84</b>	<b>160,07</b>	<b>568,91</b>

**Bilan du dernier aménagement forestier**  
**Surfaces régénérées pendant la période 1976-2005**

Type de régénération	Parcelles ou sous parcelles prévues	Prévisions (ha)	Peuplements fermés		Réalisation							Bilan			
					Coupes rases		Coupes progressives (feuillus)					Régénération feuillue		Régénération résineuse	
			feuillus	résineux	feuillus	résineux	Ensemencement	1 <sup>ère</sup> secon daire	2 <sup>ème</sup> secon daire	3 <sup>ème</sup> secon daire	Définitiv e	acquise	en cours	acquise	en cours
NAT CH	6p	9,34					9,34	9,34	5,00		4,34	4,34	5,00		
NAT CH	7p	11,31					11,31	11,31	11,31		11,31	11,31			
ART PM	7p	3,50				3,50								3,50	
NAT CH	8p	2,38					2,38	2,38			2,38	2,38			
ART CH	8p	2,75				2,75					2,75	2,75			
NAT CH	9p	0,78					0,78	0,78			0,78	0,78			
NAT CH	10p	4,75					4,75	4,75	4,75	2,77	4,75	4,75			
ART PL	20p	1,32				1,32								1,32	
NAT CH	23	19,24					19,24	19,24			16,00	16,00	3,24		
NAT CH	29p	9,20					9,20	9,20	9,20	2,00	9,20	9,20			
ART PM	37p	9,27				9,27								9,27	
ART PM	38p	3,30				3,30								3,30	
NAT CH	47p	3,00	5,25												
ART PM	47p	13,95		5,95		5,75								5,75	
NAT CH	48p	16,39					16,39	16,39	16,39		16,39	16,39			
NAT CH	50	16,07					16,07	16,07	16,07		10,70	10,70	5,37		
NAT CH	51	14,57					14,57	14,57	14,57		14,57	14,57			
NAT CH	52	12,01				1,50	10,51	9,01	7,50		10,51	12,01			
NAT CH*	56	16,37								16,37	16,37	16,37			
NAT CH*	57	19,23							9,75		19,23	19,23			
NAT CH	61p	8,75					8,75	8,75	8,75		8,75	8,75			
NAT CH	62	23,78					23,78	23,78	23,78		23,78	23,78			
NAT CH	63	8,71					8,71	8,71	8,71		8,71	8,71			
NAT CH	64p	15,00					15,36	15,36	11,26		10,20	10,20	5,16		
ART PS	64p	3,06				2,70								2,70	
NAT CH	65p	6,94				6,04	10,50	10,50	10,50		10,50	16,54			
ART PM	65p	13,00				3,40								3,40	
NAT CH	66p	10,00					10,00	10,00	10,00		10,00	10,00			
ART PM	66p	16,53	0,82			15,71								15,71	
NAT CH	67p	10,00					12,00	12,00	12,00		12,00	12,00			
ART PL	67p	5,00				3,00						3,00			
NAT CH	69	25,25					25,25	25,25	25,25		25,25	25,25			
NAT CH	77p	9,92					9,92	9,92	9,92		9,92	9,92			
NAT CH	78p	14,68					14,68	14,68	14,68		14,68	14,68			
ART CH	79p	0,60													
NAT CH	104p	17,41					18,91	18,91	18,91		18,91	18,91			
ART PL	104p	2,12				0,62						0,62			
NAT CH*	105	9,11							9,11		9,11	9,11			
NAT CH	106p	6,60	4,70				3,50	3,50					3,50		
ART PL	106p	4,00				2,40					2,40	2,40			
ART PS*	107p	2,60				2,60								2,60	
NAT CH*	107p	2,60								2,60	2,60	2,60			
ART PS*	109p	4,20				4,20								4,20	
NAT CH*	109p	10,00							10,00		10,00	10,00			
NAT CH	121	16,62					16,62	16,62	16,62		16,62	16,62			
NAT PS	123p	3,92		1,20		3,50								3,50	
NAT CH	124p	2,39					2,39	2,39	2,39		2,39	2,39			

Type de régénération	Parcelles ou sous parcelles prévues	Prévisions (ha)	Peuplements fermés		Réalisation							Bilan			
			feuillus	résineux	Coupes rases		Coupes progressives (feuillus)					Régénération feuillue		Régénération résineuse	
					feuillus	résineux	Ensemencement	1 <sup>ère</sup> seconde	2 <sup>ème</sup> seconde	3 <sup>ème</sup> seconde	Définitive	acquise	en cours	acquise	en cours
NAT PS	128p	6,00		6,00											6,00
NAT PS	143p	3,00		3,50											3,50
NAT CH	144p	2,57					2,57	2,57				2,57	2,57		
NAT PS	144p	5,50	0,84	3,87											3,87
NAT CH	147p	14,86					14,86	14,86	10,42	6,71	14,86	14,86			
NAT PS	157p	1,00		1,00											1,00
NAT PS	162p	4,00	0,85	3,50											3,50
NAT PS	163p	15,28		15,28											15,28
NAT PS	164p	14,00		14,00											14,00
NAT CH	165p	3,93					4,68	4,68				4,68	4,68		
ART PL	165p	0,75													
NAT CH	166p	3,88					3,88	3,88	3,88		3,88	3,88			
ART PL	166p	0,94		0,94								0,94			
NAT CH	167p	4,27		0,17			4,10	4,10	4,10		4,10	4,27			
NAT CH	171p	7,64					7,64	7,64	7,64		7,64	7,64			
NAT CH*	172p	5,32							5,32		5,32	5,32			
NAT CH*	173p	9,62									9,62	9,62			
ART PL	179p	5,95		2,70											2,70
ART PL	180p	6,59		6,59											6,59
ART PS*	187p	2,50		2,50											2,50
ART CH	193p	1,00		1,00								4,50			
ART PL	193p	8,79		8,20											4,70
<b>TOTAL</b>		<b>568,91</b>	<b>10,77</b>	<b>8,84</b>	<b>16,02</b>	<b>124,79</b>	<b>332,64</b>	<b>331,14</b>	<b>334,15</b>	<b>11,48</b>	<b>382,62</b>	<b>404,54</b>	<b>22,27</b>	<b>118,89</b>	

Les surfaces indiquées dans ce tableau sont celles de l'ancien aménagement. Il ne s'agit pas des nouvelles surfaces SIG.

### Observations

- Type de régénération avec "\*" = queue de régénération de l'ancien aménagement.
- P 47p la partie feuillue (NATCH de 5,25 ha) a été conservée en îlot de vieillissement. La partie (ART PM de 5,95 ha) n'a pas été ouverte pour des raisons paysagères.
- P 66p une bande de chêne de 0,82 ha (ART PM) est conservée à titre paysager.
- P 67p la coupe rase feuillue de 3 ha a été suivie d'une plantation de chêne.
- P 79p la plantation de chêne n'a pas été réalisée. Cet espace reste ouvert.
- P 104p la coupe rase feuillue de 0,62 ha a été suivie d'une plantation de chêne.
- P 106p la coupe rase résineuse de 2,40 ha a été suivie d'une plantation de chêne. Sur les 4,70 ha (NAT CH) la régénération n'est pas entamée.
- P 123p la partie prévue en régénération a été contrôlée. La surface est en réalité de 4,70 ha. 1,20 ha (NAT PS) reste à réaliser.
- P 144p la partie prévue en régénération résineuse a été contrôlée. La surface est en réalité de 4,71 ha. 0,84 ha (NAT PS) reste à réaliser.
- P 162p la partie prévue en régénération résineuse a été contrôlée. La surface est en réalité de 4,35 ha. 0,85 ha (NAT PS) reste à réaliser.
- P 165p plantation de PL non faite. Ensemencement naturel en CH et PS.
- P 166p plantation de PL non faite. Plantation de chêne à la place.
- P 193p plantation de PL uniquement sur 2,00 ha à laquelle s'ajoute 2,70 ha de semis naturel de PS.

### Conclusion

La surface à terminer (81,55 ha) a été régénérée conformément aux prévisions, avec 72,25 ha de feuillus et 9,30 ha de résineux.

La surface nouvelle à réaliser (487,36 ha) a été partiellement réalisée, selon le décompte suivant :

	Surface prévue (ha)	Surface acquise (ha)	Surface en cours (ha)
Régénération feuillue	336,59	332,29	22,27
Régénération résineuse	150,77	109,59	
<b>TOTAL</b>	<b>487,36</b>	<b>441,88</b>	<b>22,27</b>

La surface totale régénérée durant cet aménagement (acquise et en cours) est donc de 545,70 ha, soit 96 % des prévisions. La surface régénérée en feuillus est supérieure aux prévisions de 4,5 % (acquise et en cours).

Les parcelles, feuillues et résineuses, non ouvertes, qui auraient du être régénérées durant cet aménagement, pour lesquelles l'exploitation du sous-étage feuillu a été réalisé (P106p, 47p, 123p, 144p et 162p) viendront s'ajouter aux 22,27 ha de régénération feuillue en cours pour constituer la queue de régénération du prochain aménagement, soit: 13,54 ha + 22,27 ha = **35,81 ha**  
(La surface SIG correspondante est de 36,67 ha).

### Coupes engagées pendant la période 1976 - 2005

Le bilan des coupes s'établit annuellement dans le tableau ci-après

Année	Amélioration et préparation (m <sup>3</sup> )	Régénération (m <sup>3</sup> )	Total régénération, amélioration et préparation (m <sup>3</sup> )
1976	6 399	7 083	13 482
1977	12 537	7 571	20 108
1978	7 331	7 030	14 361
1979	6 697	8 109	14 806
1980	5 931	7 905	13 836
1981	5 555	8 377	13 932
1982	5 001	6 788	11 789
1983	6 608	6 489	13 097
1984	8 107	9 073	17 180
1985	9 764	4 934	14 698
1986	18 163	12 389	30 552
1987	13 406	5 669	19 075
1988	16 727	7 753	24 480
1989	13 745	9 992	23 737
1990	15 143	9 479	24 622
1991	9 017	14 585	23 602
1992	9 685	6 839	16 524
1993	11 457	5 181	16 638
1994	13 152	4 267	17 419
1995	9 667	7 699	17 366
1996	12 884	6 939	19 823
1997	12 703	7 396	20 099
1998	19 272	5 294	24 566
1999	18 079	4 423	22 502

Année	Amélioration et préparation (m <sup>3</sup> )	Régénération (m <sup>3</sup> )	Total régénération, amélioration et préparation (m <sup>3</sup> )
2000	9 540	3 340	12 880
2001	23 109	3 015	26 124
2002	14 872	3 039	17 911
2003	14 416	3 085	17 501
2004	17 910	3 845	21 755
2005	14 568	3 425	17 993
<b>TOTAL</b>	<b>361 445</b>	<b>201 013</b>	<b>562 458</b>
<i>Moyenne/an</i>	<i>12 048</i>	<i>6 700</i>	<i>18 749</i>

Les volumes indiqués dans ce tableau sont des volumes commerciaux

### Conclusion

La forêt a ainsi fournie 562 460 m<sup>3</sup> de bois pour la période 1976/2005, soit 18 748 m<sup>3</sup>/an, ce qui correspond à un prélèvement moyen annuel global de 5,38 m<sup>3</sup>/ha/an (la surface prise en compte pour ce calcul est la surface des peuplements de l'ancien aménagement, à savoir 3 482,45 ha).

En matière de régénération, la possibilité était fixée, en volume aménagement, à 7 500 m<sup>3</sup>/an, soit 225 000 m<sup>3</sup> pour 30 ans.

Les coupes de régénération ont délivrés, en volume commercial, 201 013 m<sup>3</sup> durant cette période, soit 6 700 m<sup>3</sup>/an (soit 12,28 m<sup>3</sup>/ha/an).

Le bilan en matière de possibilité est en conséquence inférieur aux prévisions de 11 %.

Ce bilan « régénération » est à considérer avec circonspection puisqu'il compare des volumes aménagement et des volumes commerciaux et que nous avons, d'autre part, constaté des erreurs de transcription des récoltes au niveau du sommier de la forêt entre les coupes de régénération et les coupes d'amélioration notamment en ce qui concerne les coupes de sous-étage, préalables à la mise en semencement, qui ont presque toutes été comptabilisées en amélioration.

Pour ce qui est de l'amélioration, la possibilité indicative annoncée était en volume aménagement de 8 980 m<sup>3</sup>/an, soit 269 400 m<sup>3</sup> pour 30 ans.

Les coupes d'amélioration ont délivré en volume commercial 361 445 m<sup>3</sup> durant cette période, soit 12 048 m<sup>3</sup>/an (soit 4,14 m<sup>3</sup>/ha/an), ce qui traduit une nette dynamisation de la sylviculture.



### Recettes annuelles (en € constants)

Année	Bois sur pied	Bois façonnés	Chasse – pêche	Concessions	Recettes diverses *	TOTAL	Coeff.tr.€ const.utilisés
1976	1 935 699		28 925	843	1 250	1 966 717	0,5167
1977	2 116 090		25 470	792	2 608	2 144 960	0,47244
1978	1 785 023	10 834	23 353	1 044	2 084	1 822 338	0,43317
1979	1 150 447	24 522	45 142	919	4 987	1 226 018	0,3911
1980	1 679 763	13 234	46 678	810	2 745	1 743 229	0,34442
1981	1 429 328		44 030	970	3 511	1 477 839	0,3037
1982	1 038 816	1 829	44 806	999	4 578	1 091 028	0,27161
1983	755 984	6 093	45 259	869	2 775	810 980	0,24777
1984	1 002 924	4 116	46 544	1 037	2 889	1 057 510	0,23068
1985	1 024 719		43 239		1 767	1 069 724	0,21798
1986	1 536 223	6 199	37 689	984	1 960	1 583 054	0,21233
1987	1 317 046	1 585	37 508		3 019	1 359 158	0,20586
1988	1 632 589	19 403	39 568	983	5 015	1 697 558	0,20047
1989	2 023 550	5 746	45 190	91	16 624	2 091 202	0,19348
1990	1 551 812	7 001	45 489	669	3 837	1 608 808	0,18718
1991	2 157 353	2 051	61 211	44	5 009	2 225 668	0,18136
1992	1 810 339	2 055	66 971	334	3 463	1 883 162	0,17717
1993	947 026		64 225		243	1 011 494	0,17355
1994	1 334 476	15 338	66 932	207	79	1 417 033	0,17071
1995	1 895 004		63 891	430	3 613	1 962 938	0,16781
1996	1 558 315		59 226	370	2 628	1 620 539	0,16456
1997	1 466 354	1 203	68 979	1 736	3 100	1 541 372	0,16256
1998	1 529 754	15 369	66 949	1 492	3 132	1 616 697	0,16144
1999	1 026 237		58 211	499	6 600	1 091 547	0,16064
2000	39 165	91 867	57 875	293	3 219	192 420	0,15797
2001	2 299 569		57 975	24 179	3 184	2 384 906	0,15538
2002	1 048 752	2 700	58 900	15 614	4 929	1 130 895	
2003	1 291 096		63 076	11 170	9 924	1 375 266	
2004	1 874 361	100	98 484	12 901	3 953	1 989 799	
<b>TOTAL</b>	<b>42 257 817</b>	<b>231 246</b>	<b>1 511 795</b>	<b>80 279</b>	<b>112 724</b>	<b>44 193 861</b>	
<i>Moy.ann</i>	<i>1 457 166</i>	<i>7 974</i>	<i>52 131</i>	<i>2 768</i>	<i>3 887</i>	<i>1 523 926</i>	

\***Recettes diverses** = remise en état de coupes, location de place de dépôt, prorogation de délais, visites guidées, subventions...

## Dépenses annuelles (en € constants)

Année	Entretien courant							Travaux neufs					TOTAL	Coeff.tr. € const
	Peuple- ments	Infrastru- ctures	Tourisme	Chasse & pêche	Exp. régie	Mainte- nance	Sous-total	Reboise- ment	Equipe- ment	Tourisme	Sous- total	Impôt foncier		
1976	89 332	44 963	10 291	61 831		1 235	207 653			11 046	11 046	173 742	392 441	0,5167
1977	70 823	24 705	3 844	38 336	3 770	1 914	143 391			8 085	8 085	175 139	326 615	0,47244
1978	79 573	31 783	10 848	2 621	12 827	3 058	140 711			40 627	40 627	180 252	361 591	0,43317
1979	116 380	10 068	7 830		25 676	3 545	163 499			46 145	46 145	182 039	391 684	0,39111
1980	101 130	33 128	5 950		7 695		147 903	132 447	36 149	236 642	168 596	170 151	486 650	0,34442
1981	118 390	4 082	8 980		772	1 646	133 869	221 527	15 115	236 642	168 092	538 604	0,3037	
1982	140 854	41 530	6 325		6 073	331	195 113	11 562	20 064	31 627	170 393	397 132	0,27161	
1983	133 134	23 118	7 164	911		215	164 541	9 212	30 512	39 724	159 645	363 910	0,24777	
1984	110 076	45 923	6 843	2 313		2 943	168 099	13 462		13 462	166 838	348 399	0,23068	
1985	135 148	46 370		1 105		6 389	189 013			29 144	29 144	166 889	385 046	0,21798
1986	131 272	19 866	9 532	1 902		6 341	168 913	21 284	12 371	33 655	180 778	383 346	0,21233	
1987	102 676	41 660		2 090			146 426					185 068	331 494	0,20586
1988	104 846	63 729	4 785	1 163			174 523					181 166	355 690	0,20047
1989	121 815	48 051					169 866			12 806	12 806	170 853	353 525	0,19348
1990	123 815	29 023	12 425			2 628	167 890	26 355	14 552	40 907	163 566	372 363	0,18718	
1991	124 679	44 682	10 579			8 598	188 538	17 835		17 835	165 708	372 081	0,18136	
1992	118 885	29 795	22 296		9 098	13 644	193 717			5 049	5 049	163 354	362 120	0,17717
1993	108 874	17 577	14 854		3 176	1 457	145 938			1 892	1 892	125 041	272 871	0,17355
1994	97 172	30 072	11 438		5 538	4 268	148 488			5 633	5 633	126 904	281 025	0,17071
1995	97 396	41 177	12 470		349	3 669	155 062			9 732	9 732	117 783	282 577	0,16781
1996	84 938	37 340	22 330	16	558	5 138	150 320	79 631		79 631	107 618	337 569	0,16456	
1997	82 570	44 028	44 070			6 253	176 921					107 521	284 442	0,16256
1998	85 958	29 709	28 506		893	17 151	162 218					107 282	269 500	0,16144
1999	89 892	46 995	9 910			3 396	150 192					107 958	258 150	0,16064
2000	83 891	28 785	4 401		3 580	9 672	130 328			232	232	108 069	238 629	0,15797
2001	58 778	27 451	6 012			6 774	99 015					107 579	206 595	0,15538
2002	59 937	13 465	7 338			5 751	86 491					107 740	194 231	
2003	11 177	41 656	3 373		1 999	3 746	61 951					103 887	165 838	
2004	24 306	41 727				452	66 485					105 905	172 390	
<b>Total</b>	<b>280 7714</b>	<b>982 460</b>	<b>29 2395</b>	<b>112 287</b>	<b>82 003</b>	<b>120 216</b>	<b>4 397 075</b>	<b>0</b>	<b>548 682</b>	<b>283 790</b>	<b>832 472</b>	<b>4 256 960</b>	<b>9 486 508</b>	
<i>Moy/an</i>	<i>96 818</i>	<i>33 878</i>	<i>10 083</i>	<i>3 872</i>	<i>2 828</i>	<i>4 145</i>	<i>151 623</i>	<i>0</i>	<i>18 920</i>	<i>9 786</i>	<i>28 706</i>	<i>146 792</i>	<i>327 121</i>	

## Bilan économique (en € constants) Période 1976/2004

Moyenne annuelle		
Recettes	Dépenses	Bilan
1 523 926	327 121	+ 1 196 805

Soit un **bilan positif de 330 €/ha/an** ; en considérant la surface totale SIG de la forêt de Loches, soit 3 626,74 ha.)

### 3.2 - AUTRES ACTIONS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS DE LA FORET

Néant.



# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

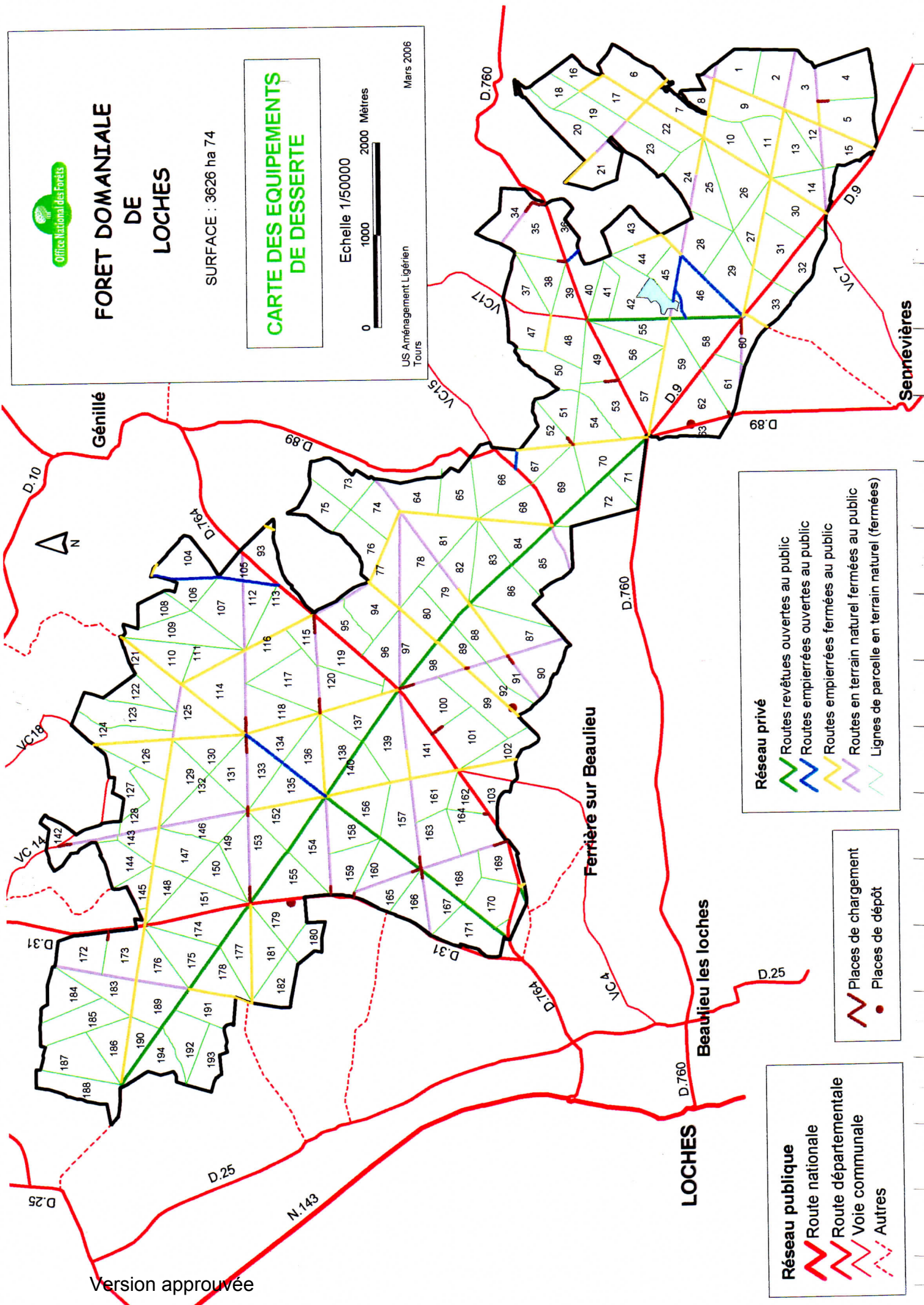
## CARTE DES EQUIPEMENTS DE DESERTE

Echelle 1/50000



US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



**Réseau privé**

- Routes revêtues ouvertes au public
- Routes empierrées ouvertes au public
- Routes empierrées fermées au public
- Routes en terrain naturel fermées au public
- Lignes de parcelle en terrain naturel (fermées)

**Places de chargement**

- Places de dépôt

**Réseau publique**

- Route nationale
- Route départementale
- Voie communale
- Autres

Version approuvée

### 3.3 - ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

#### 3.3.1 - Matérialisation des limites périmétrales

La forêt est limitée par des fossés bien marqués. L'appartenance de ces fossés est connue (cf. paragraphe 0.3 du présent aménagement).

Etat	31 km
Riverain	17 km
Mitoyen	9 km
<b>TOTAL</b>	<b>57 km</b>

La seule partie litigieuse du périmètre est située en bordure nord de la parcelle 145. Le cadastre fait apparaître un chemin rural n°27, propriété de la Commune de St Quentin sur Indrois, alors qu'il s'agit d'un chemin forestier appartenant à l'Etat dénommé Chemin de St Quentin. Sa longueur est de 463 m. La cellule foncière territoriale de l'ONF a été saisie de ce dossier.

#### 3.3.2 - Equipements de desserte (cf. carte ci-contre)

##### 3.3.2.1 - Réseau privé

Nom de la route forestière	Longueur totale (m)	Routes en terrain naturel		Routes empierrées				Routes revêtues				Places de chargement de bois empierrées				
		Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)		
RF Anne de Beaujeu	2 847			2 847	12	3										
RF Charlotte de Savoie	2 962	1 975	11	690	12	3,5						102	11	3,5		
				195	22	3										
RF Cinq Mars	5 029	536	8	2 948	12	3,5						127	8	3,5		
		1 418	12													
RF Coligny	4 578	4 053	11,5	297	11,5	3,5						228	11,5	3,5		
RF d'Armagnac	533	533	10,5													
RF de Chenonceaux	1 813	1 534	11									279	11	3,5		
RF de Clisson	1 714							1 714	12,5	3,5	1 714					
RF de Craon	2 106	218	11,5	1 888	11,5	3,5										
RF de Guise	1 565	495	11	1 070	11	3,5										
RF de Lusignan	1 410			1 410	9	2,5										
RF de Mayenne	3 145	697	11	838	10	3,5										
						1 610	12	3								
RF de Palluau	1 595	1 339	12	256	12	3,5										
RF de Valençay	1 264			311	11,5	3,5										
				953	12,5	3,5	953									
RF des Poitevins	268			268	10	3,5										
RF du Kiosque	336			336	9	3,5	336									
RF Epernon	2 591	1 887	12	704	12	3										
RF François de Paule	4 805	3 126	12	1 052	12	3						627	12	3,5		
RF Frédéric III	4 326	608	11,5	3 718	12	3,5										
RF Gabrielle d'Estrées	5 312			2 801	12	3,5	1 078	2 322	12	3	2 322					
								189	21	3	189					

Nom de la route forestière	Longueur totale (m)	Routes en terrain naturel		Routes empierrées				Routes revêtues				Places de chargement de bois empierrées		
		Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)
RF Geoffroy le Bel	4 073	1 249	12	2 824	12	3,5	505							
RF Georges d'Amboise	9 020							1 367	12	3,8	1 367			
								3 934	21	3,8	3 934			
								3 719	21	4,1	3 719			
RF la Ballue	3 014	1 685	11,5	895	11,5	3					434	11,5	3,5	
RF Louis d'Anjou	2 169			2 169	11,5	3,5								
RF Marie de Chatillon	3 964	1 548	12	2 265	12,5	3					151	12	3,5	
RF Philippe le Hardi	5 234	1 680	11,5	3 376	11,5	3					178	11,5	3,5	
RF St Gérard	1 652			1 652	12	3,5								
Chemin de Ferrière	71			71	9	3								
Chemin de la Brossardière	192							192	15	3	192			
Chemin de la Chapelle du Liget	182			182	12	3	182							
Chemin de la Frillière	1 026	1 026	9,5											
Chemin de la Huttière	1 397			1 397	12	3,5	1 397							
Chemin de la Migeonnerie	205			205	9,5	3,5	205							
Chemin de St Quentin	463	463	10											
<b>TOTAL</b>	<b>80 861</b>	<b>26 070</b>		<b>39 228</b>			(4 656)	<b>13 437</b>			(13 437)	<b>2 126</b>		

Désignation de la ligne de parcelle	Longueur totale (m)	Lignes de parcelles en terrain naturel		Lignes de parcelles empierrées			Places de chargement de bois empierrées		
		Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)
<i>Lignes de parcelles</i>									
LP 47/48	420			420	9	3			
LP16/17	300			300	12	3,5			
LP 43/44	576	282		294	10	3,5			
Av. des chartreux (LP 34/35)	601	481					120	11	3,5
LP 4/5	632	519					113	8	3,5
LP 35/38	558	453					105	10	3,5
LP 49/53	416	269					147	10	3,5
LP 51/52	649	547					102	10	3,5
LP 100/101	526	385					141	10	3,5
LP 172/173	478	378					100	10	3,5
LP 61/62	587	538					49	10	3,5
LP 162/164	455	404					51	10	3,5
Autres lignes	75 761	75 761							
<b>TOTAL</b>	<b>81 959</b>	<b>80 017</b>		<b>1 014</b>			<b>928</b>		

**Remarque :** Emprise = plate-forme + fossés

- Routes revêtues (13,5 km)

S'agissant de routes ouvertes à la circulation publique, servant de voies de transit pour les communes riveraines, le Conseil Général d'Indre et Loire assure depuis 1997 la totalité des frais d'entretien de ces routes.

Les derniers travaux réalisés sont déclinés dans le tableaux ci-après:

Nom	Situation	Longueur (m)	Revêtement de la chaussée (année)	PATA* (année)
RF de Clisson		1 714	2000	2005
RF Georges d'Amboise	Conservateur à D.764	1 403	1983	2005
	D.31 à Conservateur et D.89 à D.760	2 811	1995	2005
	Montaigu à D.89	1 223	1997	2005
	D.764 à Montaigu	1 198	1998	2005
	Saudinet à D.31	2 385	2001	2005
RF Gabrielle d'Estrée	Conservateur à Orfonds	2 511	2002	2005
Chemin de la Brossardière		192	ancien	sans

\* Point à Temps Automatique : Entretien de la chaussée = rebouchage des nids de poules et des fissures. L'état de ces routes est globalement moyen à l'exception du chemin de la Brossardière qui est en mauvais état.

- Routes empierrées (39 km)

L'état de ces routes est globalement moyen ; seule la RF des Poitevins (268 m) est en mauvais état. 12% seulement de ce réseau est ouvert à la circulation publique. L'entretien de ce réseau incombe à l'ONF à l'exception du Chemin de la Huttière et du chemin de la Migeonnerie qui sont entretenus aux frais de la commune de Génillé.

- Routes en terrain naturel (26 km)

L'état de ces routes est globalement bon. Mais il s'agit d'un réseau impraticable en période hivernale. Toutes ces routes sont fermées à la circulation publique. L'entretien de ces routes est à la charge exclusive de l'ONF.

- Lignes de parcelles (82 km)

Ces lignes, en terrain naturel, sont elles aussi fermées à la circulation publique car très fragiles. Il s'agit de lignes enherbées qui doivent être fauchées annuellement. Ces lignes n'ont pas le statut de routes mais elles font partie intégrante du réseau de desserte car elles sont indispensables à la réalisation des débardages.

Durant le dernier aménagement quelques empièvements ponctuels de lignes de parcelles (1 km) ont été réalisés pour permettre le dépôt et l'enlèvement des bois.

### 3.3.2.2 - Réseau public

Les routes publiques principales qui contribuent à la desserte de la forêt de Loches sont:

Nom de la route	Longueur de la route à l'intérieur de la forêt ou jouxtant le périmètre de la forêt (km)
RD 31	4,9
RD 764	5,4
RD 760	3,5
RD 9	3,1
RD 89	2,3
<b>TOTAL</b>	<b>19,2</b>

### 3.3.2.3 – Densité du réseau

La densité totale du réseau privé est de 4,5 km/100 ha (y compris les lignes de parcelles). Sans les lignes de parcelles cette densité est de 2,2 km/100 ha.

En y incluant les routes principales publiques la densité totale du réseau est de 5 km/100ha.

Cette densité du réseau est largement suffisante pour assurer la desserte du massif et une bonne commercialisation des produits.

Il n'y a pas lieu en conséquence de créer de routes supplémentaires mais il y a nécessité en revanche d'empierrier quelques parties de routes actuellement en terrain naturel car certaines parcelles sont encore difficilement accessibles.

### 3.3.2.4 – Places de chargement et places de dépôt de bois

- Places de dépôt

La forêt compte trois places de dépôt à l'intérieur des parcelles qui sont situées en parcelles 52, 92 et 179. Elles sont constituées d'une plate-forme empierrée de 40 m de longueur, de 3,5 m de largeur avec un dégagement nivelé de part et d'autre de la plate-forme de 8 m de largeur permettant un dépôt de bois organisé.

- Places de chargement

Des empierrements ponctuels de routes forestières en terrain naturel ou de lignes de parcelles ont été réalisés pour permettre l'enlèvement des bois. Il s'agit le plus souvent de plates-formes empierrées de 110 m de longueur et de 3,5 m de largeur. Les abords de ces plates-formes ne sont pas aménagés. Le dépôt des bois en bordure de ces plates-formes s'organise comme sur le reste du réseau empierré en fonction des ouvertures offertes par les peuplements forestiers.

Il existe ainsi vingt sept places de chargement, soit 3 km d'empierrement.

**Remarque** : ces 3 km n'ont pas été pris en compte dans le calcul de la densité du réseau de desserte de la forêt.

La forêt est bien équipée sauf en matière de places de dépôt et de chargement. Le réseau est à compléter en conséquence.

### *3.3.3 - Réseau d'assainissement des parcelles*

La forêt de Loches présente une ligne de crête allant du nord-ouest au sud-est, longeant sensiblement la route forestière Georges d'Amboise. De part et d'autre de cette crête la pente naturelle qui existe permet un drainage correct du massif.

A cette pente naturelle s'ajoutent des ruisseaux bien marqués qui servent de collecteurs. Ces ruisseaux prennent naissance en forêt et s'écoulent vers les rivières voisines.

Les ruisseaux situés au nord de la ligne de crête, plus nombreux et plus importants convergent vers l'Indrois, ceux du sud vers l'Indre.

Les sols en forêt de Loches sont peu ou pas hydromorphes, c'est pourquoi le réseau de fossés à l'intérieur des parcelles n'est pas dense. Les quelques fossés existants sont en bon état. Ils ne nécessitent pas de travaux de curage.

Il faut cependant être vigilant et ce notamment au moment des régénérations. Dans les parcelles concernées le curage des fossés existants doit être réalisé. S'il n'existe pas de fossés, il peut être nécessaire d'en créer.

### *3.3.4 - Equipements cynégétiques*

Il n'existe pas d'équipements spécifiques.

Les objectifs assignés à la forêt de Loches réclament que le nombre de grands animaux soit contenu, notamment en ce qui concerne la population de cerfs et biches. Les régénérations naturelles doivent continuer d'être menées sans engrillagement.

Il n'y a pas lieu en conséquence de créer d'équipements cynégétiques particuliers susceptibles d'accroître la population actuelle.

### *3.3.5 - Equipements concernant les risques d'incendie*

Les risques étant très faibles en forêt de Loches, aucun équipement n'a été mis en œuvre pour lutter contre les incendies et il n'y a pas lieu de prévoir des aménagements spécifiques à réaliser dans le cadre du nouvel aménagement.

Néanmoins le dernier Plan de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) que nous a adressé la DDAF d'Indre et Loire mentionne la nécessité d'empierrier la ligne de parcelle 128/143 et de prolonger cet empierrement jusqu'à la voie communale proche, de sorte à permettre aux Services de secours venant de St Quentin d'accéder à la route forestière empierrière Frédéric III.

Il conviendrait que l'ONF se rapproche des services de la DDAF pour étudier en commun ce projet d'empierrement qui aura une double utilité : favoriser les interventions de secours mais aussi faciliter la sortie des bois dans ce secteur.





# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

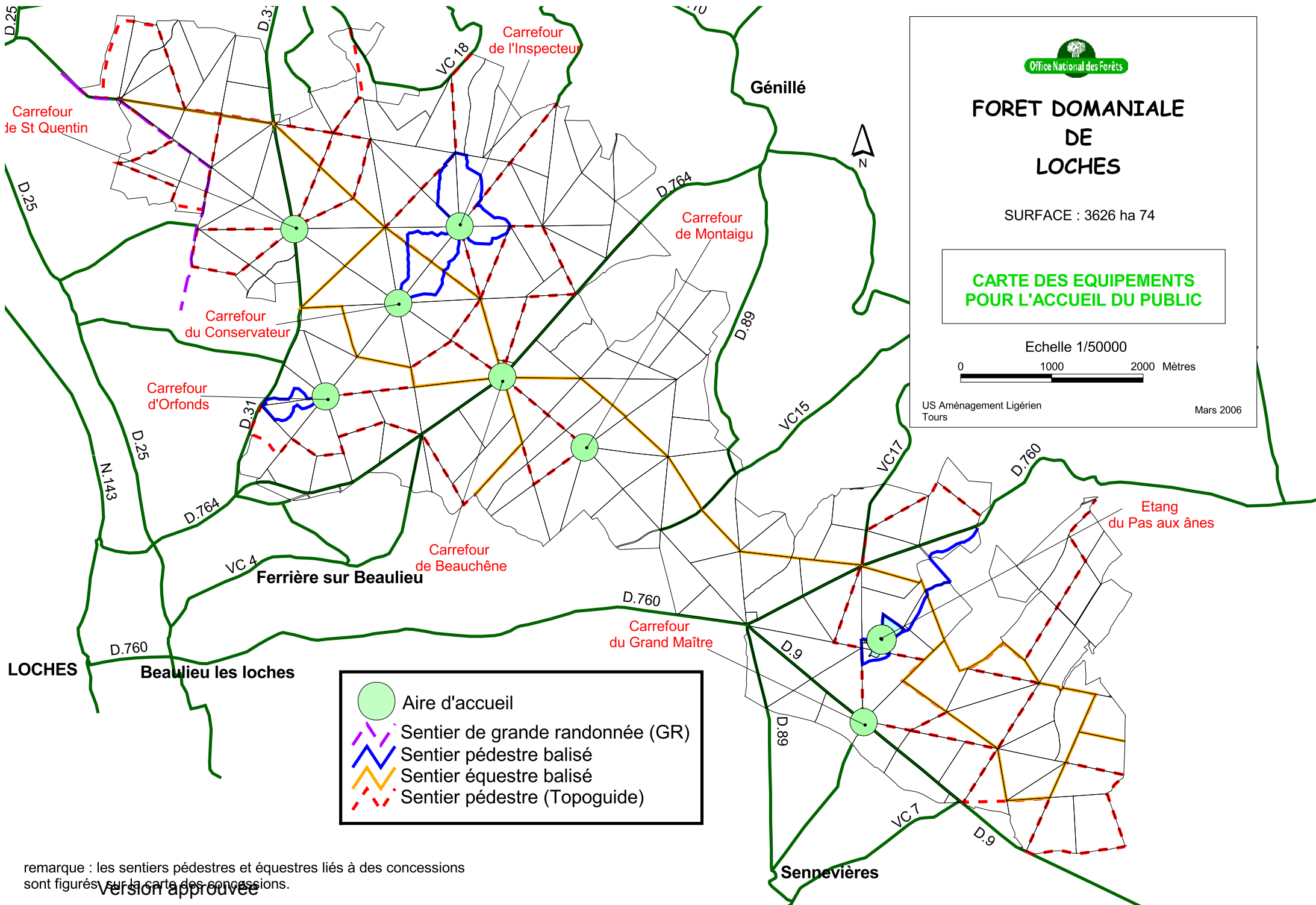
## CARTE DES EQUIPEMENTS POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC






Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



-  Aire d'accueil
-  Sentier de grande randonnée (GR)
-  Sentier pédestre balisé
-  Sentier équestre balisé
-  Sentier pédestre (Topoguide)

remarque : les sentiers pédestres et équestres liés à des concessions sont figurés sur la carte des concessions.

version approuvée

### 3.3.6 - Equipements pour l'accueil du public (cf. carte ci-contre)

La forêt de Loches compte :

- 8 zones d'accueil du public équipées de tables de pique-nique, de bancs, de poubelles, de panneaux d'information et parfois d'abris ; parmi ces huit zones, trois sont particulièrement prisées : celles du carrefour du Conservateur, du carrefour de l'Inspecteur et de l'étang du Pas aux ânes.

- 4 sentiers pédestres balisés (9,7 km)

- 1 circuit équestre balisé (25 km)

Par ailleurs un Topoguide a été édité par l'ONF, intitulé « Promenons nous en forêt de Loches » invitant les promeneurs à emprunter les allées forestières pour découvrir la forêt, 95 km de circuits sont proposés. La forêt peut ainsi être entièrement parcourue. Il s'agit de circuits pédestres non balisés.

Au titres de concessions, la forêt de Loches compte également :

(cf carte des concessions au paragraphe 2.9 du présent aménagement)

- 4 sentiers pédestres balisés (20 km)

- 1 sentier pédestre non balisé (13 km)

- 1 circuit équestre non balisé (5,4 km)

- 1 parcours permanent de course d'orientation intéressant 362 ha de la forêt.

Mis à part les équipements réalisés dans le cadre des concessions, les travaux relatifs à l'entretien des équipements d'accueil du public (y compris les frais liés au ramassage des déchets) incombent quasi exclusivement à l'ONF. Seule la commune de Génillé participe financièrement aux frais.

Sans une participation financière extérieure, l'ONF n'est plus en mesure d'assurer le renouvellement des équipements.

Aucun travaux d'investissement n'ont été réalisés depuis 1993 et les travaux d'entretien sont de plus en plus réduits.

### 3.3.7 - Dispositifs de recherche

Aucun.

## 4 - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX - DURÉE D'APPLICATION DE L'AMÉNAGEMENT : 20 ans, 2006 - 2025

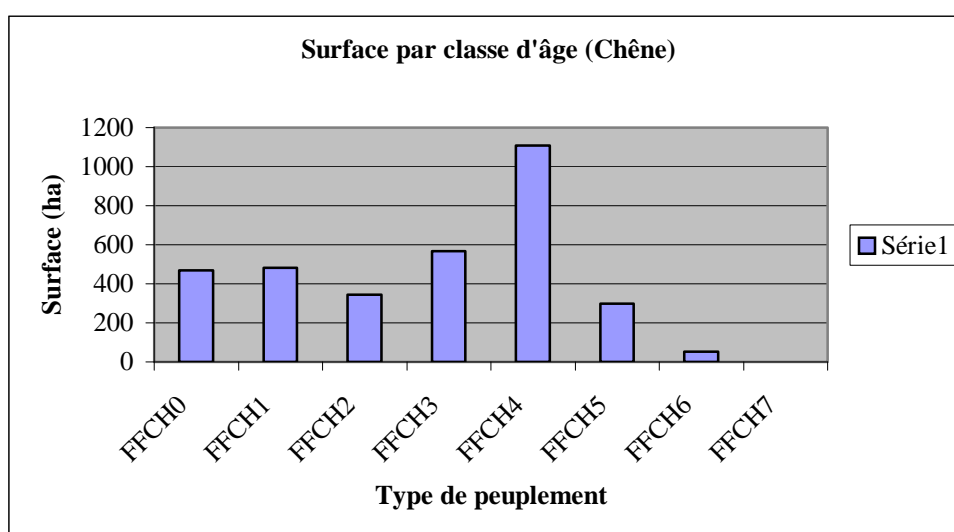
### 4.1 - SYNTHÈSE DES PROBLÈMES POSÉS - SOLUTIONS ENVISAGÉES

Au travers des études et inventaires conduits dans le cadre de cet aménagement, les problèmes sont les suivants :

#### A. Les peuplements

- *Les peuplements de chêne* (92% de la surface des peuplements), traités en futaie régulière.  
*Déséquilibre*

La forêt de Loches est une forêt déséquilibrée avec un déficit des classes d'âge 60-100ans et un excédent très marqué dans les classes d'âge 140-180ans.



rappel:

Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
0/29 ans	30/60 ans	61/103 ans	104/133 ans	134/173 ans	174/ 210 ans	211/240 ans	+ de 241 ans

#### *Peu de gros bois*

Les bois qui appartiennent à la classe 4 (FFCH4) sont de faible dimensions, ce qui est le fait d'une sylviculture longtemps trop prudente. Le diamètre moyen des 70 plus gros chêne/ha est de l'ordre de 55 cm (dépassant très rarement 60 cm).

Les seules parcelles à dominante très gros bois (D70 >65cm) sont celles « épargnées » par l'aménagiste précédent qui souhaitait perpétuer en forêt de Loches la tradition du chêne de haute qualité. Ces parcelles conservées constituent des peuplements de très haute valeur.

#### *Méthode d'aménagement (Groupe strict)*

Cette méthode retenue pour l'aménagement passé fait qu'en 2005, les régénérations sont pratiquement achevées. Il ne reste plus que 26,82 ha à terminer. Ce qui ne permet pas d'assurer une récolte régulière entre les deux aménagements.

Une autorisation anticipée a du être accordée en 2005 pour ouvrir en ensemencement une partie de parcelle non prévue à l'aménagement (P22) afin de limiter la baisse des récoltes entre les deux aménagements.

- **Les autres peuplements** (8 % de la surface des peuplements), traités en futaie régulière dont 87 % de peuplements résineux et 13 % de peuplements mélangés (CHS/P.S).

#### *Résineux*

- 47 % de jeunes peuplements de moins de 30 ans issus de la régénération de l'aménagement passé

- 27 % de peuplements adultes de plus de 100 ans.

Il s'agit de petites parcelles de 3,70 ha de moyenne.

#### *Peuplements mélangés (CHS/P.S)*

La surface occupée par ces peuplements est négligeable.

Il s'agit également de parcelles de petite taille de 4,90 ha de moyenne.

### **B. L'infrastructure**

Le réseau de desserte est important. Néanmoins certaines parcelles ne sont pas encore accessibles aux grumiers. L'état de ce réseau est globalement moyen.

La fermeture des routes non ouvertes à la circulation du public impose le maintien et l'entretien d'un nombre conséquent de barrières.

### **C. La cynégétique**

La population de cerfs et biches est en croissance régulière malgré une augmentation annuelle du plan de chasse. Il n'a pas été constaté de dégâts jusqu'à maintenant dans les régénérations naturelles mais des dégâts de cerfs ont été observés dans les plantations résineuses non clôturées (P47C, 65B, 179B).

Le chevreuil et le sanglier ne posent actuellement pas de problème.

### **D. Paysage**

L'aspect paysager va être modifié lors des ouvertures en régénération.

Les secteurs à sensibilité paysagère forte (cf. paragraphe 2.7) réclament une attention toute particulière.

### **E. Biodiversité**

La forêt recèle des espèces protégées tant sur le plan floristique que faunistique (cf. Titre1).

Il y a lieu de veiller à la préservation de ce patrimoine.

### **F. Accueil du public**

Malgré une fréquentation peu importante, l'accueil du public fait partie intégrante des objectifs assignés à la forêt de Loches.

Des aménagements d'accueil existent qui sont distribués sur huit zones. Ces équipements réclament des travaux d'entretien.

Les solutions envisagées sont les suivantes :

### **A. Les peuplements**

#### **- Les peuplements de chêne**

##### *Equilibre - Effort de régénération*

La forêt domaniale de Loches appartient au bassin de production « de la chênaie atlantique ».

Dans ce contexte élargi, le raisonnement doit être global.

L'effort de régénération s'inscrit dans le cadre de l'effort global de régénération attendu au niveau du bassin.

L'équilibre des classes d'âge pour la seule forêt de Loches n'est pas un critère pertinent.

Le critère qui prévaut en forêt de Loches, eu égard à la qualité des bois, est de ne pas réaliser de sacrifice d'exploitabilité.

Le déficit en gros bois de la forêt de Loches oblige à limiter l'effort de régénération.

#### *Préservation d'une partie du capital*

Comme l'a fait l'aménagiste précédent, nous avons le devoir « d'épargner » une partie du capital pour perpétuer la tradition du Chêne de haute qualité en forêt de Loches.

Dans cette intention nous retiendrons 25,59 ha parmi les peuplements de haute qualité, régénérables, à savoir :

11,69 ha en P26A à titre de « parcelle Label »

13,90 ha en P45B et P46C à titre d'îlots de vieillissement

Ces deux îlots de vieillissement situés en zone de sensibilité paysagère forte (abords de l'étang du pas aux ânes) permettront du même coup de réduire l'impact paysager lié aux coupes de régénération.

#### *Méthode d'aménagement*

L'ouverture en régénération sera continue durant toute la période d'aménagement afin d'assurer la continuité des récoltes.

#### *Principe de précaution*

Quelques parcelles appartenant au groupe de d'amélioration seront identifiées pour constituer un groupe « d'attente ».

Ces parcelles, aux caractéristiques proches de celles mises en régénération, permettront de faire face à d'éventuels déficits de surface à ouvrir au niveau du bassin de production ou à régler si nécessaire le problème du tuilage avec l'aménagement suivant.

#### *- Les autres peuplements*

##### *Résineux*

La petite taille des parcelles imposent le regroupement de celles-ci dans les états d'assiette et ce notamment en ce qui concerne le groupe d'amélioration de sorte à mettre sur le marché des lots plus attractifs.

Sur le plan de la régénération, tous les peuplements adultes de plus de 100 ans sont à régénérer. Il faudra veiller à permettre un étalement des dépenses de régénération artificielle.

##### *Peuplements mélangés*

S'agissant également de parcelles de petite taille, peu nombreuses, elles s'ajouteront aux parcelles feuillues ou résineuses immédiatement voisines pour leur passage en tour.

## **B. L'infrastructure**

L'objectif est d'avoir un réseau de desserte optimum, en bon état, de sorte à diminuer les coûts d'exploitation et valoriser les produits.

Pour atteindre cet objectif, deux impératifs sont de mises :

- entretenir le réseau existant

- et compléter le réseau existant (pour permettre à toutes les parcelles d'être accessibles aux grumiers).

En ce qui concerne les travaux neufs à réaliser, il faudra privilégier la desserte des parcelles du groupe de régénération.

Pour ce qui des barrières en bois assurant la fermeture des routes non ouvertes à la circulation du public, celles-ci devront être entretenues, réparées ou remplacées régulièrement durant toute la durée de l'aménagement.

### C. La cynégétique

La population de cerfs et biches doit être contenue.

Il est nécessaire de mieux appréhender la population existante de sorte à déterminer un plan de chasse adapté.

Il est impératif que les régénérations naturelles puissent continuer d'être menées sans engrillagement.

En ce qui concerne les régénérations artificielles à réaliser durant cet aménagement, il est préférable de les prévoir avec un engrillagement.

Par ailleurs, si même la population actuelle du chevreuil est compatible avec la forêt, son évolution est à contrôler.

### D. Paysages

Dans les deux secteurs à sensibilité paysagère forte (parcelles 68 à 85) et (parcelles 45/46), les coupes de régénération seront réalisées en référence aux études paysagères menées en 2000 et 2005. Par ailleurs, dans le secteur groupé des parcelles 60 à 85, il sera procédé à une ouverture étalée des parcelles tout au long de la durée de l'application de l'aménagement ce qui permettra de réduire l'incidence paysagère.

En ce qui concerne les abords de la cave Charles VII et de la fontaine d'Orfonds, on profitera dans ce secteur du mélange d'essence existant, de la présence de l'érable sycomore pour appliquer au peuplement en cause un traitement en futaie irrégulière, ce qui assurera dans cette zone la continuité du paysage.

### E. Biodiversité

La gestion de la forêt doit être conduite en référence aux règles de gestion édictées par le Contrat Vert de 1998 et eu égard aux fiches biodiversité émises par la DT Centre-Ouest.

Au delà de ces recommandations, permettant la sauvegarde du patrimoine existant, il est créé un îlot de sénescence, dans une parcelle de vieux bois, qui permettra aux espèces cavernicoles, aux insectes saproxyliques, aux champignons, mousses, fougères, lichens, etc... de s'installer et se développer.

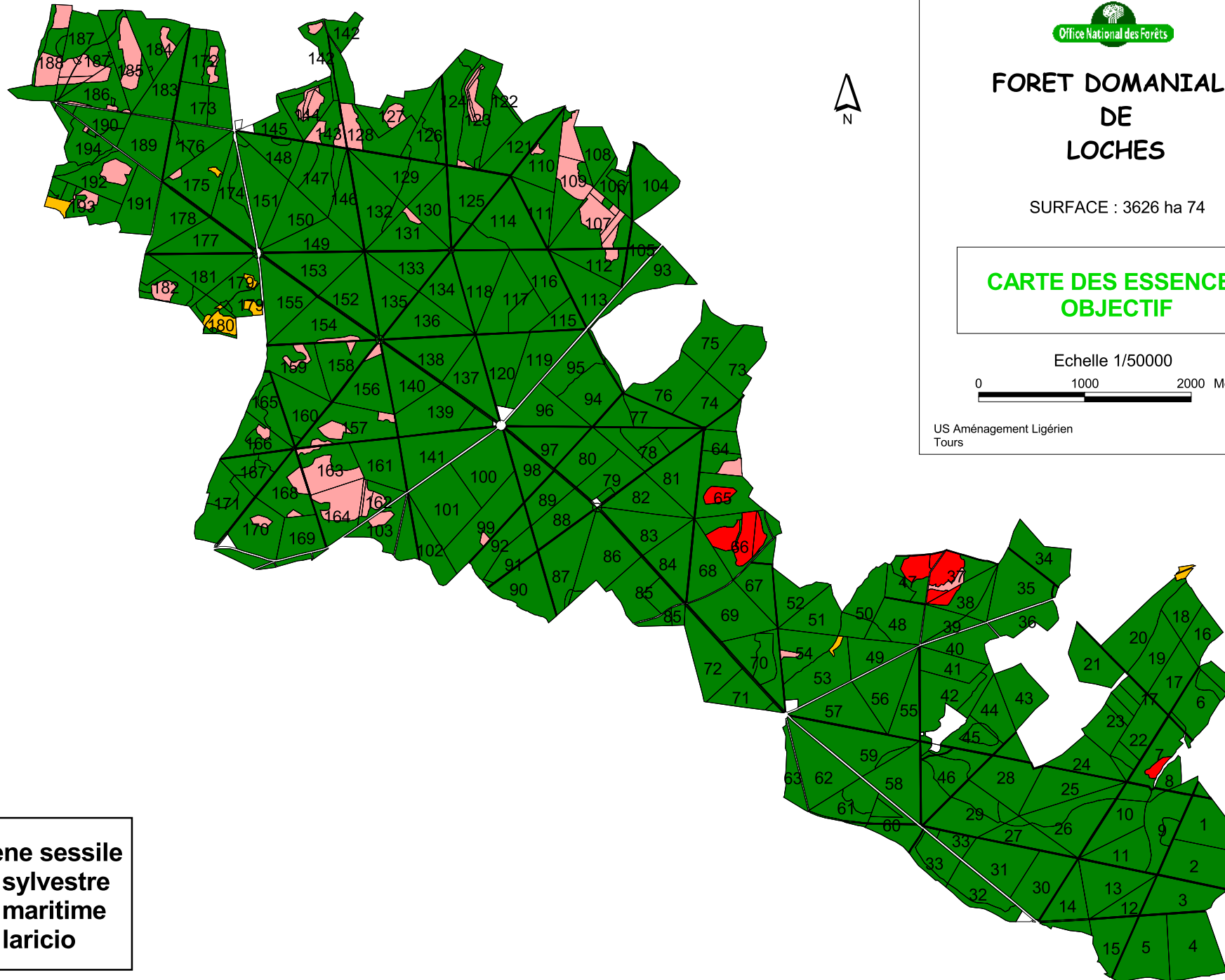
### F. Accueil du public

Les travaux d'entretien réclamés pour le maintien des équipements existants sont onéreux. Des recherches de financements extérieurs sont nécessaires pour ne pas compromettre ces entretiens.

## 4.2 - OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

Compte tenu des peuplements présents et des problèmes posés, la forêt constituera une série unique ayant les objectifs principaux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Série	Surface (ha)	Parcelles	Objectifs		Type de traitement
			<i>principal</i>	<i>associé</i>	
Unique	3 612,72	1 à 194	Production et protection générale des milieux et des paysages	Accueil du public	Futaie régulière et futaie irrégulière

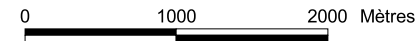


# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

## CARTE DES ESSENCES OBJECTIF

Echelle 1/50000



US Aménagement Ligierien  
Tours

Mars 2006

- Chêne sessile**
- Pin sylvestre**
- Pin maritime**
- Pin laricio**

Version approuvée

### 4.3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE

#### 4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Mode	Code	Parcelles ou sous-parcelles	Surface (ha)
Futaie régulière	FR	1 à 166, 167A et B, 168 à 194	3 609,09
Futaie irrégulière	FIRR	167C	3,63
<b>TOTAL</b>			<b>3 612,72</b>

Remarque : sont inclus dans le groupe traité en futaie régulière les îlots de vieillissement paysagers (parcelles 45B et 46C), la parcelle Label (26A) et l'îlot de sénescence (parcelle 60B).

La méthode d'aménagement retenue pour le présent aménagement consiste à prévoir un ensemencement continu durant toute la période d'aménagement afin d'assurer la continuité des récoltes.

#### 4.3.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité (cf. carte ci-contre)

Il a été retenu les objectifs suivants :

Essences principales objectif	Traitement	Essences secondaires associées	Surfaces partielles	Surfaces pour chaque essence objectif		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Maximum d'exploitabilité de l'essence principale	
			ha	ha	%	age	Ø(cm)	age	Ø(cm)
CHS	FR	Étage dominant : hêtre, alisier torminal Sous-étage : hêtre, charme	3368,67	3 400,89	94	180	60 70	270	90
	îlot de vieillissement (paysager et label)		25,59			250	80	270	90
	îlot de sénescence		3,00						
	FIRR	Erable sycomore, hêtre, charme	3,63				70		
P.S	FR	Étage dominant : chêne, hêtre Sous-étage: chêne, hêtre	160,28	160,28	4,5	90	45	120	60



Essences principales objectif	Traitement	Essences secondaires associées	Surfaces partielles	Surfaces pour chaque essence objectif		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Maximum d'exploitabilité de l'essence principale	
			ha	ha	%	age	Ø(cm)	age	Ø(cm)
P.M	FR	Etage dominant : pin sylvestre, chêne Sous-étage: chêne, châtaignier, tremble	38,72	38,72	1	60	60	90	80
P.L	FR	Etage dominant : pin sylvestre, chêne Sous-étage: chêne, châtaignier, hêtre	12,83	12,83	0,5	110	60	120	70
<b>TOTAL</b>			<b>3612,72</b>	<b>3612,72</b>	<b>100</b>				

En ce qui concerne le chêne traité en futaie régulière deux diamètres d'exploitabilité sont retenus :

- 60 cm pour les peuplements de qualité moyenne,
- 70cm pour les peuplements de haute qualité.

Au terme de l'aménagement en 2025, et en fonction des objectifs ci-dessus retenus, la décomposition de la forêt en essences forestières sera la suivante : (cf. carte en annexe n°6).

Chêne sessile	3 359,60 ha
Chêne sessile et Pin sylvestre en mélange	37,44 ha
Pin sylvestre	155,85 ha
Pin sylvestre et pin maritime en mélange	3,41 ha
Pin laricio	12,83 ha
Pin maritime	38,72 ha
Douglas	1,04 ha
Thuyas	2,56ha
Vide	1,27 ha
<b>TOTAL</b>	<b>3 612,72 ha</b>

Soit

Essences	Code	Surface (ha)	Surface (%)	Observations
Chêne sessile	CHS	3 359,60 18,72	93	- Peuplements purs - 50% des peuplements mélangés chêne sessile et pin sylvestre
<i>Sous-total</i>		3 378,32		
Pin sylvestre	P.S	155,85 18,72 1,71	5	- Peuplements purs - 50% des peuplements mélangés chêne sessile et pin sylvestre - 50% des peuplements mélangés pin sylvestre et pin maritime
<i>Sous-total</i>		176,28		
Pin maritime	P.M	38,72 1,70	1	- Peuplements purs - 50% des peuplements mélangés pin sylvestre et pin maritime
<i>Sous-total</i>		40,42		
<i>Pin laricio</i>	P.L	12,83	0,5	- Peuplements purs
<i>Sous-total</i>		12,83		
Résineux divers	A.R	1,04 2,56	0,5	- Douglas - Thuyas
Vide boisable	Vide	1,27		
<i>Sous-total</i>		4,87		
<b>TOTAL</b>		<b>3 612,72</b>	<b>100</b>	

La répartition comparative des essences forestières entre la situation en début d'aménagement, en fin d'aménagement et à long terme est ainsi récapitulée :

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	Actuelle	A l'issue de l'aménagement	A long terme
CHS	92	93	94
P.S	6	5	4,5
P.M	1	1	1
P.L	0,5	0,5	0,5
AR	0,5	0,5	0
Vides boisables			
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

4.3.3 – détermination de l'effort de régénération :

#### Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Essence	Traitement	Surface (ha)	Age optimum d'exploitabilité	Surface d'équilibre (ha)
CHS	<b>FR</b>	3 368,67	180	374,30
	îlot de vieillessement	25,59	250	2,05
	îlot de sénescence	3,00		sans
	<b>FIRR</b>	3,63	sans	sans
<i>sous-total</i>		<i>3 400,89</i>		<i>376,35</i>
<b>P.S</b>	<b>FR</b>	160,28	90	35,62
<i>sous-total</i>		<i>160,28</i>		<i>35,62</i>
<b>P.M</b>	<b>FR</b>	38,72	60	12,91
<i>sous-total</i>		<i>38,72</i>		<i>12,91</i>
<b>P.L</b>	<b>FR</b>	12,83	110	2,33
<i>sous-total</i>		<i>12,83</i>		<i>2,33</i>
<b>TOTAL</b>		<b>3 612,72</b>		<b>427,21</b>

soit : **Se = 427,21 ha arrondi à 427 ha.**

#### Surface à régénérer maximale théorique (Sm)

Les paramètres permettant d'effectuer le calcul de cette surface figurent dans le tableau suivant :

Essence forestière (cf paragraphe 1.4.3)	Traitement	Type de peuplement	Surface (ha)	Tranche d'âge	Age moyen	Age d'exploitabilité optimum	Age d'exploitabilité maximum	Durée de survie maximale	Durée de survie minimale
Chêne sessile	FR	FFCH0	467,94	0 à 29	15	180	270	255	165
		FFCH1	481,35	30 à 60	45	180	270	225	135
		FFCH2	343,69	61 à 103	80	180	270	190	100
		FFCH3	568,39	104 à 133	115	180	270	155	65
		FFCH4	1 097,57	134 à 173	155	180	270	115	25
		FFCH5	291,39	174 à 210	190	180	270	80	0
		FFCH6	38,85	211 à 240	225	180	270	45	0
	FFCH7	0,99	+ de 241	245	180	270	25	0	
	îlot de vieillissement (Parc label)	FFCH4	11,69	134 à 173	155	250	270	115	95
	îlot de vieillissement paysager	FFCH6	13,90	174 à 210	190	250	270	80	60
îlot de sénescence	FFCH5	3,00	174 à 210	190	sans	sans			
FIRR	FFCH5	3,63			sans	sans			
<i>sous-total</i>			3 322,39						
Chêne sessile et PS en mélange	FR	FFCX1	7,03	30 à 60	45	140	180	135	95
		FFCX2	6,10	61 à 103	80	140	180	100	60
		FFCX3	9,19	104 à 133	115	140	180	65	25
		FFCX4	16,67	134 à 173	155	140	180	25	0
<i>sous-total</i>			38,99						
Pin sylvestre	FR	FRX0	68,41	0 à 29	15	90	120	105	75
		FRX1	51,91	30 à 60	45	90	120	75	45
		FRX2	4,08	61 à 103	80	90	120	40	10
		FRX3	53,41	104 à 133	115	90	120	5	0
		FRX4	13,70	134 à 173	155	90	120	0	0
<i>sous-total</i>			191,51						
Pin sylvestre & pin maritime en mélange	FR	FRX2	3,41	61 à 103	80	90	120	40	10
<i>sous-total</i>			3,41						
Pin laricio	FR	FRX0	11,35	0 à 29	15	110	120	105	95
		FRX1	1,48	30 à 60	45	110	120	75	65
<i>sous-total</i>			12,83						
Pin maritime	FR	FRX0	37,52	0 à 29	15	60	90	75	45
		FRX4	1,20	134 à 173	155	60	90	0	0
<i>sous-total</i>			38,72						
Douglas	FR	FRX1	1,04	30 à 60	45	60	90	45	15
<i>sous-total</i>			1,04						
Thuyas	FR	FRX2	2,56	61 à 103	80	60	90	10	0
<i>sous-total</i>			2,56						
Vide boisable		vide	1,27						
<b>TOTAL</b>			<b>3612,72</b>						

C'est la durée de survie maximale des peuplements qui conditionne la surface maximale théorique à régénérer (cf. annexe 12 méthode de calcul).

La surface à régénérer maximale théorique correspond à la contrainte maximale soit :

**Sm = 301,98 ha arrondi à 302 ha.**

### Surface à régénérer minimale théorique (Sd)

Pour le calcul de cette surface il convient également de se référer au tableau ci- avant.

C'est la durée de survie minimale des peuplements qui conditionne la surface minimale théorique à régénérer (cf. annexe 12 méthode de calcul).

La surface à régénérer minimale théorique correspond à la contrainte minimale soit :

**Sd = 427,30 ha arrondi à 427 ha.**

### Ainsi on a : $S_m < S_d$ et $S_m < S_e$ , avec $S_e = S_d$

La surface d'équilibre  $S_e$  égale à la surface minimale  $S_d$  est en conséquence la référence théorique préférée qu'il convient de comparer à l'effort de régénération proposé ( $E_r$ ).

### Effort de régénération proposé ( $E_r$ ) (cf. annexes n°7 et n°9)

L'effort provient essentiellement des gros bois feuillus et résineux , quasiment tous proposés à la régénération.

Il est ainsi composé :

Peuplements feuillus à ouvrir (CHS)								
Parcelle ou sous-parcelle	Surface SIG (ha)	Age (en 2005)	Type peuplement	% Qualité (CHS)	Qualité (CHS)	Ø moyen des 70 + gros CHS/ha	Origine futaie (CHS)	Essence objectif
46A	0,99	245	FFCH7		HQ	0,92	VRAIE	CHS
<i>sous-total</i>	<b>0,99</b>							
22A	17,29	211/240	FFCH6	43	HQ	0,7	VRAIE	CHS
45	3,60	215	FFCH6	42	HQ	0,63	VRAIE	CHS
46B	10,29	215	FFCH6	42	HQ	0,70	VRAIE	CHS
<i>sous-total</i>	<b>31,18</b>							
32A	5,23	174/210	FFCH5	20	QM	0,54	SOUCHE	CHS
33A	3,11	190	FFCH5	11	QM	0,67	SOUCHE	CHS
38A	14,60	180/195	FFCH5	42	HQ	0,62	VRAIE	CHS
39	10,91	195/200	FFCH5	52	HQ	0,6	SOUCHE	CHS
47B	5,38	190/195	FFCH5	35	QM	0,58	VRAIE	CHS
60	11,25	190/195	FFCH5	40	QM	0,61	SOUCHE	CHS
68	17,76	180/195	FFCH5	51	HQ	0,58	SOUCHE	CHS
81	21,87	185/195	FFCH5	52	HQ	0,6	SOUCHE	CHS
82	17,23	180/195	FFCH5	62	HQ	0,61	SOUCHE	CHS
83	18,71	180/190	FFCH5	55	HQ	0,6	SOUCHE	CHS
84	18,65	180/195	FFCH5	44	QM	0,57	SOUCHE	CHS
85A et C	26,50	175/185	FFCH5	49	QM	0,55	SOUCHE	CHS
108	12,54	175/190	FFCH5	23	QM	0,57	SOUCHE	CHS
123B	20,36	170/180	FFCH5	24	QM	0,52	SOUCHE	CHS
126A	0,83	175/180	FFCH5	45	QM	0,48	SOUCHE	CHS
128A	12,56	175/180	FFCH5	27	QM	0,47	SOUCHE	CHS
143A	5,69	180/195	FFCH5	39	QM	0,50	SOUCHE	CHS
170B	4,45	180/190	FFCH5	8	QM	0,53	VRAIE	CHS
<i>sous-total</i>	<b>227,63</b>							
15	15,45	160/170	FFCH4	31	QM	0,58	SOUCHE	CHS
34	17,20	160/170	FFCH4	24	QM	0,56	VRAIE	CHS
164A	7,14	140/175	FFCH4	21	QM	0,56	VRAIE	CHS
<i>sous-total</i>	<b>39,79</b>							

<b>Peuplements mélangés feuillus/résineux à ouvrir (CHS/P.S)</b>							
154A	1,55	135/145	FRX4				P.S
<i>sous-total</i>	<b>1,55</b>						
<b>Peuplements résineux à ouvrir (P.S)</b>							
158A	0,63	145/160	FRX4				P.S
166A	1,22	145/155	FRX4				P.S
170A	1,51	140/150	FRX4				P.S
190B	2,30	140/145	FRX4				CHS
<i>sous-total</i>	<b>5,66</b>						
70A	7,80	110/140	FRX3				CHS
103A	2,18	115/130	FRX3				P.S
127A	3,25	105/115	FRX3				P.S
131A	1,14	100/125	FRX3				P.S
132A	2,36	110/120	FRX3				CHS
157A	3,27	130/135	FRX3				P.S
159A	2,31	110/115	FRX3				P.S
168A	3,68	130/135	FRX3				P.S
190A	8,43	120/130	FRX3				CHS
192A	5,00	100/110	FRX3				P.S
194A	10,80	110/125	FRX3				CHS
<i>sous-total</i>	<b>50,22</b>						
156A	1,29	100	FRX2				P.S
157B	1,22	100/105	FRX2				P.S
<i>sous-total</i>	<b>2,51</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>359,53</b>						

(les données concernant les peuplements feuillus proviennent des inventaires statistiques réalisés à raison d'1 point/ha –cf annexe n°9)

**Soit : Er = 359,53 ha**

Pour les raisons évoquées au paragraphe 4.1 du présent aménagement, il n'est pas possible de proposer un effort de régénération à hauteur de la surface de référence sans réaliser un sacrifice d'exploitabilité important.

**On a en conséquence : Er = 84% de Se**

**Cette sélection des parcelles ou sous-parcelles à régénérer a été établie à partir des critères suivants :**

***Peuplements feuillus à ouvrir (CHS)***

- Le diamètre moyen (quadratique) des 70 plus gros chênes/ha.
- L'origine de la futaie (vraie ou de souche).
- Le pourcentage de chêne de qualité.

Eu égard à ces critères, il a été décidé:

*de classer*

- peuplements feuillus (CHS) de haute qualité (HQ),  
les peuplements issus de futaie vraie avec une proportion de qualité chêne supérieure à 35 %, et les peuplements issus de futaie sur souche avec une proportion de qualité chêne supérieure à 50 % ;
- peuplements feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM),  
les peuplements issus de futaie vraie avec une proportion de qualité chêne inférieure à 35 %, et les peuplements issus de futaie sur souche avec une proportion de qualité chêne inférieure à 50 % ;

### *de régénérer*

- les peuplements HQ présentant un diamètre moyen des 70 plus gros chênes/ha (quadratique) supérieur à 60 cm en début d'aménagement, leur permettant d'atteindre la classe de diamètre 70 cm (seuil d'exploitabilité) au moment de l'ouverture en régénération.
- les peuplements QM présentant un diamètre moyen des 70 plus gros chênes/ha (quadratique) supérieur à 50 cm en début d'aménagement, leur permettant d'atteindre la classe de diamètre 60 cm (seuil d'exploitabilité) au moment de l'ouverture en régénération.

Parmi les parcelles ou sous-parcelles prévues à être régénérées, trois dérogent au protocole ci-dessus développé.

- P68 ; (peuplement limite en matière de classement HQ et QM).
- P126A et P128A ; (peuplements en difficulté de croissance).

Certaines sous-parcelles répondant aux critères de sélection n'ont pas été retenues à régénérer:

- P32B (12,18 ha) peuplement de 110/125 ans, trop jeune pour être régénéré.
- P26A (11,69 ha) peuplement remarquable qu'il est décidé de classer en îlot de vieillissement (parcelle Label).
- P45B (7,67 ha) et P46C (6,23 ha) peuplements qu'il est décidé de classer en îlot de vieillissement paysager.
- P60B (3,00 ha) peuplement qu'il est décidé d'abandonner en îlot de sénescence.
- P194C (2,50 ha) peuplement de 140/150 ans relativement jeune, qu'il vaut mieux conserver dans un souci paysager.

### ***Peuplements mélangés feuillus/résineux à ouvrir (CH/P.S) et peuplements mélangés résineux à ouvrir (P.S)***

Les critères de mise en régénération sont :

- l'âge des peuplements (au moins 70 ans en début d'aménagement),
- le diamètre moyen des peuplements (au moins 35cm en début d'aménagement).

**Remarque :** on ne procédera pas à la régénération du vide boisable situé en parcelle 79 (1,27 ha). Pour des raisons paysagères, il a été décidé de garder cet espace ouvert.

### **Groupe de régénération proposé (GR)**

#### **GR = Er + report de l'aménagement précédent**

Les parcelles ou sous-parcelles composant le report de l'aménagement précédent sont les suivantes :

Parcelle ou sous-parcelle	Surface SIG (ha)	Type peuplement	Essence objectif
6A	4,35	FFCH6	CHS
23A	3,32	FFCH6	CHS
50A	5,37	FFCH5	CHS
64A	5,13	FFCH5	CHS
106A et C	8,65	FFCH5	CHS
47A	5,54	FRX4	CHS
47D	1,20	FRX4	P.M
123A	1,22	FRX3	P.S
144A	1,07	FRX4	P.S
162A	0,83	FRX3	P.S
<b>TOTAL</b>	<b>36,68</b>		



# FORET DOMANIALE DE LOCHES

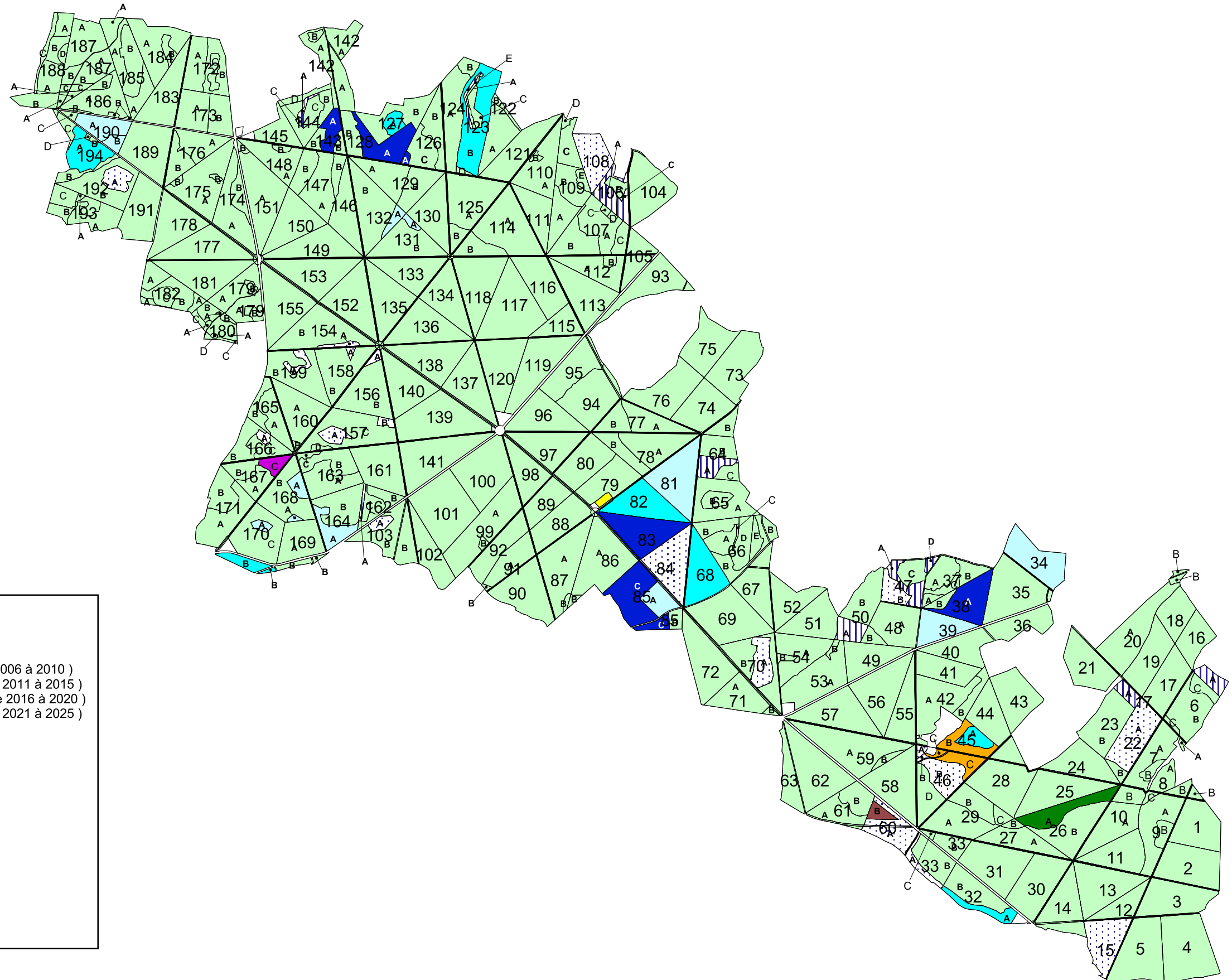
SURFACE : 3626 ha 74

## CARTE D'AMENAGEMENT (avec sous parcellaire)

Echelle 1/40000

US Aménagement Ligérien  
Tours

Mars 2006



### Groupe de régénération

- régénération entamée à terminer
- régénération à entamer ( 1ère période 2006 à 2010 )
- régénération à entamer ( 2ième période 2011 à 2015 )
- régénération à entamer ( 3ième période 2016 à 2020 )
- régénération à entamer ( 4ième période 2021 à 2025 )
- Vide boisable à conserver en vide

### Groupe d'amélioration

- Groupe d'amélioration
- Ilot de vieillissement "parcelle Label"
- Ilot de vieillissement paysager

### Groupe irrégulier

- Groupe irrégulier
- Ilot de sénescence

Soit, GR = 359,53 ha + 36,68 ha = 396,21 ha

Avec :

Surfaces du Groupe de Régénération	Parcelles ou sous-parcelles	Essence objectif	Report de l'aménagement précédent (ha)	Effort de régénération (ha)
Régénération entamée à terminer	6A,23A,50A,64A,106A et C,47A	CHS	32,36	
	47D,123A,144A,162A	P.S et P.M	4,32	
<i>Sous-total</i>			36,68	
Régénération à ouvrir et à terminer	15,22A,33A,34,39,46A,46B,47B,60A,70A,81,84,85A,108,132A,164A,190A,190B,194A	CHS		190,56
	103A,127A,131A,154A,156A,157A,157B,158A,159A,166A,168A,170A,192A	P.S		28,25
<i>Sous-total</i>				218,81
Régénération à ouvrir sans terminer	38A,45A,32A,68,82,83,85C,123B,126A,128A,143A,170B	CHS		140,72
<i>Sous-total</i>				140,72
<b>TOTAL</b>			<b>36,68</b>	<b>359,53</b>

La durée de régénération pour le chêne en forêt de Loches étant de 10 ans, on a alors :  
surface à ouvrir sans terminer = (3<sup>ème</sup> période moins les résineux) + 4<sup>ème</sup> période.

#### 4.3.4 – Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles) (cf carte d'aménagement ci-contre)

Parcelle	Surface SIG totale	Régénération			Amélioration			Vide boisable	Ilot de senescence	Irrégulier		TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement	surface (ha)	surface (ha)	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	
1	17,56					17,56	FFCH4					17,56
2	21,17					21,17	FFCH4					21,17
3	19,74					19,74	FFCH4					19,74
4	28,10					28,10	FFCH4					28,10
5	24,66					24,66	FFCH4					24,66
6	22,89	6A	4,35	FFCH6	6B	14,33	FFCH3					22,89
					6C	4,21	FFCH0					
7	15,59				7A	13,53	FFCH0					15,59
					7B	2,06	FRX0					
8	8,50				8A	4,89	FFCH0					8,50
					8B	3,61	FFCH4					
9	20,71				9A	16,56	FFCH4					20,71
					9B	3,20	FFCX4					
					9C	0,95	FFCH0					



Parcelle	Surface SIG totale	Régénération			Amélioration			Vide boisable	Ilot de senescence	Irrégulier		TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement	surface (ha)	surface (ha)	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	
10	19,34				10A	15,08	FFCH4					19,34
					10B	4,26	FFCH0					
11	15,36					15,36	FFCH4					15,36
12	8,83					8,83	FFCH4					8,83
13	20,52					20,52	FFCH4					20,52
14	17,91					17,91	FFCH4					17,91
15	15,45		15,45	FFCH4								15,45
16	10,40					10,40	FFCH3					10,40
17	15,66					15,66	FFCH4					15,66
18	10,94					10,94	FFCH3					10,94
19	16,46					16,46	FFCH4					16,46
20	23,42				20A	22,08	FFCH4					23,42
					20B	1,34	FRX0					
21	17,49					17,49	FFCH2					17,49
22	19,33	22A	17,29	FFCH6	22B	2,04	FFCH4					19,33
23	20,61	23A	3,32	FFCH6	23B	17,29	FFCH0					20,61
24	15,21					15,21	FFCH4					15,21
25	20,66					20,66	FFCH4					20,66
26	29,17				26A	11,69	FFCH4					29,17
					26B	17,48	FFCH3					
27	13,68				27A	12,45	FFCH3					13,68
					27B	1,23	FFCH4					
28	26,15					26,15	FFCH4					26,15
29	25,44				29A	15,06	FFCH2					25,44
					29B	8,23	FFCH0					
					29C	2,15	FFCH4					
30	21,21					21,21	FFCH3					21,21
31	22,09					22,09	FFCH2					22,09
32	17,41	32A	5,23	FFCH5	32B	12,18	FFCH3					17,41
33	19,00	33A	3,11	FFCH5	33B	15,15	FFCH2					19,00
					33C	0,74	FFCH4					
34	17,20		17,20	FFCH4								17,20
35	24,49					24,49	FFCH5					24,49
36	11,46					11,46	FFCH4					11,46
37	15,50				37A	8,52	FRX0					15,50
					37B	4,42	FFCH4					
					37C	2,56	FRX2					
38	16,77	38A	14,60	FFCH5	38B	2,17	FRX0					16,77
39	10,91		10,91	FFCH5								10,91
40	13,34					13,34	FFCH4					13,34
41	12,35					12,35	FFCH4					12,35
42	24,28				42A	19,68	FFCH0					24,28
					42B	4,60	FFCH1					
43	16,67					16,67	FFCH4					16,67
44	13,79					13,79	FFCH4					13,79
45	11,27	45A	3,60	FFCH6	*45B	7,67	FFCH6					11,27
46	26,84	46A	0,99	FFCH7	*46C	6,23	FFCH6					26,84
		46B	10,29	FFCH6	46D	9,33	FFCH2					

Parcelle	Surface SIG totale	Régénération			Amélioration			Vide boisable	Ilot de senescence	Irrégulier		TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement	surface (ha)	surface (ha)	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	
47	17,75	47A	5,54	FRX4	47C	5,63	FRX0					17,75
		47D	1,20	FRX4								
		47B	5,38	FFCH5								
48	18,24				48A	15,88	FFCH0					18,24
					48B	2,36	FFCH1					
49	13,53					13,53	FFCH1					13,53
50	17,53	50A	5,37	FFCH5	50B	12,16	FFCH0					17,53
51	14,92					14,92	FFCH0					14,92
52	12,93					12,93	FFCH0					12,93
53	21,58				53A	20,7	FFCH2					21,58
					53B	0,88	FRX1					
54	16,26				54A	15,24	FFCH1					16,26
					54B	1,02	FRX1					
55	13,93					13,93	FFCH0					13,93
56	21,25					21,25	FFCH0					21,25
57	20,58					20,58	FFCH0					20,58
58	21,76					21,76	FFCH2					21,76
59	27,34				59A	25,68	FFCH1					27,34
					59B	1,66	FFCH2					
60	14,25	60A	11,25	FFCH5			FFCH5	(60B)*3,00				14,25
61	16,46				61A	9,35	FFCH0					16,46
					61B	7,11	FFCH2					
62	24,60					24,6	FFCH0					24,60
63	8,43					8,43	FFCH0					8,43
64	19,49	64A	5,13	FFCH5	64B	11,49	FFCH0					19,49
					64C	2,87	FRX0					
65	19,84				65A	16,14	FFCH0					19,84
					65B	3,70	FRX0					
66	28,40				66A	5,52	FRX0					28,40
					66D	7,11	FRX0					
					66E	2,81	FRX0					
					66B	12,56	FFCH0					
			66C	0,40	FFCH4							
67	15,62					15,62	FFCH0					15,62
68	17,76		17,76	FFCH5								17,76
69	26,00					26,00	FFCH0					26,00
70	22,38	70A	7,80	FRX3	70B	14,58	FFCH3					22,38
71	13,72				71A	12,85	FFCH3					13,72
					71B	0,87	FFCH4					
72	22,38					22,38	FFCH3					22,38
73	20,30					20,30	FFCH1					20,30
74	17,06					17,06	FFCH1					17,06
75	17,07					17,07	FFCH1					17,07
76	20,09					20,09	FFCH1					20,09
77	16,96				77A	10,63	FFCH0					16,96
					77B	6,33	FFCH4					
78	22,00				78A	15,18	FFCH0					22,00
					78B	6,82	FFCH4					
79	15,73					14,46	FFCH4	*1,27				15,73

Parcelle	Surface SIG totale	Régénération			Amélioration			Vide boisable	Ilot de senescence	Irrégulier		TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement	surface (ha)	surface (ha)	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	
80	16,20					16,20	FFCH4					16,20
81	21,87		21,87	FFCH5								21,87
82	17,23		17,23	FFCH5								17,23
83	18,71		18,71	FFCH5								18,71
84	18,65		18,65	FFCH5								18,65
85	28,77	85A	6,80	FFCH5	85B	2,27	FFCH3					28,77
		85C	19,70	FFCH5								
86	26,43				86A	25,69	FFCH4					26,43
					86B	0,74	FRX4					
87	24,46				87A	23,77	FFCH4					24,46
					87B	0,69	FRX4					
88	15,52					15,52	FFCH4					15,52
89	11,14					11,14	FFCH4					11,14
90	20,90					20,90	FFCH4					20,90
91	11,09				91A	10,73	FFCH4					11,09
					91B	0,36	FRX3					
92	13,00					13,00	FFCH4					13,00
93	16,61					16,61	FFCH5					16,61
94	21,38					21,38	FFCH1					21,38
95	15,85					15,85	FFCH1					15,85
96	17,55					17,55	FFCH1					17,55
97	16,95					16,95	FFCH1					16,95
98	13,52					13,52	FFCH4					13,52
99	25,32				99A	24,5	FFCH2					25,32
					99B	0,82	FRX2					
100	24,22					24,22	FFCH1					24,22
101	28,85					28,85	FFCH2					28,85
102	13,23					13,23	FFCH3					13,23
103	19,7	103A	2,18	FRX3	103B	17,52	FFCH3					19,70
104	20,01					20,01	FFCH0					20,01
105	9,73					9,73	FFCH0					9,73
106	11,17	106A	4,88	FFCH5	106B	2,52	FFCH0					11,17
		106C	3,77	FFCH5								
107	27,49				107A	11,93	FRX1					27,49
					107B	10,63	FFCH1					
					107C	4,34	FFCH0					
					107D	0,59	FRX0					
108	12,54		12,54	FFCH5							12,54	
109	25,84				109A	8,69	FFCH0					25,84
					109E	1,78	FFCH0					
					109B	8,11	FRX0					
					109C	6,52	FRX1					
					109D	0,74	FFCH1					
110	17,46				110A	16,79	FFCH1					17,46
					110B	0,67	FRX1					
111	11,62					11,62	FFCH1				11,62	
112	13,71				112A	12,38	FFCH1					13,71
					112B	1,33	FRX1					

Parcelle	Surface SIG totale	Régénération			Amélioration			Vide boisable	Ilot de senescence	Irrégulier		TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement	surface (ha)	surface (ha)	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	
113	19,09					19,09	FFCH1					19,09
114	31,87				114A	25,06	FFCH1					31,87
					114B	6,81	FFCH3					
115	8,74					8,74	FFCH4					8,74
116	17,11					17,11	FFCH1					17,11
117	28,58					28,58	FFCH4					28,58
118	22,08					22,08	FFCH4					22,08
119	21,71					21,71	FFCH4					21,71
120	20,88					20,88	FFCH4					20,88
121	17,08					17,08	FFCH0					17,08
122	13,39				122A	11,92	FFCX4					13,39
					122B	1,47	FFCH5					
123	26,14	123A	1,22	FRX3	123C	2,60	FRX0					26,14
		123B	20,36	FFCH5	123E	1,21	FRX0					
					123D	0,75	FRX2					
124	18,82				124A	16,33	FFCH2					18,82
					124B	2,49	FFCH0					
125	23,92				125A	20,63	FFCH2					23,92
					125B	3,29	FFCH4					
126	18,53	126A	0,83	FFCH5	126B	9,51	FFCH3					18,53
					126C	8,19	FFCX3					
127	16,18	127A	3,25	FRX3	127B	12,93	FFCH3					16,18
128	18,92	128A	12,56	FFCH5	128B	6,36	FRX0					18,92
129	21,62				129A	11,83	FFCH4					21,62
					129B	9,79	FFCH3					
130	16,01					16,01	FFCH3					16,01
131	17,10	131A	1,14	FRX3	131B	15,96	FFCH3					17,10
132	22,55	132A	2,36	FRX3	132B	20,19	FFCH4					22,55
133	15,60					15,60	FFCH4					15,60
134	16,79					16,79	FFCH3					16,79
135	18,65					18,65	FFCH4					18,65
136	19,58					19,58	FFCH3					19,58
137	19,16					19,16	FFCH3					19,16
138	19,57					19,57	FFCH3					19,57
139	27,59					27,59	FFCH3					27,59
140	17,92					17,92	FFCH3					17,92
141	24,68					24,68	FFCH2					24,68
142	21,70				142A	20,61	FFCH1					21,70
					142B	1,09	FRX1					
143	9,90	143A	5,69	FFCH5	143B	4,21	FRX0					9,90
144	16,81	144A	1,07	FRX4	144B	9,14	FFCH4					16,81
					144C	4,03	FRX0					
					144D	2,57	FFCH0					
145	8,50					8,50	FFCH4					8,50
146	14,19					14,19	FFCH4					14,19
147	23,22				147A	13,17	FFCH0					23,22
					147B	10,05	FFCH4					
148	12,94				148A	11,94	FFCH4					12,94
					148B	1,00	FFCX3					

Parcelle	Surface SIG totale	Régénération			Amélioration			Vide boisable	Ilot de senescence	Irrégulier		TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement	surface (ha)	surface (ha)	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	
149	16,84					16,84	FFCH4					16,84
150	16,84					16,84	FFCH4					16,84
151	23,21				151A	22,41	FFCH3					23,21
					151B	0,80	FFCH4					
152	21,10					21,10	FFCH4					21,10
153	20,49					20,49	FFCH4					20,49
154	23,72	154A	1,55	FFCX4	154B	22,17	FFCH4					23,72
155	22,08					22,08	FFCH3					22,08
156	19,96	156A	1,29	FRX2	156B	18,67	FFCH3					19,96
157	25,77	157A	3,27	FRX3	157C	20,26	FFCH3					25,77
		157B	1,22	FRX2	157D	1,02	FRX0					
158	17,79	158A	0,63	FRX4	158B	17,16	FFCH4					17,79
159	19,60	159A	2,31	FRX3	159B	17,29	FFCH4					19,60
160	17,41				160A	16,87	FFCH4					17,41
					160B	0,54	FRX3					
161	18,40					18,40	FFCH3					18,40
162	9,03	162A	0,83	FRX3	162B	4,57	FFCH3					9,03
					162C	3,63	FRX0					
163	21,16				163A	11,36	FRX0					21,16
					163C	1,11	FRX0					
					163B	8,69	FFCH4					
164	19,73	164A	7,14	FFCH4	164B	12,59	FRX0					19,73
165	13,64				165A	9,15	FFCH4					13,64
					165B	4,49	FFCH0					
166	13,87	166A	1,22	FRX4	166B	7,10	FFCH0					13,87
					166C	5,55	FFCH4					
167	14,23				167A	5,83	FFCH4			167C	3,63	14,23
					167B	4,77	FFCH0					
168	19,74	168A	3,68	FRX3	168B	16,06	FFCH4					19,74
169	15,73				169A	13,69	FFCH4					15,73
					169B	2,04	FFCH5					
170	24,35	170A	1,51	FRX4	170C	18,39	FFCH4					24,35
		170B	4,45	FFCH5								
171	23,20				171A	14,77	FFCH4					23,20
					171B	8,43	FFCH0					
172	19,64				172A	9,62	FFCH0					19,64
					172B	7,44	FFCH1					
					172C	2,58	FRX1					
173	19,04				173A	11,08	FFCH0					19,04
					173B	7,96	FFCH1					
174	20,26				174A	15,74	FFCH2					20,26
					174B	4,52	FFCH4					
175	23,27				175A	21,99	FFCH2					23,27
					175B	1,28	FRX1					
176	16,45				176A	9,42	FFCH2					16,45
					176B	7,03	FFCX1					
177	18,42					18,42	FFCH2					18,42
178	17,48					17,48	FFCH2					17,48

Parcelle	Surface SIG totale	Régénération			Amélioration			Vide boisable surface (ha)	Ilot de senescence	Irrégulier		TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement			Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	
179	17,71				179A	14,95	FFCH3					17,71
					179B	2,76	FRX0					
180	10,29				180A	4,73	FRX0					10,29
					180B	3,53	FFCX2					
					180C	1,79	FFCH3					
					180D	0,24	FRX3					
181	19,98					19,98	FFCH3					19,98
182	16,83				182A	6,84	FFCH3					16,83
					182B	6,58	FFCH2					
					182C	3,41	FRX2					
183	17,65					17,65	FFCH1					17,65
184	19,16				184A	16,89	FFCH1					19,16
					184B	2,27	FRX1					
185	23,64				185A	13,69	FFCH1					23,64
					185B	9,95	FRX1					
186	16,34				186A	13,39	FFCH1					16,34
					186B	2,95	FRX1					
187	26,11				187A	18,19	FFCH1					26,11
					187B	6,11	FRX0					
					187C	1,81	FRX1					
188	22,40				188A	9,90	FRX1					22,40
					188B	8,72	FFCH2					
					188C	2,57	FFCX2					
					188D	1,21	FFCH0					
189	20,23					20,23	FFCH1					20,23
190	11,57	190A	8,43	FRX3	190C	0,84	FFCH4					11,57
		190B	2,30	FRX4								
191	17,79					17,79	FFCH3					17,79
192	19,49	192A	5,00	FRX3	192B	14,49	FFCH3					19,49
193	18,27				193A	8,97	FFCH3					18,27
					193B	5,13	FRX0					
					193C	4,17	FFCH0					
194	17,30	194A	10,80	FRX3	194B	3,75	FFCH3					17,30
					194C	2,50	FFCH4					
					194D	0,25	FRX1					
<b>TOTAL</b>	<b>3612,72</b>		<b>396,21</b>			<b>3208,61</b>		<b>1,27</b>	<b>3,00</b>		<b>3,63</b>	<b>3612,72</b>

\*P 26A - îlot de vieillissement (parcelle Label)

\*P 45B - îlot de vieillissement paysager

\*P 46C - îlot de vieillissement paysager

\*P 60B - îlot de sénescence (FFCH5)

\*P 79 – 1,27 ha de vide boisable qui ne sera pas reboisé durant cet aménagement pour des raisons paysagères.

## 5 - PROGRAMME D' ACTIONS

### 5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

La cellule foncière de la Direction Territoriale ONF Centre-Ouest a été saisie des problèmes fonciers qui affectent la forêt domaniale de Loches. C'est elle qui a en charge d'instruire et de suivre les différents dossiers.

Les points litigieux concernent l'infrastructure. Il s'agit le plus souvent de chemins apparaissant au cadastre comme des chemins ruraux mais qui appartiennent en réalité à l'Etat et donc à la forêt.

Tous ces points de litige sont recensés en annexe n° 8 du présent aménagement.

### 5.2 - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

#### 5.2.1 - Opérations sylvicoles : coupes

#### Groupe de régénération : GR = 396,21 ha

(cf. carte d'aménagement)

(La durée moyenne de régénération pour le chêne en forêt de Loches est estimée à 10 ans sur le constat des régénérations de l'aménagement passé)

Période quinquennale	Parcelle ou sous- parcelle	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir		
<b>2006 à 2010</b>	6A	FFCH6	22,89	4,35	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	23A	FFCH6	20,61	3,32	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	50A	FFCH5	17,53	5,37	Queue de régénération feuillue	1CHX2
	64A	FFCH5	19,49	5,13	Queue de régénération feuillue	1CHX2
	*106A et C	FFCH5	11,17	8,65	Queue de régénération feuillue	1CHX2
	*47A et D	FRX4	17,75	6,74	Queue de régénération résineuse	3CHX1 sur 5,54 ha & 3PM2 sur 1,20ha
	123A	FRX3	26,14	1,22	Queue de régénération résineuse	1P.S1
	144A	FRX4	16,81	1,07	Queue de régénération résineuse	1P.S1
	162A	FRX3	9,03	0,83	Queue de régénération résineuse	1P.S1
	22A	FFCH6	19,33	17,29	Peuplement feuillus (CHS) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	46A	FFCH7	26,84	0,99	Peuplement feuillus (CHS) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	46B	FFCH6	26,84	10,29	Peuplement feuillus (CHS) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	15	FFCH4	15,45	15,45	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	33A	FFCH5	19,00	3,11	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX2
	47B	FFCH5	17,75	5,38	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX2
60A	FFCH5	14,25	11,25	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX1	

Période quinquennale	Parcelle ou sous- parcelle	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir		
2006 à 2010	84	FFCH5	18,65	18,65	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	108	FFCH5	12,54	12,54	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX2
	154A	FFCX4	23,72	1,55		1P.S1
	70A	FRX3	22,38	7,80		3CHX1
	103A	FRX3	19,70	2,18		1P.S1
	156A	FRX2	19,96	1,29		1P.S1
	157A	FRX3	25,77	3,27		1P.S1
	157B	FRX2	25,77	1,22		1P.S1
	158A	FRX4	17,79	0,63		1P.S1
	159A	FRX3	19,60	2,31		1P.S1
	166A	FRX4	13,87	1,22		1P.S1
	192A	FRX3	19,49	5,00		1P.S1
		<i>Sous-total</i>		<i>158,10</i>		
2011 à 2015	39	FFCH5	10,91	10,91	Peuplement feuillus (CHS) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	81	FFCH5	21,87	21,87	Peuplement feuillus (CHS) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	34	FFCH4	17,20	17,20	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1 CHX2
	*85A	FFCH5	28,77	6,80	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1 CHX2
	164A	FFCH4	19,73	7,14	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1 CHX2
	131A	FRX3	17,10	1,14		1P.S1
	132A	FRX3	22,55	2,36		3CHX1
	168A	FRX3	19,74	3,68		1P.S1
	170A	FRX4	24,35	1,51		1P.S1
	190A	FRX3	11,57	8,43		3CHX1
	190B	FRX4	11,57	2,30		3CHX1
		<i>Sous-total</i>		<i>83,34</i>		
2016 à 2020	45A	FFCH6	11,27	3,60	Peuplement feuillus (CHS) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	68	FFCH5	17,76	17,76	Peuplement feuillus (CHS) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	82	FFCH5	17,23	17,23	Peuplement feuillus (CHS) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	32A	FFCH5	17,41	5,23	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX2
	123B	FFCH5	26,14	20,36	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX2
	170B	FFCH5	24,35	4,45	Peuplement de CHS de qualité moyenne (QM)	1CHX2
	127A	FRX3	16,18	3,25		1P.S1
	194A	FRX3	17,30	10,80		3CHX1
		<i>Sous-total</i>		<i>82,68</i>		



Période quinquennale	Parcelle ou sous- parcelle	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir		
2021 à 2025	38A	FFCH5	16,77	14,60	Peuplement feuillus (CHS) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	83	FFCH5	18,71	18,71	Peuplement feuillus (CHS) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	*85C	FFCH5	28,77	19,70	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1 CHX2
	126A	FFCH5	18,53	0,83	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX2
	128A	FFCH5	18,92	12,56	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX2
	143A	FFCH5	9,90	5,69	Peuplement feuillus (CHS) de qualité moyenne (QM)	1CHX2
<i>Sous-total</i>				72,09		
<b>TOTAL</b>				<b>396,21</b>		

\* P47A = 3CHX1 et P47D = 3PM2

\* P106A = 4,88 ha partie non ouverte en ensemencement

\* P85A = partie à régénérer en 2<sup>ème</sup> période, et P85C en 4<sup>ème</sup> période

### Récapitulatif en surface (ha)

Période quinquennale	Queue de régénération feuillue		Queue de régénération résineuse		Régénération (HQ)		Régénération (QM)		Régénération résineuse		TOTAL	
	Essence objectif											
	CHS	P.S	CHS	P.S et P.M	CHS	P.S	CHS	P.S	CHS	P.S	CHS	P.S
2006 à 2010	26.82		5.54	4.32	28.57		66.38		7.8	18.67	135.11	22.99
2011 à 2015					32.78		31.14		13.09	6.33	77.01	6.33
2016 à 2020					38.59		30.04		10.80	3.25	79.43	3.25
2021 à 2025					33.31		38.78				72.09	
<i>sous-total</i>	<b>26.82</b>		<b>5.54</b>	<b>4.32</b>	<b>133.25</b>		<b>166.34</b>		<b>31.69</b>	<b>28.25</b>	<b>363.64</b>	<b>32.57</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26,82</b>		<b>9,86</b>		<b>133,25</b>		<b>166,34</b>		<b>59.94</b>		<b>396.21</b>	

Les parcelles ou sous-parcelles à régénérer ont été distribuées en quatre sous-groupes. Chaque sous-groupe sera régénéré ou entamé durant la période qui lui est affectée.

- Les parcelles ou sous-parcelles entamées durant l'aménagement précédent qui doivent être achevées, au plus tôt, sont classées en 1<sup>ère</sup> période.

- Les parcelles résineuses qui ont toutes dépassé, en 2005, l'âge d'exploitabilité nécessitent d'être régénérées rapidement. Néanmoins, pour permettre un étalement des dépenses de régénération artificielle, elles sont distribuées sur les trois premières périodes. La 1<sup>ère</sup> période plus conséquente inclut la quasi totalité des régénérations naturelles.

- En ce qui concerne les autres peuplements feuillus qui constituent la part la plus importante du groupe de régénération (HQ et QM), nous nous sommes fixés d'ouvrir :

30 à 35% de ces peuplements durant la 1<sup>ère</sup> période,

20 à 25% durant les trois autres périodes.

Ce avec le souci de fournir à chaque période une quantité de bois de haute qualité (HQ) en proportion équivalente.

**Nota** : la parcelle 85 est une parcelle hétérogène qui fait apparaître une partie de gros bois distincte du reste de la parcelle (cf. carte typologique du chêne en Annexe n°9). Le traitement de l'inventaire statistique donne les résultats suivants :

- P85A G = 30,37 m<sup>2</sup>/ha 158 tiges/ha et diamètre moyen des 70 + gros /chênes/ha = 59 cm
- P85C G = 25,93 m<sup>2</sup>/ha 194 tiges/ha et diamètre moyen des 70 + gros /chênes/ha = 52 cm

C'est pourquoi cette parcelle a été divisée en deux sous-parcelles. Il a été convenu d'ouvrir en 2<sup>ème</sup> période de régénération la P85A et en 4<sup>ème</sup> période la P85C.

Le classement des parcelles ou sous-parcelles correspondantes s'est fait dans chacun des sous-groupes en fonction des diamètres moyens des 70 plus gros chêne/ha, mais aussi en fonction de l'impact notamment en ce qui concerne les parcelles 68, 81 à 85.

**Chaque année, il appartiendra au gestionnaire de déterminer parmi les parcelles composant le sous-groupe celles qui devront être retenues pour constituer l'état d'assiette à venir.**

Parmi les parcelles ou sous-parcelles feuillues (HQ et QM) prévues en régénération, certaines peuvent faire l'objet d'une coupe préalable à la coupe d'ensemencement (coupe de décapitalisation).

Cette coupe de décapitalisation sera réalisée 6 ans au minimum avant l'ouverture en régénération. Les parcelles ou sous-parcelles concernées sont celles qui :

- qui ont fait l'objet d'une coupe d'amélioration 10 ans avant cette coupe de décapitalisation,
- qui présentent un capital sur pied méritant d'être réduit avant la mise en ensemencement.

Le tableau ci-après indique les parcelles ou sous-parcelles concernées et l'année prévisionnelle de passage en coupe de décapitalisation.

Parcelle ou sous-parcelle	Surface (ha)	Période quinquennale de passage	Dernier passage en coupe	Comparaison G(m <sup>2</sup> ) - 10ans après le dernier passage en coupe et référentiel du guide des sylvicultures de la chênaie atlantique	Proposition de passage en coupe de décapitalisation (Année indicative)
85A et C	26,50	2011 à 2015	1997	+ 6,02	2006
32A	5,23	2016 à 2020	1998	+ 0,10	2008
170B	4,45	2016 à 2020	1999	+ 10,07	2009
45A	3,60	2016 à 2020	2001	+ 7,78	2011
123B	20,36	2016 à 2020	2001	+ 9,50	2011
126A	0,83	2021 à 2025	1998	pas de données	2012
128A	12,56	2021 à 2025	2002	+ 6,21	2012
83	18,71	2021 à 2025	2004	+ 4,30	2014
143A	5,69	2021 à 2025	2004	+3,05	2014
38A	14,60	2021 à 2025	2005	+11,13	2015
85Ab	19,70	2021 à 2025	2006		2016

La réalisation de ces coupes de décapitalisation est subordonnée aux prévisions annuelles de mise en ensemencement qu'aura établi le gestionnaire. C'est donc le gestionnaire qui jugera de l'opportunité de réaliser ces coupes de décapitalisation.

	En surface terrière (m <sup>2</sup> ) (sans les houppiers)	En volume (m <sup>3</sup> ) (avec les houppiers)
<b>Possibilité indicative</b>	27/ha	333/ha
<b>Volume total à récolter (ou surface terrière)</b>	10 803	131 835
<b>Possibilité annuelle indicative</b>	540	6 592

(cf. annexes n°9, 10.1, 10.2 et 10.3)

*Remarque : cette possibilité indicative régénération inclut les coupes de décapitalisation.*

### **Groupe d'amélioration : 3208,61 ha**

**Les rotations** des coupes d'amélioration retenues pour cet aménagement sont les suivantes :

#### *Peuplements feuillus (CHS)*

En référence au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique :

- moins de 100 ans R= 8 ans

- plus de 100 ans R= 10 ans

Avec prévision de la 1<sup>ère</sup> éclaircie 10 ans après le façonnage (en moyenne vers 35 ans)

#### *Peuplements résineux*

##### *P.S*

- jusqu'à 45 ans R= 6 ans

- de 45 à 95 ans R = 8ans

- après 95 ans R = 10ans

Avec prévision de la 1<sup>ère</sup> éclaircie vers 25ans

##### *P.L*

- jusqu'à 45 ans R= 6 ans

- de 45 à 70 ans R = 8ans

- après 70 ans R = 10ans

Avec prévision de la 1<sup>ère</sup> éclaircie vers 25ans

##### *P.M*

- jusqu'à 35 ans R= 6 ans

- de 35 à 50 ans R = 8ans

- après 50 ans R = 10ans

Avec prévision de la 1<sup>ère</sup> éclaircie vers 20ans

#### *Peuplements mélangés (CHS/P.S)*

- moins de 100 ans R= 8 ans

- plus de 100 ans R= 10 ans

Parcelles ou sous parcelles	Type de peuplement	Surface à parcourir (ha)	Rotation des coupes (ans)	Observations
6C,8A,23B,50B,64B,66B,78A,106B,144D,193C	FFCH0	87,04	sans	pas de prélèvement (travaux)
66E,123E,162C, 163C	FRX0	8,76	sans	pas de prélèvement (travaux)
66C	FFCH4	0,40	sans	pas de prélèvement (îlot paysager)
7B,20B,37A,38B,47C,64C,65B,66A,66D,107D,109B, 123C, ,128B,143B,144C,157D,163A, ,164B,179B, 180A,193B	FRX0	102,41	6	
107A	FRX1	11,93	6	
7A,9C,10B,29B,42A,48A,51,52,55,56,57,61A,62,63,65A,67,69,77A,104,105,107C,109A109E,121,124B, 147A,165B,166B, 167B,171B,172A,173A,188D	FFCH0	380,90	8	
42B,48B,49,54A,59A,73,74,75,76,94,95,96,97,100,107B,109D,110A,111,112A,113,114A,116,142A,172B,173B,183,184A,185A,186A,187A,189	FFCH1	481,35	8	
21,29A,33B,46D,53A,58,59B,61B,99A,101,124A,125A,141,174A,175A,176A,177,178,182B,188B	FFCH2	321,60	8	
187B	FRX0	6,11	8	
53B,54B,107A,109C,110B,112B,142B,172C,175B,184B,185B,186B,187C,188A,194D	FRX1	42,50	8	
37C,99b,123D,182C	FRX2	7,54	8	
167B	FFCX1	7,03	8	
188C	FFCX2	2,57	8	
31	FFCH2	22,09	10	
6B,16,18,26B,27A,30,32B,70B,71A,72,85B,102,103B,114B,126B,127B,129B,130,131B,134,136,137,138,139,140,151A,155,156B,157C,161,162B,179A,180C,181,182A,191,192B,193A,194B	FFCH3	568,39	10	
1,2,3,4,5,8B,9A,10A,11,12,13,14,17,19,20A,22B,24,25,26A,27B,28,29C,33C,36,37B,40,41,43,44,71B,77B,78B,79,80,86A,87A,88,89,90,91A,92,98,115,117,118,119,120,125B,129A,132B,133,135,144B,145,146,147B,148A,149,150,151B,152,153,154B,158B,159B,160A,163B,165A,166C,167A,168B,169A,170C,171A,174B,190C,194C	FFCH4	1069,07	10	P26A îlot de vieillissement (parcelle Label)
35,93,122B et 169B	FFCH5	44,61	10	
45B et 46C	FFCH6	13,90	10	îlots de vieillissement paysagers
91B,160B et 180D	FRX3	1,14	10	
86B et 87B	FRX4	1,43	10	
180B	FFCX2	3,53	10	
126C et 148B	FFCX3	9,19	10	
9B et 122A	FFCX4	15,12	10	
<b>TOTAL</b>		<b>3208,61</b>		

La surface du groupe d'amélioration réellement à parcourir est de :  
3208,61- (87,04 + 8,76 + 0,40), soit : 3 112,54 ha

**L'ordre de passage** en coupe a été établi en fonction de l'année du dernier passage en coupe, en appliquant les rotations ci-dessus retenues.

Néanmoins, afin de proposer chaque année une surface relativement semblable de bois dans les différentes catégories, on a procédé à un lissage. Le passage en coupe de certaines parcelles ou sous-parcelles a ainsi été anticipé ou retardé d'une année, par rapport à l'année normale de passage. L'anticipation ou le report ont parfois été de deux ans mais ce uniquement pour les parcelles ou sous-parcelles dont on possédait des données d'inventaire fiables (inventaire statistique à raison d'1 point/ha).

En ce qui concerne les résineux, peu importants en surface, on s'est efforcé de les regrouper de afin qu'ils fournissent lors du passage en coupe des lots plus attractifs.

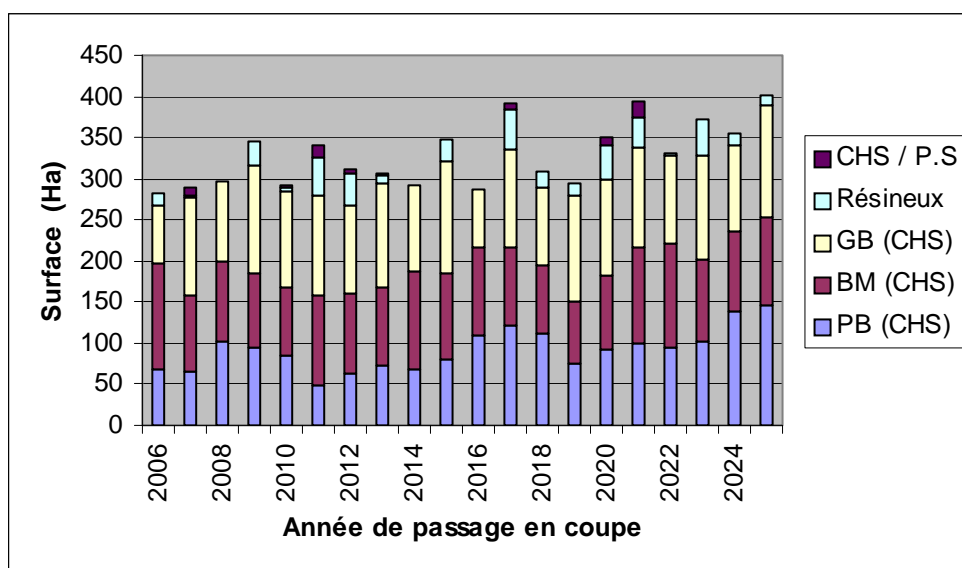
L'état d'assiette des coupes d'amélioration, ainsi construit, fournira annuellement les différents catégories de produits récapitulés ci-après:

Année de passage	Surface (ha) à parcourir																Total (ha)
	FFCH0	FFCH1	FFCH2	FFCH3	FFCH4	FFCH5	FFCH6	FRX0	FRX1	FRX2	FRX3	FRX4	FFCX1	FFCX2	FFCX3	FFCX4	
2006	0	67,13	67,97	61,66	70,83	0	0	12,75	2,79	0	0	0	0	0	0	0	283,13
2007	1,21	65,00	38,72	53,81	119,05	0	0	0	2,58	0	0,36	0	0	0	8,19	0	288,92
2008	29,27	72,82	45,31	52,78	92,39	5,04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	297,61
2009	23,66	70,95	41,88	49,02	130,07	0	0	22,45	2,27	4,16	0	0	0	0	0	0	344,46
2010	30,87	55,11	30,89	51,62	91,99	24,49	0	0	1,09	2,56	0	0	0	0	0	3,20	291,82
2011	12,03	36,88	46,59	63,11	112,14	1,47	7,67	24,4	20,45	0,82	0	0	0	3,53	0	11,92	341,01
2012	12,93	50,30	38,52	58,45	91,57	16,61	0	19,88	17,01	0	0,24	0	7,03	0	0	0	312,54
2013	19,68	52,53	33,81	62,58	125,14	0	0	0	10,15	0	0	0,74	0	2,57	0	0	307,20
2014	0	67,13	67,97	51,18	99,07	0	6,23	0	0,88	0	0	0	0	0	0	0	292,46
2015	5,47	75,63	38,72	64,18	136,82	0	0	22,45	2,58	0	0,54	0,69	0	0	1	0	348,08
2016	36,1	72,82	45,31	61,66	70,83	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	286,72
2017	50,39	70,95	41,88	53,81	119,05	0	0	29,53	14,2	4,16	0,36	0	0	0	8,19	0	392,52
2018	56,87	55,11	30,89	52,78	92,39	2,04	0	15,11	1,09	2,56	0	0	0	0	0	0	308,84
2019	39,74	36,88	24,50	49,02	130,07	0	0	4,21	8,52	0,82	0	0	0	0	0	0	293,76
2020	42,76	50,30	38,52	51,62	91,99	24,49	0	23,32	17,01	0	0	0	7,03	0	0	3,20	350,24
2021	46,06	52,53	55,90	63,11	112,14	1,47	7,67	26,48	10,15	0	0	0	0	6,1	0	11,92	393,53
2022	27,47	67,13	67,97	58,45	91,57	16,61	0	0	0,88	0	0,24	0	0	0	0	0	330,32
2023	25,48	75,63	38,72	62,58	125,14	0	0	29,53	14,51	0	0	0,74	0	0	0	0	372,33
2024	66,64	72,82	45,31	51,18	99,07	0	6,23	14,29	0	0	0	0	0	0	0	0	355,54
2025	75,88	70,95	41,88	64,18	136,82	0	0	4,21	2,27	3,41	0,54	0,69	0	0	1	0	401,83
<b>TOTAL</b>	<b>602,51</b>	<b>1 238,6</b>	<b>881,26</b>	<b>1136,78</b>	<b>2138,14</b>	<b>92,22</b>	<b>27,8</b>	<b>248,61</b>	<b>128,43</b>	<b>18,49</b>	<b>2,28</b>	<b>2,86</b>	<b>14,06</b>	<b>12,2</b>	<b>18,38</b>	<b>30,24</b>	<b>6592,86</b>

En réunissant

- FFCH0 et FFCH1 qui représentent essentiellement les petits bois (PB)
- FFCH2 et FFCH3 qui représentent essentiellement les bois moyens (BM)
- FFCH4, FFCH5 et FFCH6 qui représentent essentiellement les gros bois (GB)
- Tous les résineux (FRX0, FRX1, FRX2, FRX3 et FRX4)
- Tous les peuplements mélangés (FFCX1, FFCX2, FFCX3 et FFCX4)

On obtient le diagramme suivant :



Ont été intégrées au groupe d'amélioration, les coupes à réaliser dans les îlots de vieillissement (P26A, P45B et P46C), conformément au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique.

Les sous-parcelles résineuses (parcelles 91B, 160B, 180D, 86B et 87B) de très faible surface constituées de vieux bois (FRX3 et FRX4) appartiennent au groupe d'amélioration. L'objectif de ces sous-parcelles est le chêne. On procèdera dans ces sous-parcelles à une extraction progressive des pins au profit des quelques chênes présents.

La sous-parcelle 66C (0,40 ha). Il s'agit d'une bande de vieux bois, située au milieu des résineux, que nous décidons de conserver à titre paysager. Il n'est pas programmé de passage en coupe d'amélioration dans cette sous-parcelle. Elle ne fera l'objet que d'extraction ponctuel de bois si cela s'avère nécessaire.

Afin de faire face à d'éventuels déficit de surface à ouvrir au niveau du bassin de production ou pour assurer le tuilage avec l'aménagement suivant, il a été identifié, à l'intérieur de ce groupe d'amélioration, quelques parcelles ou sous-parcelles à gros bois capables d'assurer le relais, et qui pourraient faire l'objet d'une mise en ensemencement anticipée.

Ces parcelles ou sous-parcelles sont les suivantes :

Parcelle ou sous-parcelle	Type de peuplement	Surface (ha)	Classe d'âge (en 2005)	G en m <sup>2</sup> (données inventaires statistiques cf. annexe n°9)	Qualité	Ø moyen des 70 + gros chêne/ha en 2005 (cm)
5	FFCH4	24,66	160/170	29,75	HQ	59
115	FFCH4	8,74	170/175	25,50	HQ	58
35	FFCH5	24,49	175/180	30,03	HQ	57
93	FFCH5	16,61	170/180	24,59	QM	49
4	FFCH4	28,10	165/175	30,72	HQ	59
122A	FFCX4	11,92	140/160	30,39	QM	49
122B	FFCH5	1,47	175/180	pas de données		

Ces parcelles ou sous-parcelles ont été classées par ordre de priorité.

	En surface terrière (m <sup>2</sup> ) (sans les houppiers)	en volume (m <sup>3</sup> ) (avec les houppiers)
*Possibilité indicative	8,75/ha	86,70/ha
Volume total à récolter (ou surface terrière)	28 164	278 242
Possibilité annuelle indicative	1 408	13 912

(cf. annexes 9, 10.2, 10.4 et 10.5)

\*la surface prise en compte pour ce calcul est la surface totale du groupe d'amélioration, à savoir : 3 208,61ha.

**Tableau d'assiette des coupes d'amélioration**

Parcelle ou sous- parcelle	Type de peuple- ments	Surface		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
		totale parcelle	à parcou- rir																					
1	FFCH4	17,56	17,56		17,56										17,56									
2	FFCH4	21,17	21,17				21,17										21,17							
3	FFCH4	19,74	19,74						19,74										19,74					
4	FFCH4	28,10	28,10				28,10										28,10							
5	FFCH4	24,66	24,66					24,66										24,66						
6C	FFCH0	22,89	4,21																					
6B	FFCH3	22,89	14,33		14,33										14,33									
7A	FFCH0	15,59	13,53												13,53								13,53	
7B	FRX0	15,59	2,06	2,06						2,06						2,06							2,06	
8A	FFCH0	8,50	4,89																					
8B	FFCH4	8,50	3,61	3,61										3,61										
9C	FFCH0	20,71	0,95						0,95								0,95							
9A	FFCH4	20,71	16,56					16,56										16,56						
9B	FFCX4	20,71	3,20					3,20										3,20						
10B	FFCH0	19,34	4,26										4,26									4,26		
10A	FFCH4	19,34	15,08			15,08										15,08								
11	FFCH4	15,36	15,36			15,36										15,36								
12	FFCH4	8,83	8,83							8,83											8,83			
13	FFCH4	20,52	20,52							20,52											20,52			
14	FFCH4	17,91	17,91								17,91											17,91		
16	FFCH3	10,40	10,40				10,40										10,40							
17	FFCH4	15,66	15,66				15,66										15,66							
18	FFCH3	10,94	10,94	10,94											10,94									
19	FFCH4	16,46	16,46						16,46										16,46					
20A	FFCH4	23,42	22,08		22,08										22,08									
20B	FRX0	23,42	1,34													1,34							1,34	
21	FFCH2	17,49	17,49				17,49								17,49									17,49
22B	FFCH4	19,33	2,04										2,04											2,04
23B	FFCH0	20,61	17,29																					
24	FFCH4	15,21	15,21										15,21											15,21
25	FFCH4	20,66	20,66							20,66											20,66			
26B	FFCH3	29,17	17,48						17,48											17,48				
26A	FFCH4	29,17	11,69					11,69										11,69						
27A	FFCH3	13,68	12,45									12,45											12,45	
27B	FFCH4	13,68	1,23								1,23											1,23		
28	FFCH4	26,15	26,15							26,15											26,15			
29B	FFCH0	25,44	8,23															8,23						
29A	FFCH2	25,44	15,06				15,06								15,06									15,06
29C	FFCH4	25,44	2,15								2,15											2,15		

Parcelle ou sous- parcelle	Type de peuple- ments	Surface		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		totale parcelle	à parcou- rir																				
30	FFCH3	21,21	21,21								21,21										21,21		
31	FFCH2	22,09	22,09						22,09										22,09				
32B	FFCH3	17,41	12,18		12,18										12,18								
33B	FFCH2	19,00	15,15					15,15								15,15							
33C	FFCH4	19,00	0,74							0,74											0,74		
35	FFCH5	24,49	24,49					24,49										24,49					
36	FFCH4	11,46	11,46	11,46										11,46									
37B	FFCH4	15,50	4,42				4,42										4,42						
37A	FRX0	15,50	8,52	8,52						8,52						8,52							
37C	FRX2	15,50	2,56					2,56								2,56							
38B	FRX0	16,77	2,17	2,17						2,17						2,17							
40	FFCH4	13,34	13,34			13,34										13,34							
41	FFCH4	12,35	12,35	12,35										12,35									
42A	FFCH0	24,28	19,68							19,68									19,68				
42B	FFCH1	24,28	4,60							4,60								4,60					
43	FFCH4	16,67	16,67								16,67										16,67		
44	FFCH4	13,79	13,79									13,79											13,79
45B	FFCH6	11,27	7,67						7,67										7,67				
46D	FFCH2	26,84	9,33				9,33								9,33								9,33
46C	FFCH6	26,84	6,23								6,23											6,23	
47C	FRX0	17,75	5,63														5,63						
48A	FFCH0	18,24	15,88																	15,88			
48B	FFCH1	18,24	2,36							2,36									2,36				
49	FFCH1	13,53	13,53							13,53									13,53				
50B	FFCH0	17,53	12,16																				
51	FFCH0	14,92	14,92																				14,92
52	FFCH0	12,93	12,93						12,93									12,93					
53A	FFCH2	21,58	20,70	20,70							20,70									20,70			
53B	FRX1	21,58	0,88	0,88							0,88									0,88			
54A	FFCH1	16,26	15,24							15,24								15,24					
54B	FRX1	16,26	1,02							1,02								1,02					
55	FFCH0	13,93	13,93				13,93								13,93								13,93
56	FFCH0	21,25	21,25					21,25								21,25							
57	FFCH0	20,58	20,58			20,58								20,58									20,58
58	FFCH2	21,76	21,76	21,76								21,76									21,76		
59A	FFCH1	27,34	25,68	25,68								25,68									25,68		
59B	FFCH2	27,34	1,66	1,66								1,66									1,66		
61A	FFCH0	16,46	9,35																				9,35
61B	FFCH2	16,46	7,11							7,11								7,11					
62	FFCH0	24,60	24,60															24,60					
63	FFCH0	8,43	8,43												8,43								8,43
64B	FFCH0	19,49	11,49																				
64C	FRX0	19,49	2,87															2,87					
65A	FFCH0	19,84	16,14																				16,14
65B	FRX0	19,84	3,70						3,70						3,70						3,70		
66B	FFCH0	28,40	12,56																				
66C	FFCH4	28,40	0,40																				
66A	FRX0	28,40	5,52															5,52					
66D	FRX0	28,40	7,11																				7,11
66E	FRX0	28,40	2,81																				
67	FFCH0	15,62	15,62																				15,62
69	FFCH0	26,00	26,00													26,00							
70B	FFCH3	22,38	14,58								14,58										14,58		



Parcelle ou sous- parcelle	Type de peuple- ments	Surface		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		totale parcelle	à parcou- rir																				
71A	FFCH3	13,72	12,85			12,85										12,85							
71B	FFCH4	13,72	0,87			0,87										0,87							
72	FFCH3	22,38	22,38					22,38										22,38					
73	FFCH1	20,30	20,30				20,30								20,30								20,30
74	FFCH1	17,06	17,06							17,06									17,06				
75	FFCH1	17,07	17,07						17,07									17,07					
76	FFCH1	20,09	20,09					20,09									20,09						
77A	FFCH0	16,96	10,63														10,63						
77B	FFCH4	16,96	6,33		6,33										6,33								
78A	FFCH0	22,00	15,18																				
78B	FFCH4	22,00	6,82			6,82										6,82							
79	FFCH4	14,46	14,46			14,46										14,46							
80	FFCH4	16,20	16,20					16,20											16,20				
85B	FFCH3	28,77	2,27	2,27										2,27									
86A	FFCH4	26,43	25,69						25,69												25,69		
86B	FRX4	26,43	0,74						0,74												0,74		
87A	FFCH4	24,46	23,77									23,77											23,77
87B	FRX4	24,46	0,69									0,69											0,69
88	FFCH4	15,52	15,52	15,52										15,52									
89	FFCH4	11,14	11,14			11,14										11,14							
90	FFCH4	20,90	20,90						20,90													20,90	
91A	FFCH4	11,09	10,73		10,73										10,73								
91B	FRX3	11,09	0,36		0,36										0,36								
92	FFCH4	13,00	13,00		13,00										13,00								
93	FFCH5	16,61	16,61						16,61												16,61		
94	FFCH1	21,38	21,38				21,38								21,38								21,38
95	FFCH1	15,85	15,85			15,85								15,85									15,85
96	FFCH1	17,55	17,55					17,55								17,55							
97	FFCH1	16,95	16,95					16,95								16,95							
98	FFCH4	13,52	13,52					13,52											13,52				
99A	FFCH2	25,32	24,5					24,5									24,5						
99B	FRX2	25,32	0,82					0,82								0,82							
100	FFCH1	24,22	24,22	24,22							24,22									24,22			
101	FFCH2	28,85	28,85	28,85							28,85										28,85		
102	FFCH3	13,23	13,23					13,23										13,23					
103B	FFCH3	19,70	17,52			17,52										17,52							
104	FFCH0	20,01	20,01																		20,01		
105	FFCH0	9,73	9,73				9,73								9,73								9,73
106B	FFCH0	11,17	2,52																				
107C	FFCH0	27,49	4,34										4,34										4,34
107B	FFCH1	27,49	10,63									10,63									10,63		
107D	FRX0	27,49	0,59														0,59						
107A	FRX1	27,49	11,93					11,93							11,93						11,93		
109A	FFCH0	25,84	8,69			8,69								8,69									8,69
109E	FFCH0	25,84	1,78																	1,78			
109D	FFCH1	25,84	0,74	0,74							0,74										0,74		
109B	FRX0	25,84	8,11					8,11							8,11						8,11		
109C	FRX1	25,84	6,52					6,52									6,52						
110A	FFCH1	17,46	16,79					16,79								16,79							
110B	FRX1	17,46	0,67					0,67								0,67							
111	FFCH1	11,62	11,62							11,62										11,62			
112A	FFCH1	13,71	12,38				12,38								12,38								12,38
112B	FRX1	13,71	1,33					1,33									1,33						
113	FFCH1	19,09	19,09			19,09								19,09									19,09

Parcelle ou sous- parcelle	Type de peuple- ments	Surface		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
		totale parcelle	à parcou- rir																						
114A	FFCH1	31,87	25,06	25,06								25,06								25,06					
114B	FFCH3	31,87	6,81								6,81											6,81			
115	FFCH4	8,74	8,74								8,74											8,74			
116	FFCH1	17,11	17,11	17,11								17,11									17,11				
117	FFCH4	28,58	28,58						28,58											28,58					
118	FFCH4	22,08	22,08								22,08											22,08			
119	FFCH4	21,71	21,71				21,71										21,71								
120	FFCH4	20,88	20,88				20,88										20,88								
121	FFCH0	17,08	17,08														17,08								
122B	FFCH5	13,39	1,47						1,47												1,47				
122A	FFCX4	13,39	11,92						11,92												11,92				
123C	FRX0	26,14	2,60																2,60						
123E	FRX0	26,14	1,21																						
123D	FRX2	26,14	0,75				0,75								0,75										
124B	FFCH0	18,82	2,49											2,49										2,49	
124A	FFCH2	18,82	16,33								16,33										16,33				
125A	FFCH2	23,92	20,63			20,63								20,63									20,63		
125B	FFCH4	23,92	3,29					3,29										3,29							
126B	FFCH3	18,53	9,51		9,51											9,51									
126C	FFCX3	18,53	8,19		8,19										8,19										
127B	FFCH3	16,18	12,93						12,93												12,93				
128B	FRX0	18,92	6,36				6,36						6,36								6,36				
129B	FFCH3	21,62	9,79	9,79											9,79										
129A	FFCH4	21,62	11,83	11,83											11,83										
130	FFCH3	16,01	16,01					16,01												16,01					
131B	FFCH3	17,10	15,96						15,96												15,96				
132B	FFCH4	22,55	20,19					20,19											20,19						
133	FFCH4	15,60	15,60					15,60												15,60					
134	FFCH3	16,79	16,79							16,79											16,79				
135	FFCH4	18,65	18,65							18,65											18,65				
136	FFCH3	19,58	19,58							19,58											19,58				
137	FFCH3	19,16	19,16									19,16											19,16		
138	FFCH3	19,57	19,57									19,57											19,57		
139	FFCH3	27,59	27,59										27,59											27,59	
140	FFCH3	17,92	17,92										17,92											17,92	
141	FFCH2	24,68	24,68			24,68								24,68										24,68	
142A	FFCH1	21,70	20,61					20,61								20,61									
142B	FRX1	21,70	1,09					1,09								1,09									
143B	FRX0	9,90	4,21															4,21						4,21	
144D	FFCH0	16,81	2,57																						
144B	FFCH4	16,81	9,14						9,14												9,14				
144C	FRX0	16,81	4,03																		4,03				
145	FFCH4	8,50	8,50						8,50												8,50				
146	FFCH4	14,19	14,19									14,19												14,19	
147A	FFCH0	23,22	13,17																13,17						
147B	FFCH4	23,22	10,05										10,05												10,05
148A	FFCH4	12,94	11,94										11,94												11,94
148B	FFCX3	12,94	1,00										1,00												1,00
149	FFCH4	16,84	16,84										16,84												16,84
150	FFCH4	16,84	16,84									16,84												16,84	
151A	FFCH3	23,21	22,41			22,41										22,41									
151B	FFCH4	23,21	0,80			0,80										0,80									
152	FFCH4	21,10	21,10										21,10											21,10	
153	FFCH4	20,49	20,49										20,49												20,49

Parcelle ou sous- parcelle	Type de peuple- ments	Surface		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
		totale parcelle	à parcou- rir																					
154B	FFCH4	23,72	22,17							22,17											22,17			
155	FFCH3	22,08	22,08							22,08											22,08			
156B	FFCH3	19,96	18,67										18,67											18,67
157C	FFCH3	25,77	20,26	20,26										20,26										
157D	FRX0	25,77	1,02							1,02						1,02							1,02	
158B	FFCH4	17,79	17,16										17,16											17,16
159B	FFCH4	19,60	17,29				17,29										17,29							
160A	FFCH4	17,41	16,87										16,87											16,87
160B	FRX3	17,41	0,54										0,54											0,54
161	FFCH3	18,40	18,40	18,40										18,40										
162B	FFCH3	9,03	4,57				4,57										4,57							
162C	FRX0	9,03	3,63																					
163B	FFCH4	21,16	8,69			8,69										8,69								
163A	FRX0	21,16	11,36				11,36						11,36							11,36				
163C	FRX0	21,16	1,11																					
164B	FRX0	19,73	12,59						12,59						12,59							12,59		
165B	FFCH0	13,64	4,49																	4,49				
165A	FFCH4	13,64	9,15										9,15											9,15
166B	FFCH0	13,87	7,10																	7,10				
166C	FFCH4	13,87	5,55									5,55											5,55	
167B	FFCH0	14,23	4,77												4,77								4,77	
167A	FFCH4	14,23	5,83			5,83										5,83								
168B	FFCH4	19,74	16,06	16,06										16,06										
169A	FFCH4	15,73	13,69		13,69										13,69									
169B	FFCH5	15,73	2,04			2,04										2,04								
170C	FFCH4	24,35	18,39		18,39										18,39									
171B	FFCH0	23,2	8,43															8,43						
171A	FFCH4	23,2	14,77		14,77										14,77									
172A	FFCH0	19,64	9,62					9,62									9,62							
172B	FFCH1	19,64	7,44		7,44								7,44										7,44	
172C	FRX1	19,64	2,58		2,58								2,58										2,58	
173A	FFCH0	19,04	11,08						11,08								11,08							
173B	FFCH1	19,04	7,96								7,96									7,96				
174A	FFCH2	20,26	15,74					15,74								15,74								
174B	FFCH4	20,26	4,52								4,52											4,52		
175A	FFCH2	23,27	21,99							21,99								21,99						
175B	FRX1	23,27	1,28							1,28								1,28						
176A	FFCH2	16,45	9,42							9,42								9,42						
176B	FFCX1	16,45	7,03							7,03								7,03						
177	FFCH2	18,42	18,42	18,42									18,42										18,42	
178	FFCH2	17,48	17,48								17,48									17,48				
179A	FFCH3	17,71	14,95						14,95											14,95				
179B	FRX0	17,71	2,76																				2,76	
180C	FFCH3	10,29	1,79							1,79										1,79				
180B	FFCX2	10,29	3,53							3,53										3,53				
180A	FRX0	10,29	4,73				4,73						4,73							4,73				
180D	FRX3	10,29	0,24							0,24											0,24			
181	FFCH3	19,98	19,98								19,98												19,98	
182B	FFCH2	16,83	6,58		6,58								6,58										6,58	
182A	FFCH3	16,83	6,84				6,84										6,84							
182C	FRX2	16,83	3,41				3,41								3,41								3,41	
183	FFCH1	17,65	17,65			17,65								17,65									17,65	
184A	FFCH1	19,16	16,89				16,89								16,89									16,89
184B	FRX1	19,16	2,27				2,27								2,27									2,27

Parcelle ou sous-parcelle	Type de peuplements	Surface		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		totale parcelle	à parcourir																				
185A	FFCH1	23,64	13,69		13,69								13,69								13,69		
185B	FRX1	23,64	9,95							9,95								9,95					
186A	FFCH1	16,34	13,39							13,39								13,39					
186B	FRX1	16,34	2,95	1,91						2,95								2,95					
187A	FFCH1	26,11	18,19		18,19								18,19									18,19	
187B	FRX0	26,11	6,11							6,11								6,11					
187C	FRX1	26,11	1,81							1,81								1,81					
188D	FFCH0	22,4	1,21		1,21								1,21									1,21	
188B	FFCH2	22,4	8,72		8,72								8,72									8,72	
188C	FFCX2	22,4	2,57							2,57									2,57				
188A	FRX1	22,4	9,90							9,90									9,90				
189	FFCH1	20,23	20,23			20,23								20,23									20,23
190C	FFCH4	11,57	0,84				0,84											0,84					
191	FFCH3	17,79	17,79		17,79										17,79								
192B	FFCH3	19,49	14,49				14,49											14,49					
193C	FFCH0	18,27	4,17																				
193A	FFCH3	18,27	8,97				8,97											8,97					
193B	FRX0	18,27	5,13												5,13							5,13	
194B	FFCH3	17,30	3,75				3,75											3,75					
194C	FFCH4	17,30	2,50		2,50										2,05								
194D	FRX1	17,30	0,25							0,25										0,25			
<b>TOTAL</b>		3208,61		283,1	288,9	294,6	344,5	289,3	341,00	312,5	307,2	292,5	348,1	286,7	392,5	306,3	293,8	350,2	393,5	330,3	372,3	355,5	401,8

### Groupe irrégulier : 3,63 ha

Il se compose uniquement de la sous-parcelle 167C (FFCH5), aux abords de la cave Charles VII et de la fontaine d'Orfonds.

Cette sous-parcelle sera parcourue deux fois durant l'aménagement en coupe jardinatoire ; en 2008, soit 10 ans après son dernier passage en coupe, puis en 2018. Ces coupes seront réalisées conformément aux préconisations du guide des sylvicultures de la chênaie atlantique en favorisant le plus possible la présence de l'érable sycomore.

Cette sous-parcelle a fait l'objet d'un inventaire en plein en 2004. Sa surface terrière était alors de 24,56 m<sup>2</sup>/ha (cf. annexe n°9).

On estime le prélèvement à réaliser à 6 m<sup>2</sup>/ha à chacun des passages.

	En surface terrière (m <sup>2</sup> ) (sans les houppiers)	En volume (m <sup>3</sup> ) (avec les houppiers)
Possibilité indicative	12/ha	156/ha
Volume total à récolter (ou surface terrière)	43,50	566
Possibilité annuelle indicative	2,15	28

cf. annexe 10.6

Les calculs en volume ont été réalisés en utilisant un coefficient FH de 10 et un pourcentage de houppier de 30%.

### Groupe de régénération

\* Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles utilisés (ITTS) (cf paragraphe 5.2.1 du présent aménagement).

Eu égard aux conditions stationnelles de la forêt et en référence à la note territoriale n° 04-118 du 20 février 2004, intitulée « Généralisation du suivi des jeunes futaie régulières », il a été utilisé, pour déterminer le coût des régénérations, les ITTS de régénération suivants :

- 1CHX1 et 1CHX2 pour la régénération naturelle de chêne,
- 3CHX1 pour la régénération artificielle de chêne (plantation),
- 3PM2 pour la régénération artificielle de pin maritime (plantation),
- 1PS1 pour la régénération naturelle de pin sylvestre.

#### \* Application des ITTS

Nous avons convenu que les ITTS de références étaient à prendre en compte en totalité ou en partie selon les règles suivantes :

Régénération	1CHX1 et 1CHX2	3CHX1	3PM2 et 1PS1
entamée à terminer	25 %	100 %	100%
à débiter durant la 1 <sup>ère</sup> période 2006 à 2010	100 %	100 %	100 %
à débiter durant la 2 <sup>ème</sup> période 2011 à 2015	75 %	100 %	100 %
à débiter durant la 3 <sup>ème</sup> période 2016 à 2020	50 %	75 %	75 %
à débiter durant la 4 <sup>ème</sup> période 2021 à 2025	25 %	50 %	50 %

soit :

Régénération	ITTS	Coût en € (valeurs 2005)			
		100%	75%	50%	25%
Régénération naturelle de chêne (Chênaie acidophile)	1CHX1	1 730	1 298	865	433
Régénération naturelle de chêne (Chênaie acidiphile sèche)	1CHX2	2 510	1 883	1 255	628
Plantation de chêne sans accompagnement feuillu naturel	*3CHX1	4 960	3 720	2 480	1 240
Plantation de pin maritime	*3PM2	2 820	2 115	1 410	705
Régénération naturelle de pin sylvestre	1PS1	1 940	1 455	970	485

\*y compris supplément pour clôture contre le grand gibier

<i>Situation parcellaire</i>						
Parcelle ou sous-parcelle	Surface par ITTS		% par rapport à l' ITTS			
	Code	Surface (ha)	100	75	50	25
			Surface (ha)			
6A	1CHX1	4,35				4,35
23A	1CHX1	3,32				3,32
22A	1CHX1	17,29	17,29			
46A	1CHX1	0,99	0,99			
46B	1CHX1	10,29	10,29			
15	1CHX1	15,45	15,45			
60A	1CHX1	11,25	11,25			
84	1CHX1	18,65	18,65			
39	1CHX1	10,91		10,91		
81	1CHX1	21,87		21,87		
45A	1CHX1	3,60			3,60	
68	1CHX1	17,76			17,76	
82	1CHX1	17,23			17,23	
38A	1CHX1	14,60				14,60
83	1CHX1	18,71				18,71
<i>Sous-total</i>		<i>186,27</i>	<i>73,92</i>	<i>32,78</i>	<i>38,59</i>	<i>40,98</i>
50A	1CHX2	5,37				5,37
64A	1CHX2	5,13				5,13
*106A et C	1CHX2	8,65	4,88			3,77
33A	1CHX2	3,11	3,11			
47B	1CHX2	5,38	5,38			
108	1CHX2	12,54	12,54			
34	1CHX2	17,20		17,20		
85A	1CHX2	6,80		6,80		
85C	1CHX2	19,70				19,70
164A	1CHX2	7,14		7,14		
32A	1CHX2	5,23			5,23	
123B	1CHX2	20,36			20,36	
170B	1CHX2	4,45			4,45	
126A	1CHX2	0,83				0,83
128A	1CHX2	12,56				12,56
143A	1CHX2	5,69				5,69
<i>Sous-total</i>		<i>140,14</i>	<i>25,91</i>	<i>31,14</i>	<i>30,04</i>	<i>53,05</i>
47A	3CHX1	5,54	5,54			
70A	3CHX1	7,80	7,80			
132A	3CHX1	2,36	2,36			
190A	3CHX1	8,43	8,43			
190B	3CHX1	2,30	2,30			
194A	3CHX1	10,80		10,80		
<i>Sous-total</i>		<i>37,23</i>	<i>26,43</i>	<i>10,80</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
47D	3PM2	1,20	1,20			
<i>Sous-total</i>		<i>1,20</i>	<i>1,20</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

<b>Situation parcellaire - suite</b>						
<b>Parcelle ou sous-parcelle</b>	<b>Surface par ITTS</b>		<b>% par rapport à l' ITTS</b>			
	<i>Code</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>100</i>	<i>75</i>	<i>50</i>	<i>25</i>
	<i>Surface (ha)</i>					
123A	1P.S1	1,22	1,22			
144A	1P.S1	1,07	1,07			
162A	1P.S1	0,83	0,83			
154A	1P.S1	1,55	1,55			
103A	1P.S1	2,18	2,18			
156A	1P.S1	1,29	1,29			
157A	1P.S1	3,27	3,27			
157B	1P.S1	1,22	1,22			
158A	1P.S1	0,63	0,63			
159A	1P.S1	2,31	2,31			
166A	1P.S1	1,22	1,22			
192A	1P.S1	5,00	5,00			
131A	1P.S1	1,14	1,14			
168A	1P.S1	3,68	3,68			
170A	1P.S1	1,51	1,51			
127A	1P.S1	3,25		3,25		
<i>Sous-total</i>		<i>31,37</i>	<i>28,12</i>	<i>3,25</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAL</b>		<b>396,21</b>	<b>155,58</b>	<b>77,97</b>	<b>68,63</b>	<b>94,03</b>

\*La sous- parcelle 106A (4,88 ha) qui appartient au groupe des parcelles entamées à terminer n'a pas encore été ouverte en ensemencement. Il convient d'appliquer l'ITTS à 100 % pour cette partie de parcelle.

### Coût des régénérations

<b>1CHX1</b>	(73,92 ha x 1730) + (32,78 ha x 1298) + (38,59 ha x 865) + (40,98 ha x 433)	221 555
<b>1CHX2</b>	(25,91 ha x 2510) + (31,14 ha x 1883) + (30,04 ha x 1255) + (53,05 ha x 628)	194 687
<b>3CHX1</b>	(26,43 ha x 4960) + (10,80 ha x 3720)	171 269
<b>3P.M2</b>	(1,20 ha x 2820)	3 384
<b>1P.S1</b>	(28,12 ha x 1940) + (3,25 ha x 1455)	59 282
<b>TOTAL</b>		<b>650 177</b>

soit un coût annuel estimé à 32 510 €

### Groupe d'amélioration

Les parcelles ou sous-parcelles qui appartiennent au groupe d'amélioration et qui sont concernées par des travaux sylvicoles sont récapitulées en annexe n°11.

Cet état provient de la base de données territoriale jeunes peuplements (JP), mise à jour fin 2004.

\* Itinéraires Technique de Travaux Sylvicoles utilisés (Cf. note territoriale n° 04-118 du 20 février 2004, intitulée « Généralisation du suivi des jeunes futaie régulières »).

En ce qui concerne les jeunes peuplements inférieurs à 3 m de hauteur, issus de la régénération de l'aménagement précédent, il a été utilisé pour la détermination du coût des travaux d'amélioration les ITTS de régénération, à savoir : 1CHX1, 1CHX2, 3CHX1, 1PS1, 3PM1 et 3PL1.

Pour les peuplements de plus de 3 m de hauteur, il a été appliqué les ITTS d'amélioration, à savoir :

5CHX1, 5PS1, 5PM2 et 5PL1

\* Application des ITTS

Le coût de l'ITTS à appliquer est à moduler en fonction de la classe à laquelle appartient chacun des peuplements.

Il a été convenu de retenir pour cet aménagement les coût suivants (en € - valeurs 2005)

<b>ITTS de régénération</b>		<b>cl1</b>	<b>cl2</b>	<b>cl3</b>	
	1CHX1	1730	1730	920	
	1CHX2	2510	2510	1220	
	3CHX1	3980	2910	950	
	1P.S1	1940	1940	760	
	3P.M1	1730	1010	250	
	3P.L1	2350	1620	370	
<b>ITTS d'amélioration</b>		<b>cl4</b>	<b>cl5</b>	<b>cl6</b>	<b>cl7</b>
	*5CHX1	1100	330	220	150
	5P.S1	840	630		
	5P.M2	460	340		
	5P.L1	770	550		

\*variante avec cession en bois de chauffage du complément de façonnage.

### Coût des améliorations

Parcelles ou sous-parcelles	Type de peuplement	ITTS	Surface (ha)	Coût de l'ITTS (€)	Coût total (€)
6C,8A,23B et 78A	FFCH0	<b>1CHX1</b> <b>cl2</b>	23,85	1 730	41 261
23B,29B,48A et 78A	FFCH0	<b>1CHX1</b> <b>cl3</b>	30,75	920	28 290
50B,64B,66B,106B et 144D	FFCH0	<b>1CHX2</b> <b>cl2</b>	18,35	2 510	46 059
50B,61A,64B,65A,66B,67,69,104,107C,121,147A, 165B	FFCH0	<b>1CHX2</b> <b>cl3</b>	45,68	1 220	55 730
8A,66B et 106B	FFCH0	<b>3CHX1</b> <b>cl2</b>	5,17	2 910	15 045
61A,62,65A,66B,67,69,106B, 193C	FFCH0	<b>3CHX1</b> <b>cl3</b>	11,44	950	10 868
7A,10B,29B,48A,51,52,56,61A, 62,63,65A,66B,67,69,77A,104, 105,107C,109Aet E,121, 124B, 147A, 165B,166B,167B, ,171B, 193C	FFCH0	<b>5CHX1</b> <b>cl4</b>	199,87	1 100	219 857
107B et 109D	FFCH1	<b>5CHX1</b> <b>cl4</b>	5,19	1 100	5 709
7A,9C,10B,52,56,63,104,105,107C,109A,121,124B,147A,172A, 173A	FFCH0	<b>5CHX1</b> <b>cl5</b>	70,64	330	23 311
107B,109D,110A,111,112A,113, 172B,173B,183,184A,186A, 187A,189	FFCH1	<b>5CHX1</b> <b>cl5</b>	60,98	330	20 123
42A,55,57,105,109A,172A, 173A,188D	FFCH0	<b>5CHX1</b> <b>cl6</b>	62,19	220	13 682
49,59A,73,74,75,76,94,95,96, 109D,110A,111,112A,113,114A, 116,142A,172B,173B,183,184A, 185A,186A,187A,189	FFCH1	<b>5CHX1</b> <b>cl6</b>	205,96	220	45 311



Parcelles ou sous-parcelles	Type de peuplement	ITTS	Surface (ha)	Coût de l'ITTS (€)	Coût total (€)
42B,48B,49,54A,73,75,76,94,95,96,97,100,110A,111,113,114A,116,142A,184A,185A,186A,187A,189	FFCH1	5CHX1 cl7	209,22	150	31 383
123C et E, 144C et 162C	FRX0	1PS1 cl1	5,00	1 940	9 700
162C	FRX0	1PS1 cl2	2,80	1 940	5 432
107D,123C,144C,163A et C,193B	FRX0	1PS1 cl3	7,38	760	5 609
64C,143B,163A et 164B	FRX0	5PS1 cl4	17,16	840	14 414
128B,157D,163A,164B,187B	FRX0	5PS1 cl5	24,55	630	15 467
185B et 187C	FRX1	5PS1 cl5	2,29	630	1 443
66A,D et E	FRX0	3PM1 cl1	5,40	1 730	9 342
47C et 66A	FRX0	3PM1 cl2	10,88	1 010	10 989
66A	FRX0	3PM1 cl3	4,79	250	1 198
65B	FRX0	5PM2 cl5	3,70	340	1 258
179B	FRX0	3PL1 cl3	2,76	370	1 021
193B	FRX0	5PL1 cl4	2,51	770	1 933
20B et 180A	FRX0	5PL1 cl5	5,27	550	2 899
<b>TOTAL</b>					<b>637 331</b>

soit un coût annuel estimé à 31 870 €.

En ce qui concerne les jeunes peuplements feuillus (FFCH0) non encore façonnés, il a été établi une programmation des travaux de façonnage à venir. Cette programmation est purement indicative. Il appartiendra au gestionnaire de l'adapter en fonction de l'évolution des peuplements.

#### Programmation indicative des travaux de façonnage à réaliser

Parcelle ou sous-parcelle	Année	Surface	Observations	TOTAL
107 C	2006	4,34	Façonnée partiellement en 2000	6,83
124B		2,49		
7A	2007	13,53		21,96
63		8,43		
69	2008	26,00		30,77
167B		4,77		
77A	2009	10,63		27,71
121		17,08		
29B	2010	8,23		29,83
147A		13,17		
171B		8,43		
62	2011	24,60		26,37
109Ab		1,77		
48A	2012	15,88		27,48
165B		4,49		
166B		7,10		
104	2013	20,01	Façonnée partiellement en 2000	20,01
51	2014	14,92		30,54
67		15,62		
61A	2015	9,35		25,49
65A		16,14		

Parcelle ou sous-parcelle	Année	Surface	Observations	TOTAL
66B	2016	12,56		14,60
193C partie		2,04		
64B	2017	11,49		26,67
78A		15,18		
8A	2018	4,89		17,05
50B		12,16		
23B	2019	17,29		17,29
6C	2020	4,21		9,30
106B		2,52		
144D		2,57		
<b>TOTAL</b>				<b>331,90</b>

**Remarque:** nous avons utilisé cette programmation pour déterminer l'année du 1<sup>er</sup> passage en coupe d'amélioration, soit 10 ans après le façonnage (sachant qu'en forêt de Loches, il n'est réalisé généralement qu'un seul façonnage).

### Groupe irrégulier

Les travaux de jardinage à réaliser sont des travaux qui allient : dégagement, nettoyage, dépressage, élagage et taille de formation.

Conformément au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique, un passage en travaux est à prévoir à mi-rotation pour s'assurer de l'évolution favorable de la régénération et du développement des perches.

Le dosage des essences est important. L'objectif est d'obtenir avec le chêne un mélange d'autres essences de l'ordre de 30 % en privilégiant la présence de l'érable sycomore.

Année de passage en travaux	Parcelle	Surface (ha)
		à parcourir
2013	167C	3,63
2023	167C	3,63
<b>TOTAL</b>		<b>7,26</b>

On estime le coût de ces travaux à 390 €/ha (2 j d'ouvrier/ha), soit un coût total de réalisation de :  
 $390 \text{ €} \times 7,26 \text{ ha} = 2\,831,40 \text{ €}$ .

**soit un coût annuel estimé à 145 €.**

#### 5.2.3 - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Les observations naturalistes liées au Contrat Vert de 1998 ont préconisé des règles de gestion, pour la préservation de l'avifaune et la sauvegarde de l'équilibre biologique, auxquelles il convient de se référer. A ces préconisations s'ajoutent les recommandations émises par les fiches biodiversité de la DT Centre-Ouest.

Les zones les plus sensibles en forêt de Loches sont les vallons (dont les trois vallons classées en ZNIEFF). Il faudra en conséquence être particulièrement vigilant sur le respect des règles ci-dessus rappelées dans ses sites particuliers.

*La présence d'espèces protégées devra être signalée aux entrepreneurs de travaux et aux exploitants forestiers lors de leurs différentes interventions en forêt.*

Au delà du respect de ces règles, pour favoriser d'avantage encore la biodiversité, il a été décidé la création d'un îlot de sénescence de 3 ha en parcelle 60. Aucune intervention n'est prévue dans ce peuplement.

#### *5.2.4 - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche*

##### *Chasse*

La densité actuelle du cerf rend encore compatible la production forestière sans engrillagement des régénérations naturelles mais pas des régénérations artificielles.

Tous les indices font apparaître une augmentation régulière de la population. Il y a lieu de poursuivre la notation de l'Indice de Consommation « IC » et d'augmenter le prélèvement en cervidés. En ce qui concerne le chevreuil, les comptages annuels « IK » doivent être poursuivis. Pour le moment la population n'entraîne pas de dégâts floristiques.

La densité du sanglier peut varier d'une année à l'autre, selon l'importance des glandées, mais elle reste faible et n'engendre pas de problèmes.

##### *Equipements cynégétiques*

Le présent aménagement ne prévoit pas la réalisation d'équipements spécifiques.

##### *Pêche (Etang du Pas aux ânes)*

Les équipements spécifiques existent (bonde, pêcherie, déversoir). Ils sont en bon état et ne réclament pas de travaux de renouvellement ou d'entretien.

En ce qui concerne la gestion du poisson en quantité et en qualité, elle est assurée par le locataire de l'étang.

#### *5.2.5 - Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale*

Néant.

#### *5.2.6 - Dispositions en faveur de l'accueil du public*

Les équipements pour l'accueil du publics sont suffisants en nombre. Leur entretien est onéreux. L'ONF ne peut assurer cette charge.

Lors de la présentation de l'aménagement les élus locaux et l'Office du Tourisme de Loches ont souhaité le développement du cyclotourisme en sus des équipements déjà en place.

Les collectivités territoriales seront donc régulièrement sollicitées (après les tables rondes en 1994 puis en 1999 et diverses rencontres individuelles).

Les seuls participants à ces frais sont actuellement la commune de Génillé et le Conseil Général d'Indre et Loire.

La participation de la commune de Génillé est annuelle, celle du Conseil Général est exceptionnelle et sans engagement pour l'avenir.

Le maintien des équipements à un niveau acceptable consiste à entretenir (réparer ou remplacer) le mobilier et assurer la propreté des zones d'accueil.

Les régénérations de peuplements prévues dans le cadre de cet aménagement ne contrarient pas la situation des équipements, à l'exclusion de la zone d'accueil située au carrefour du Grand Maître (parcelle 60). Il appartiendra au gestionnaire de décider du transfert du mobilier de cette zone vers une autre aire d'accueil déjà existante.

**Le coût annuel de ces travaux est estimé à : 6 000 €**

#### *5.2.7 - Dispositions en faveur des paysages*

La forêt de Loches a fait l'objet en 2000 d'une étude paysagère complète, réalisée par les forestiers locaux, à laquelle il convient de se référer notamment en ce qui concerne les parcelles 68, 81, 82, 83, 84 et 85.

Les parcelles en question appartiennent au groupe de régénération du nouvel aménagement.

Nous nous sommes efforcés d'étaler l'ouverture en régénération de ces parcelles sur toute la durée d'application de l'aménagement, à savoir :

- en 1<sup>ère</sup> période quinquennale, la parcelle 84,
- en 2<sup>ème</sup> période quinquennale, les parcelles 81 et 85Aa,
- en 3<sup>ème</sup> période quinquennale, les parcelles 68 et 82,
- en 4<sup>ème</sup> période quinquennale, les parcelles 83 et 85Ab.

En ce qui concerne la mise en place des lots dans chacune des parcelles concernées, les recommandations émises par l'étude paysagère de 2000 demeurent applicables.

Pour ce qui est des parcelles 45 et 46 situées en zone de sensibilité paysagère forte (Etang du Pas aux ânes), une étude paysagère spécifique a été réalisée par un paysagiste (M. Marc MICHEL, paysagiste ONF). Ces deux parcelles répondaient entièrement aux critères de régénération, elles auraient donc pu être régénérées en totalité durant cet aménagement.

Suite aux propositions paysagères de M. MICHEL, il a été décidé de ne régénérer durant cet aménagement qu'une partie de ces deux parcelles (P45A et P46A et B pour 14,88 ha) et de créer deux îlots de vieillissement paysagers (P45B et P46C pour 13,90 ha). Durant cet aménagement les abords de l'étang et les abords de la majestueuse allée de Geoffroy le Bel sont ainsi préservés.

Il appartiendra à l'aménagiste futur de poursuivre, ou de surseoir encore d'une durée d'application, la régénération du reste de ces parcelles.

En ce qui concerne la régénération du peuplement remarquable (P 46A pour 0,99 ha) qui compte 52 chênes, elle sera très progressive. Chaque année 2 à 3 chênes seront exploités. Les exploitations seront menées d'Est en Ouest (de l'étang vers la route forestière de Clisson) entraînant ainsi une modification lente du paysage. S'agissant d'arbres de grande valeur cette progression programmée n'exclut pas l'abattage prématuré d'autres arbres si la situation sanitaire se dégradait ou s'il y avait danger pour le public.

Autres mesures de moindre importance en faveur du paysage, favorables également à la biodiversité :

- P79 : vide boisable (1,27 ha), près de la pyramide de Montaigu ; cet espace ouvert est conservé (cf. paragraphe 5.2.1 groupe de régénération).

- P66C : bande de vieux bois au milieu des résineux (0,40 ha) ; ce rideau d'arbres est conservé (cf paragraphe 5.2.1 groupe d'amélioration).

### *5.2.8 - Protection des sites d'intérêt culturel*

Il n'y a pas de protection particulière à prendre concernant l'enceinte protohistorique existante en parcelles 6/17. La mention de l'existence de cette enceinte aux clauses particulières des coupes en exploitation doit suffire à assurer sa sauvegarde.

En ce qui concerne les autres sites, certains réclament pour leur préservation des travaux d'entretien annuels.

Ces sites sont :

- les ruines de la Chapelle St Nicolas,
- la cave Charles VII et la fontaine d'Orfonds et les pyramides de Génillé et de Montaigu.

Les travaux à réaliser sont essentiellement des travaux manuels à la débroussailleuse.

**Le coût annuel de ces travaux est estimé à : 400 €**

En ce qui concerne les deux autres pyramides situées sur l'emprise des RD31 et RD9, c'est le Département qui en assure l'entretien.

### *5.2.9 - Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique*

Néant.

### *5.2.10 - Mesures générales concernant la défense contre les incendies*

L'empierrement de la route forestière de Cinq Mars (ligne de parcelle 128/143) jusqu'à la voie communale proche, évoqué au paragraphe 3.3.5 du présent aménagement pour permettre un accès plus aisé à la forêt en cas d'incendie est à étudier avec les services demandeurs concernés (DDAF, Services de Secours).

Dans le cadre de cet aménagement, l'empierrement en partie de cet accès est envisagé au paragraphe 5.3 pour permettre le stockage et la sortie des bois des parcelles 128 et 143 qui vont faire l'objet de coupes de régénération.

### *5.2.11 - Mesures générales d'ordre sanitaire*

Période du 15 février au 15 septembre : l'enlèvement des produits résineux issus des coupes en exploitation doit être rapide et effectué dans un délai de quinze jours après abattage. A défaut un traitement avec un insecticide doit être réalisé dans le mois qui suit l'exploitation.

En dehors de cette période, le broyage des rémanents de dépressage et d'exploitation est obligatoire.

### *5.2.12 - Programme d'observations et de recherches*

Néant.

### *5.2.13 - Actions de communications*

Dans le cadre de notre démarche qualité, cet aménagement sera présenté, lors d'une table ronde, aux municipalités qui ont une partie de la forêt située sur leur territoire communal ainsi qu'aux communes limitrophes.



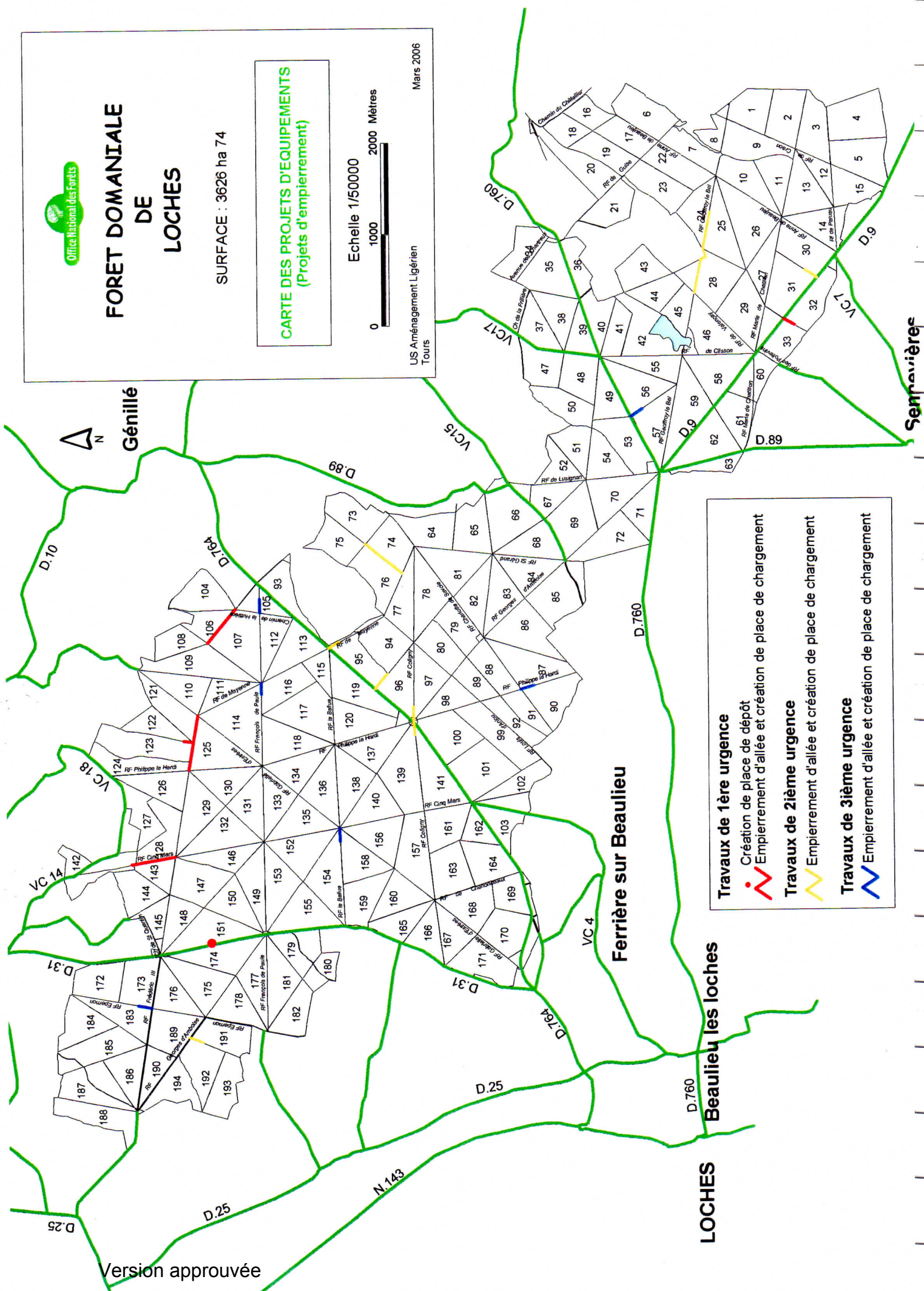
# FORET DOMANIALE DE LOCHES

SURFACE : 3626 ha 74

CARTE DES PROJETS D'EQUIPEMENTS (Projets d'empierrement)

Echelle 1/50000  
0 1000 2000 Mètres

US Aménagement Ligérien  
Tours Mars 2006



Génillé

Ferrière sur Beaulieu

Beaulieu les loches

Sennavières

**Travaux de 1ère urgence**

- Création de place de dépôt
- Empierrement d'allée et création de place de chargement

**Travaux de 2ième urgence**

- Empierrement d'allée et création de place de chargement

**Travaux de 3ième urgence**

- Empierrement d'allée et création de place de chargement

Cette rencontre sera animée conjointement par l'aménagiste et les personnels gestionnaires, afin de répondre aux différentes préoccupations des élus.

### 5.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

#### Voirie

##### \* Entretien

Depuis 1997, le Conseil général d'Indre et Loire assure totalement l'entretien des routes revêtues (13,5 km). Il s'agit de routes ouvertes au public.

L'ONF a en charge l'entretien du reste du réseau de desserte (routes empierrées, routes en terrain naturel et lignes de parcelles en terrain naturel) à l'exception des chemins empierrés de la Huttière et de la Migeonnerie à la charge de la commune de Génillé, soit 145 km à entretenir. L'état de ce réseau est globalement moyen.

**Le coût annuel des travaux d'entretien de voirie à la charge de l'ONF est estimé à : 35 000 €** (y compris les travaux d'entretien des places de chargement ou de dépôt).

##### \* Investissement (cf carte ci-contre)

L'objectif étant que chaque parcelle soit desservie par une route accessible aux grumiers, il y a lieu de compléter le réseau empierré existant, encore déficitaire. A ces empièrments d'allées s'ajoute la création de places de chargement empierrées pour permettre le stockage et l'enlèvement des bois.

La priorité sera donnée aux projets desservant en premier lieu les parcelles appartenant au nouveau groupe de régénération.

Les travaux que nous estimons nécessaires à réaliser durant le nouvel aménagement sont récapitulés dans le tableau ci-après:

Priorité	Travaux d'empierrement				Création de place de chargement empierrée	
	Route forestière	Longueur (km)	Ligne de parcelle	Longueur (km)	Situation	Longueur (km)
1 <sup>ère</sup> urgence	Frédéric III	0,610	106/107	0,480	LP32/33	0,150
	Cinq Mars	0,480			LP122/123	0,100
	<i>Sous-total</i>		<i>1,090</i>		<i>0,480</i>	
2 <sup>ème</sup> urgence	Geoffroy le Bel	0,930	74/76	0,520	LP30/31	0,150
			95/96	0,210	LP191/192	0,150
					RF Mayenne	0,150
					RF Coligny	0,300
<i>Sous-total</i>		<i>0,930</i>		<i>0,730</i>		<i>0,750</i>
3 <sup>ème</sup> urgence					LP56/57	0,150
					RF Philippe le Hardi	0,150
					RF Epernon	0,150
					RF la Ballue	0,150
					RF François de Paule	0,300
<i>Sous-total</i>						<i>0,900</i>
<b>TOTAL</b>		<b>2,020</b>		<b>1,210</b>		<b>1,900</b>

A ces travaux il convient d'ajouter (en 1<sup>ère</sup> urgence) la création d'une place de dépôt de bois, empierrée, à l'intérieur de la parcelle 151, de 150 m de longueur.

Le coût total de ces travaux est estimé à : (2,02 + 1,21 + 1,9 + 0,15) km x 55 000 €/km d'ou,

**Le coût annuel des travaux d'investissement est estimé à : 14 520 €**

### **Assainissement**

La réalisation de fossés ou la reprise de fossés existants sera poursuivie lors de la mise en régénération des parcelles, l'assainissement devant demeurer une préoccupation constante des gestionnaires.

Les normes de travaux de régénération incluant la réalisation des travaux d'assainissement, le coût de ces travaux a été pris en compte lors de l'estimation des travaux de régénération.

### **Barrières**

Toutes les routes interdites à la circulation du public sont dotées de barrières en bois. La forêt compte actuellement 100 barrières dont 80 respectant la charte graphique ONF.

A chacune de ces barrière est adjoint un panneau de signalisation (type B0) indiquant aux véhicules l'interdiction d'emprunter les routes.

Cet ensemble réclame un entretien régulier (lasure, réparation ou remplacement).

**Le coût annuel de ces travaux est estimé à : 4 500 €.**

### **Maintenance**

L'entretien du parcellaire (plaque de parcelle) et l'entretien du périmètre devront être assurés au cours de la période d'aménagement.

**Le coût annuel de ces travaux est estimé à : 4 000 €.**

## **5.4 - AUTRES DISPOSITIONS GENERALES**

Néant.



Cet aménagement a été élaboré avec le concours des personnes suivantes :

Pour l'agence interdépartementale de Blois

- M. Yves CORBEL, Directeur d'Agence
- Mme Brigitte VOINSON, Secrétaire administrative

Pour l'unité territoriale de Loches

- M. Thomas RENARD, responsable de l'unité territoriale,
- M. Jacques PAGE, agent patrimonial,
- M. Bruno GIL, agent patrimonial,
- M. Gilbert PAGE, agent patrimonial

Pour l'unité spécialisée aménagement ligérien

- M. Bruno HUCHET, (responsable SIG), avec le concours de
- Melle Michèle MORINEAU

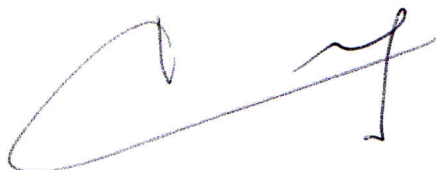
Dactylographie et mise en page :

- Mme Frédérique COISLI

Etudié et rédigé par :

A Tours, le... 15 Mars 2006

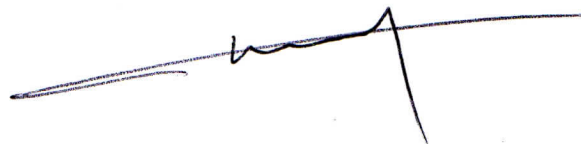
Par M. Dany TAUVY  
Technicien Forestier Principal  
Chef de projet aménagement  
Secteur Ligérien



Vérifié et présenté par :

A Tours, le... 5 Avril 2006

M. Michel THOBY  
Ingénieur divisionnaire des TEF,  
Responsable de l'unité spécialisée  
Aménagement Secteur Ligérien



Contrôlé à Boigny sur Bionne, le 20-12-2006

M. Pascal JARRET  
Ingénieur divisionnaire des TEF,  
Responsable Aménagement pour la  
Direction Territoriale Centre-Ouest

